

L'Europe et la construction d'une politique commune britannique et française sur la gestion de crises en Afrique subsaharienne après la guerre froide.

Alfredo Tijurimo Hengari

**Mémoire de Master Recherche en Relations Internationales,
Département de Science Politique,
Université Paris I, Panthéon-Sorbonne
19 juin 2006**

Directeur de recherche : Yves Viltard

Résumé

Dans une situation où l'évolution du contexte international a tout à la fois multiplié le nombre d'interlocuteurs et engagé la France comme le Royaume Uni dans un réseau plus dense de coopérations diverses, l'importance de chaque pays, pour l'autre, s'est accrue de manière significative, particulièrement dans le cadre de l'Union Européenne et dans le domaine de la gestion de crises africaines. Ainsi, l'idée même d'une politique commune franco-britannique sur la gestion de crises comme proposé dans le cadre de St Malo n'est pas anodine.

La France et le Royaume Uni ont un rôle majeur à jouer dans les crises africaines dont la nature complexe et souvent transfrontalière nécessitent de plus en plus une harmonisation politique. La construction de problèmes internationaux et les réponses à ceux-ci obligent la France et le Royaume-Uni à se trouver dans le même camp, notamment en matière de gestion de crises africaines. Quant à l'Europe, elle se trouve confrontée à des responsabilités croissantes depuis St Malo et son interaction avec les politiques étrangères française et britannique constitue bien pour elle, à la fois une impasse et une solution pour la construction d'une politique franco-britannique en matière de gestion de crise.

Le bien-fondé ou à l'inverse le caractère erroné de certaines interprétations qui prévalent souvent dans la relation franco-britannique nécessite une nouvelle approche analytique. Il nous semble alors pertinent de parler d'une ouverture politique entre la France et le Royaume-Uni, la gestion de crises africaines, étant bien évidemment ce lieu de rencontre qui annonce une politique franco-britannique commune dans un domaine précis.

Remerciements

Mes remerciements vont à Monsieur Yves Viltard, pour sa disponibilité et la façon extrêmement enrichissante dont il a dirigé ce travail de recherche.

« L'Université n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérés comme propres à leur auteur. »

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	I
Remerciements.....	II

CHAPITRE 1 : OBJECTIF, METHODE ET DELIMITATION DE L'OBJET.....	3
Introduction	3
1.1 Hypothèse.....	5
a) Elaboration de la Problématique	5
1.2 Revue de la littérature	11
a) Les politiques d'intervention et de gestion des crises : Entre le sécuritaire et l'humanitaire	11
b) Aperçu de la littérature empirique	15
1.3 Approche Méthodologique.....	18
1.4 Cadre Théorique.....	20
1.5 Sélection des cas.....	21
1.6 Délimitation de l'étude.....	22
1.7 Résumé des Chapitres	23

CHAPITRE 2 : UNE VISION ÉTHIQUE VS UNE DOCTRINE SÉCURITAIRE	27
Introduction	27
2.1 Le Royaume Uni et l'Afrique : Une vision éthique ?	28
a) La « non politique » britannique, de la guerre froide à 1997	28
b) La mise en oeuvre d'une vision « éthique » : l' Africa Conflict Prevention Pool.....	29
2.2 La Politique Française d'Intervention en Afrique : Un modèle en pleine mutation ? ..	33
a) La politique française de 1990-1994 : Continuité de la guerre froide ?.....	34
b) La nouvelle vague : RECAMP, esquisse incontournable d'une nouvelle politique ? ..	37
2.3 L'Union Européenne et la gestion de crises africaines: Asymétrie, convergence ou géométrie variable?	41
a) Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD): Une évolution progressive sur une politique de gestion de crises:.....	43
b) La PESD et l'Opération Artémis : Continuité ou tournant majeur ?	47
c) La PESD : Conséquences sur Saint Malo	52
d) Les effets incertains d'une politique militarisée pour l'Union Européenne	54
Conclusion.....	56

CHAPITRE 3 : L'INTERVENTION BRITANNIQUE EN SIERRA LEONE	60
Introduction	60
3.1 La crise sierra léonaise : un bref inventaire historique.....	61
a) La corruption, la faillite économique et « l'étranger » comme sources du conflit	62
b) La contagion du Liberia et le trafic de diamants.....	63
3.2 Un rôle incrémental pour le Royaume Uni en Sierra Léone	64
a) La première phase de l'intervention britannique : 1995-2000	65
b) Phase 2: May 2000- jusqu'à présent	68
3.3 Les Défis de l'après victoire : reconstruction d'un « Etat failli »	72

a) Réforme du secteur de la Sécurité.....	73
b) Reconstruction des Institutions Gouvernementales	74
c) La Justice et la réconciliation nationale	74
3. 4 La dimension régionale : le prima de St Malo	75
Conclusion.....	77

CHAPITRE 4 : LA POLITIQUE FRANÇAISE FACE A LA CRISE	
IVOIRIENNE	79
Introduction	79
4.1 La crise ivoirienne : Comment a-t-elle eue lieu ?	81
a) L'instrumentalisation politique de la thèse d'ivoirité	82
b) La revendication d'une seconde indépendance vis-à-vis de la France	85
4.2 La France s'implique dans la crise ivoirienne.....	86
4. 3 La crise Ivoirienne: Face aux dilemmes de l'action.....	88
a) L'opération Licorne : entre défiance, ambiguïté et multilatéralisme?	90
b) L'accord de Linas Marcoussis : vers la sortie de la crise	94
4.4 Une intervention à la française ou la gestion d'une crise ancrée sur de nouvelles valeurs?.....	97
Conclusion.....	100
CHAPITRE 5 : CONCLUSION	103
5.1 Vers une architecture commune sur la gestion de crises.....	103
BIBLIOGRAPHIE	108
ENTRETIENS	115

CHAPITRE 1 : OBJECTIF, METHODE ET DELIMITATION DE L'OBJET

Introduction

La fin de la bipolarité a d'abord été perçue comme une opportunité de restructuration du système international et par conséquent comme un possible tournant vers une humanité beaucoup plus sûre et stable. Ce dernier n'a toutefois pas eu lieu en Afrique, sinon dans la mauvaise direction, le continent ayant depuis connu une série de guerres civiles et interétatiques, souvent violentes et mettant en jeu la stabilité des régions, en particulier celles des grands lacs et l'Afrique occidentale. Celles-ci sont ainsi devenues des sources de risques et d'insécurité pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne.¹

Dans cette perspective, la gestion de ces crises nées après la guerre froide a donné lieu à d'importants investissements financiers, humains et militaires de la part de la communauté internationale. Plusieurs exemples l'illustrent, parmi lesquels les interventions de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des Nations Unies, du Royaume Uni en Sierra Leone et de la France en Côte d'Ivoire. Elles ont permis de mettre fin aux opérations militaires au sein de divers conflits, d'éviter la propagation de l'instabilité et de mettre en œuvre, avec plus ou moins de réussite, des processus de paix.

Par leurs liens historiques, la France et le Royaume Uni font partis des principaux acteurs occidentaux dans cette gestion des conflits en Afrique, agissant soit avec l'appui du Conseil de sécurité de l'ONU, soit de façon unilatérale. Leurs interventions et celles de la communauté internationale témoignent de la nécessité d'appréhender les crises Sierra léonaise, ivoirienne et libérienne de façon globale et intégrée. La principale caractéristique de l'approche adoptée réside dans le règlement des conflits, leur contrôle et leur prévention avant déclenchement (Zartman, 2002 : 275). C'est dans ce sens que les politiques occidentales se voulaient d'évoluer après la guerre froide.

¹On parle d'avantage de « quasi-states » et « failed states » (Etats faillis) au Royaume Uni et de « collapsed states » (Etats effondrés) aux Etats-Unis pour désigner les Etats structurellement faibles et engloutis par des guerres en Afrique. Pour une analyse approfondie des Etats africains dans les relations internationales, voir Christopher Clapham (1996), *Africa and the International System : The politics of state survival*, Cambridge University Press.

Pourtant, le bilan reste assez médiocre : échec de la prévention, multiplication des conflits armés, déplacements massifs et violents de populations, stabilisation politique et militaire artificielle ou encore maintien de partis nationalistes au pouvoir en attestent. A partir de ce constat, il semble pertinent d'analyser ces phénomènes récents que sont les nouveaux modes de violences internationales et les conflits ethniques ou religieux, à travers une nouvelle conception qui permettrait de mieux résoudre ces conflits.

Notre approche théorique appelle dans un premier temps une démarche constructiviste remettant en question une vision purement géopolitique des relations internationales. En effet, la compréhension des politiques étrangères des 'Etats périphériques' fait appel à une nouvelle conception qui comme le souligne Dietrich Jung (2002 : 97) « *s'articule autour du constat que les intérêts se construisent par des processus d'interaction sociale, et que les décideurs agissent sur la base de représentations soumise à des influences culturelles et symboliques communes* ». L'appréciation de ce virage culturel est importante dans la construction et l'application d'une politique étrangère sur la gestion des crises en Afrique.

En effet, cela nous permet d'une part d'expliquer les réticences de certaines autorités africaines à accepter des médiations et solutions occidentales en matière de résolution des conflits (dans le cadre de cette étude, la crise ivoirienne pourrait en être l'illustration) ; et d'autre part, d'explicitier les évolutions qui se sont opérés dans les politiques étrangères des Etats occidentaux en Afrique subsaharienne.

Ce chapitre est dédié à la présentation du sujet et de l'objectif de notre étude ainsi qu'à l'élaboration de la problématique. Il s'agit donc de mettre en lumière les aspects méthodologiques du mémoire. Nous mettons également en perspective une analyse de la littérature existante, théorique et empirique, afin de mieux saisir le sujet dans son contexte intellectuel. De surcroît, ce chapitre explicitera la théorie guidant notre recherche, ainsi que les raisons pour lesquelles nous l'avons choisie. Nous dirons enfin quels cas nous avons décidé de présenter et dans quelle mesure ils permettent de répondre à notre problématique. La dernière sous partie nous permettra de délimiter notre étude et de résumer les chapitres suivants.

1.1 Hypothèse

L'objet de ce mémoire est de comparer les politiques de la France et du Royaume Uni en matière de gestion des crises en Afrique subsaharienne après la guerre froide.

Nous faisons l'hypothèse que malgré leurs divergences, celles-ci ne sont pas ontologiquement contradictoires ni n'empêchent une politique africaine commune. Il existe bien un intérêt commun (burden sharing) entre la France et le Royaume Uni dans la gestion des crises africaines qui par conséquent entraîne une redéfinition progressive de l'idée du « Nous et de l'Autre » dans ce domaine. Cette étude propose ainsi une analyse rigoureuse de la manière dont ces deux pays cherchent depuis Saint-Malo² à harmoniser et adapter leurs politiques africaines à la nouvelle donne internationale afin de mieux appréhender les crises africaines.

Dans une vision plus élargie du sujet, on pourrait également observer comment la coopération Franco-britannique au travers de la construction d'une politique africaine commune pourrait influencer l'évolution de la politique étrangère de l'Union Européenne. De cette façon, cette étude veut démontrer que la thèse du « consensus par l'indépendance » ne peut cependant suffire à expliquer les action politiques du Royaume Uni et de la France dans un contexte européenisé.

a) Elaboration de la Problématique

A partir de la nouvelle structuration internationale, nous constatons que les outils théoriques et empiriques dans la résolution des problèmes internationaux suivent une évolution liée à celle-ci. La politique de gestion de crises en Afrique menée par les pays occidentaux n'échappe pas à ce phénomène, notamment la France et le Royaume Uni.

Dans cette perspective, les buts de cette étude sont multiples. Le premier objectif est de mettre en relief les politiques africaines de ces deux anciennes puissances coloniales en s'appuyant sur une approche comparative portant sur la gestion des conflits après la guerre froide.

²Sommet franco-britannique qui a eu lieu le 4 décembre 1998 s'est focalisé sur la coopération entre ces deux puissances en Afrique subsaharienne.

Au fil de la présentation de notre méthodologie, nous montrerons l'intérêt d'une telle approche comparative puis celui d'avoir choisi particulièrement la France et le Royaume Uni. D'abord, même après la décolonisation et la Guerre Froide, la France et le Royaume Uni ont maintenu des politiques africaines activistes bien que celles-ci aient connu de profondes mutations.

Deuxièmement, ces deux acteurs ont continué à s'impliquer dans la gestion de crises en Afrique non seulement de façon multilatérale, mais aussi dans un cadre unilatéral. Cela témoigne de la place particulière qu'occupe l'Afrique subsaharienne dans leur politique étrangère. Troisièmement, les politiques étrangères de la France et du Royaume s'articulent d'une façon identique autour de trois cercles concentriques, même si elles divergent dans la pratique. Pour le Royaume Uni, on trouve la doctrine des trois cercles comme paradigme conceptuel prononcé par Winston Churchill : il s'agit ici de l'Atlantique, de l'Europe et du Commonwealth.

La France, quant à elle doit opérer des arbitrages entre la Francophonie, l'Atlantique et l'Europe. A ces similitudes dans les axes de leurs politiques étrangères, s'oppose une « rivalité traditionnelle »³ dans l'articulation de ces politiques. Par exemple, les désaccords entre ces deux acteurs n'ont pas cessé sur le projet Européen, ainsi que sur leurs relations avec Washington. Quant à l'Afrique sub-saharienne, la France y affiche depuis longtemps une obsession de la défense de la France coloniale (pré carré africain⁴) contre la menace réelle ou imaginée des anglo-saxons, surtout le Royaume Uni et les Etats-Unis. De ce point de vu, cette étude s'inscrit dans une contradiction en ce qu'elle articule la possibilité d'une politique commune de gestion des crises en Afrique sub-saharienne en dépit de ces rivalités traditionnelles. Autrement dit, nous postulons qu'une politique commune s'est construite entre ces deux acteurs au-delà des querelles politiques et malgré elles.

³Il s'agit de rivalités bureaucratiques et sur la posture politique en Afrique subsaharienne. La Francophonie et le Commonwealth ne sont par exemple pas seulement des outils culturels et linguistiques, mais ils s'inscrivent aussi dans un contexte diplomatique dont la raison d'être est de maintenir le rang de chaque pays sur la scène internationale.

⁴François Mitterrand a inventé cette expression pour faire allusion aux anciennes colonies françaises et leurs relations avec la France.

Si ces deux pays appartiennent à l'Union Européenne, leurs politiques d'intervention en Afrique ont longtemps été menées de façons différentes et souvent selon des impulsions données par les gouvernements en place (le cas Britannique est très révélateur de cette tendance). De plus, elles ont été influencées par les changements géostratégiques et géoéconomiques sur le plan international.

Pour sa part, le Royaume Uni sous le New Labour de Tony Blair avance affiche depuis 1997 une politique africaine dite « éthique ». La France quant à elle a adopté depuis longtemps une politique ayant privilégié une approche réaliste et la *Realpolitik*. Sa principale préoccupation était alors la sécurité de ces pays (une doctrine sécuritaire), l'aide au développement servant seulement à créer et entretenir une clientèle. Autrement dit, elle a souvent privilégié son intérêt national dans le cadre de sa politique étrangère en Afrique au détriment de certaines valeurs chères à elle comme les droits de l'homme et la démocratie. Néanmoins cette politique a elle aussi lentement évolué. Le 23^{ème} Sommet Afrique – France en 2005 à Bamako, tend en effet à montrer qu'une mutation est en train de s'opérer et de s'installer dans la durée. La déclaration de la France issue de ce sommet illustre bien sa volonté de ne plus jouer le rôle de « gendarme de l'Afrique ». L'hypothèse qu'on peut émettre avec prudence est qu'elle a peut-être entre autres, tirée des leçons de la crise ivoirienne, et surtout de son intervention catastrophique au Rwanda. Ainsi, ce n'est pas une déclaration sans conséquence sur l'ensemble de la politique africaine française dans ce domaine. En bref, on assiste à une reformulation partielle de l'identité française après la fin de la guerre froide.

A partir des constats précédents, il est possible de mettre en relief les similitudes et les divergences dans les politiques africaines française et britannique sur la gestion de conflits en Afrique. A ce stade de notre étude, on rappelle que la France et la Grande Bretagne ont, par le biais de leurs politiques étrangères depuis le sommet de Saint-Malo en 1998, optés pour l'harmonisation de leurs politiques africaines plus particulièrement sur les points suivants :

- la promotion de la prévention des conflits
- la bonne gouvernance en Afrique
- la lutte contre la pauvreté
- la création d'un climat de prospérité⁵

⁵Déclaration de St Malo, 4 décembre 1998.

Etant donné que les objectifs fixés par le dispositif de Saint-Malo sont très nombreux, on s'intéressera seulement à ceux qui concernent la gestion des crises et le rapprochement de ces deux acteurs sur cette question. En effet, pour la France et le Royaume Uni, le point majeur de la déclaration de St Malo se focalise sur la promotion de la prévention de conflits qui devrait être la première priorité de leur coopération en Afrique. Ce point a d'ailleurs été renforcé par la déclaration lors du Sommet franco-britannique de Cahors en février 2000.

Cela nous amène au deuxième objectif de cette étude qui ne se limite pas seulement aux politiques de gestion des crises depuis St Malo, mais à l'ensemble des politiques africaines conduites par ces deux acteurs après la guerre froide. La fin de cette dernière constitue pour nous un bon angle d'attaque car elle est marquée par une conjoncture critique du système international qui tend à s'inscrire dans la durée et qui pourrait ainsi expliquer la transformation de ces politiques. Néanmoins, le sommet de St Malo de 1998 constitue un élément essentiel car elle marque de manière assez évidente la première tentative officielle d'harmonisation dans un cadre global.⁶

La fin de la guerre froide et par la suite l'europanisation des politiques étrangères d'une manière générale pourraient ainsi avoir progressivement rendu possible un rapprochement entre la France et le Royaume Uni dans la gestion des crises en Afrique. C'est là le cœur de notre problématique : nous allons tenter de repérer les liens entre ces deux acteurs et de voir comment se construit leur politique commune en Afrique subsaharienne depuis St Malo. Plus généralement, cette étude illustre à partir de deux cas, France – Côte d'Ivoire et Royaume Uni – Sierra Léone, comment une politique commune émerge.

⁶Ce cadre inclut l'harmonisation des politiques et des pratiques de développement.

Nous n'oublions pas toutefois qu'il existe des spécificités historiques des politiques africaines de la France et du Royaume Uni sur lesquelles nous reviendrons. Cela est nécessaire dans la mesure où la structure bipolaire a joué un rôle essentiel dans la «stabilité politique» en Afrique, chacune de ces deux puissances maintenant notamment, directement ou indirectement, l'ordre dans ses Etats-clients, dont la Sierra Léone pour l'un et la Côte d'Ivoire pour l'autre. Enfin, notons que si la fin de la Guerre Froide entraîne une évolution, voire un virage, dans la pratique des politiques étrangères africaines, elle ne modifie pas ou peu la vision occidentale néo-patrimoniale et néo-coloniale que l'on retrouve dans la gestion des crises, notamment dans les interventions militaires.

Nous tenterons ensuite de montrer que l'émergence de cette politique commune entre la France et au Royaume Uni est un bon exemple de régionalisation (européanisation) des politiques étrangères des Etats membres et constitue un pas important dans la consolidation au niveau européen de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC).

Pour répondre à notre problématique, nous présentons donc ces hypothèses en nous appuyant sur les méthodes, les idéologies et les diplomaties employées dans la gestion des crises Ivoirienne et Sierra Léonaise. Les deux cas sont révélateurs : la France est fortement engagée dans la recherche d'une solution à la première et le Royaume Uni a pour sa part joué un rôle décisif dans la résolution de la seconde. Rien d'étonnant à cela puisqu'ils sont les deux Etats étrangers les plus influents en Afrique de l'Ouest notamment en période de crises. L'approche comparative de leurs politiques respectives nous permettra ainsi de dégager, nous l'avons dit, des similitudes et divergences en évitant les conclusions générales souvent tirées indûment de l'expérience particulière d'un seul Etat.

En Outre, l'intérêt du choix de ces deux pays est d'autant plus grand que la littérature consacrée à l'étude comparée de leurs politiques étrangères fait figure de parent pauvre, le sujet n'ayant semble-t-il guère retenu l'attention de chercheurs. Dans les médias, les analyses présentées demeurent fréquemment tributaires d'idées reçues ou de clichés. Les appréciations portées sur « le couple franco-britannique » comme l'avait souligné Françoise de la Serre⁷ (1990 : 13) « *oscillent entre la célébration de l'Entente cordiale, l'exaltation d'idéaux et de choix partagés et l'évocation complaisantes de rivalités, des désaccords et des divergences qui, traditionnellement, opposent Londres et Paris dans le domaine international* ». Notre étude se place ainsi en opposition de ces méfiances réciproques et autres idées reçues⁸ afin d'explorer quelque nouvelle piste de réflexion. Celle-ci se dessine entre autre à travers le constat de l'émergence d'une politique franco-britannique de gestion des crises africaines.

La question qui se pose donc avec une grande acuité est la suivante : où en est-on en matière de politique commune entre les deux pays au vu des objectifs de coordination et de mise en cohérence définis à St Malo ? Ensuite, existe-t-il des divergences politiques alors que les deux pays sont globalement confrontés aux mêmes enjeux, et dans une large mesure, y apportent des réponses semblables ? Il est par conséquent essentiel de décrypter l'évolution de cette politique commune d'un point de vue descriptif pour pouvoir mieux appréhender notre hypothèse.

Rappelons que cette étude tente de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi y a-t-il eu une reconfiguration marquée des politiques étrangères sur la gestion de conflits de la part de la France et du Royaume Uni après la guerre froide ?
- Quels sont les nouveaux axes de ces politiques et quel est l'intérêt d'une politique Française et Britannique commune en Afrique sur la gestion de crises ?

⁷Cet ouvrage sous la direction de Françoise de la Serre, Jacques Leruez et Hellen Wallace (1990) intitulé « *Les Politiques Etrangères de la France et de la Grande Bretagne Depuis 1945 : L'inévitable ajustement* », Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Berg, retrace avec lucidité le rapprochement franco-britannique, notamment dans le cadre de la Communauté européenne et dans le domaine de la sécurité. Voir également l'article de Kaye Whiteman (2004) « *La Dimension Africaine de l'entente cordiale* » dans *Geopolitique Africaine*, p 105-120, no° 15-16 Eté-Automne, Octobre 2004.

⁸Il s'agit ici d'appeler le Royaume Uni « un autre » ou encore un « awkward partner » ou lui donner le titre de « reluctant european ». Michael Harrison a pu appeler la France « the reluctant ally », (voir Harrison M. 1981. *The Reluctant Ally, France and Atlantic Security*, John Hopkins University Press.

- Quelles sont les conséquences de ces orientations sur le plan évolutif dans l'Union Européenne et plus spécifiquement sa politique de gestion de crises en Afrique Sub-saharienne.
- Au sens plus élargi, quelles sont les conséquences de ces orientations sur la gestion de crises en Afrique subsaharienne ?

1.2 Revue de la littérature

a) Les politiques d'intervention et de gestion des crises : Entre le sécuritaire et l'humanitaire

Les interventions internationales en Afrique ne se déploient pas dans un vide intellectuel et conceptuel. De ce fait, pour mieux comprendre les politiques sur la gestion de crises, il est d'abord important d'attirer l'attention sur les débats éthiques et moraux, et de voir comment les interventions après la guerre froide s'expliquent théoriquement dans la littérature.⁹ Comme on a pu le constater, depuis la fin de la guerre froide, des guerres civiles dont la majorité de nature ethnique et intra-étatique dominent l'actualité internationale. Comme chaque époque a ses guerres, les guerres post-guerre froide ont comme corollaires des nouveautés importantes en ce qui concerne non seulement le débat théorique, mais aussi la pratique des interventions en tant que telle.

Les interventions militaires dans les cadre de la gestion des conflits font aujourd'hui l'objet d'intenses polémiques et force est de constater que les approches réalistes ne suffisent plus à expliquer les multiples fractures de l'après guerre froide. Du « développement humain » au « sécuritaire humain et sociétale », les concepts ont fleuri au cours des quinze dernières années qui remettent en cause la souveraineté de l'Etat-westphalien, par le haut (mondialisation, droit d'ingérence), comme par le bas (régionalisme, guerres civiles). De cette façon, les concepts de « weak states » et « failed states » revêtent une grande importance pour mieux saisir la nature des interventions militaires et humanitaires en Afrique subsaharienne.

⁹On s'inspire ici de deux travaux : d'abord un ouvrage récent sous la direction de Pierre Hassner et Gilles Andréani (2005) intitulé *Justifier la guerre* qui éclaire les contours éthiques et moraux des interventions militaires et humanitaires depuis la fin de la guerre froide ; et le numéro 98-juin 2005 de *Politique Africaine* intitulé *Pax Africana ? Le nouvel interventionnisme libéral*.

On pourrait supposer que la reconfiguration des politiques étrangères britannique et française en ce qui concerne la gestion de crises africaines est non seulement le fruit d'une évolution au niveau international, c'est-à-dire des normes internationales (droit d'ingérence etc.), mais aussi influencée par le régionalisme affiché dans le projet de l'Union Européenne. Ces constructions de nouvelles réalités ne sont pas sans conséquences quant aux visions des Etats occidentaux sur les crises africaines et expliquent même d'une façon lucide la transformation de leurs politiques.

Selon Adam Roberts (2005 : 45) des nouveautés ont été introduites sur la question de la « *légitimité du recours à la force (jus ad bellum) et le corpus distinct, mais étroitement lié, de la guerre juste* ». Certaines de ses nouveautés ont modifié d'une manière générale la vision que les Etats ont du droit régissant la conduite concrète des conflits armés (*jus in bello*), notamment sur la question de savoir si les interventions ne doivent être considérées légales qu'une fois obtenue l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce débat reste assez ouvert et est loin d'être tranché.

A partir des ces nouvelles normes, les interventions internationales se sont non seulement multipliées, mais elles ont aussi profondément évolué. Hassner et Andreani (2005 : 16) postulent qu'au début des années 1990 deux interventions qui se succèdent semblent avoir valeur d'exemple: d'abord en 1991, une intervention sécuritaire pendant la guerre du Golfe « *qui met en oeuvre du principe de légitime défense collective, mais qui emprunte les formes d'une action de sécurité collective, par son caractère concerté et multilatéral* ».

Deuxièmement, on trouve en 1992, la mission humanitaire américaine en Somalie qui prend aussi place dans un registre multilatéral, mais se démarque de la précédente en affichant un objectif humanitaire. Ces deux interventions se font sous le leadership américain, et il est important de souligner que l'intervention en Somalie fût la première en Afrique subsaharienne après la fin de la guerre froide. Cet activisme, souligné par « un nouvel interventionnisme international » a permis à George Bush de parler de « nouvel ordre mondial », c'est-à-dire une redéfinition du concept de la souveraineté à partir des nouvelles valeurs comme nous l'avons souligné. Jusqu'au 11 septembre 2001, c'est l'intervention humanitaire qui domine, mais les résultats sont mitigés, y compris en Afrique.¹⁰

¹⁰Au moins quatre interventions en Afrique affichent des objectifs humanitaires (la Sierra Leone, le Rwanda, la Somalie et la République démocratique du Congo). Depuis le 11 septembre la politique Africaine des Etats-Unis

En dépit de ces évolutions vers un durcissement des interventions, ainsi que leur ambitions, les divisions existent entre les pays du Nord et du Sud sur les principes de ces interventions. Ces distinctions restent pertinentes et le débat reste encore flottant entre la guerre pour la défense de soi-même ou de ses intérêts (une vision réaliste), et l'intervention désintéressée dans ses intentions, voire éthique et mandatée dans un cadre multilatéral.

A l'inverse de certaines analyses occidentales qui nient conceptuellement l'existence des Etats en Afrique au sens Westphalien du terme, notre étude les définit en tant que tels sans pour autant imposer une analyse ethnocentriste, parfois au cœur du problème de l'échec des politiques occidentales dans la gestion de crises africaines. Ce point de vu est souligné par Richard Banégas et Roland Marchal (2005 : 9) lorsqu'ils remarquent que « *l'entendement international en est reste superficiel : la théorie des « Etats faillis » et de la mauvaise gouvernance a régulièrement servi de justification intellectuelle pour intervenir, avec souvent une compréhension très approximative de la nature des crises, des agencements politiques et sociaux qu'elles reflétaient, des enracinement nationaux et régionaux, voire quelquefois internationaux, de leur configuration* ». Ce constat accentue l'importance de la connaissance du terrain dans la construction d'une politique efficace sur l'Afrique subsaharienne. En revanche, même si certaines des interventions depuis la fin de la guerre froide sont restées superficielles comme le soulignent Banégas et Marchal, il ne faut pas perdre le contexte dans lequel elles s'opèrent. Autrement dit, les conjonctures critiques ont rendu possible la modification radicale des conceptions de politiques étrangères, ainsi que les interventions militaires. De même, les définitions et les approches ont été réévaluées.

Tandis que, pendant la guerre froide, la question de sécurité en Afrique était l'apanage des seules grandes puissances et de leurs clients importants en Afrique, la situation a profondément évolué, impliquant désormais une panoplie d'acteurs multilatéraux, internationaux et régionaux. Sur le plan théorique, on trouve une distinction bien marquée entre l'humanitaire et le sécuritaire, mais dans la pratique les deux dimensions se croisent aujourd'hui. L'ambiguïté dans les intentions est peut-être au cœur des nouvelles visions de la gestion des crises que nous allons développer dans cette étude, de même que la volonté des puissances occidentales d'harmoniser leurs politiques.

s'est focalisé sur les réseaux terroristes (une vision sécuritaire) en Afrique et de moins et moins sur la résolution de conflits au sens le plus strict.

Néanmoins, la conclusion que l'on peut tirer de ce débat théorique est que la question du rôle militaire des anciennes puissances se pose dans des termes nouveaux depuis la fin de la guerre froide. La réaffirmation de l'illégalité de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, qui restreignait les possibilités d'intervention n'est plus à l'ordre du jour et c'est l'agenda libéral (acheminé par la mondialisation et le régionalisme) et « solidariste » qui s'impose face à la conception historique de la souveraineté.¹¹ Les actions militaires britanniques et françaises en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, appréhendées dans cette étude, sont peut-être illustratives de cette nouvelle approche de l'intervention.

Sur le plan empirique¹², le débat sur les interventions renvoie même à la définition du concept de gestion de crises, lui aussi posé en termes nouveaux. Pour notre étude, dans son utilisation du concept clé, on emprunte la définition de Giuseppe Nesi (2002: 271) où la gestion de crise évoque « *le comportement d'un état ou d'une organisation internationale dans une situation qui met en danger la paix internationale et la sécurité. Dans ces cas, les décisions dont le but est d'influencer l'évolution d'une crise sont prises. Ces décisions peuvent faire allusion à la période précédant l'implosion d'un conflit, lorsque l'action préventive est utile ; ou elles peuvent être prises après l'irruption d'un conflit, dans le but d'arrêter un conflit ; ou, enfin, les décisions qui font allusion à la période succédant les hostilités : dans ce cas, les efforts sont entrepris pour éliminer les racines d'un conflit et l'amélioration des conditions pour une co-existence pacifique* ».

Il existe donc à la fois les capacités militaires et civiles de gestion de crises. A cela s'ajoute également le planning institutionnel, la coordination politico-militaire et la prise de décision. De cette façon, on définit la gestion de crises comme un concept plus large, qui évoque à la fois la palette de la force armée, ses bataillons et les équipements militaires. C'est le parti que nous avons choisi de prendre pour notre étude, celui de Nesi dont la définition englobante et ambitieuse permet d'éviter les ambiguïtés. Précisons que nous sommes conscients de la difficulté de l'exercice, les théoriciens, les Etats et les organisations internationales ne partageant pas unanimement cette définition.

¹¹Boutros Boutros-Ghali (1995), ancien secrétaire général de l'ONU a noté dans sa monographie, *Agenda pour la paix : faire et maintenir la paix* que « *le temps d'une souveraineté absolue et exclusive est passé ; sa théorie n'est jamais allée de pair avec la réalité* ».

¹²Alors qu'on parle sur le plan théorique du concept « d'intervention », le débat est nuancé au niveau empirique où l'on parle d'avantage des politiques de prévention de conflits.

b) Aperçu de la littérature empirique

La littérature sur les politiques des crises et les interventions militaires a connu un essor important depuis la fin de la guerre froide, c'est-à-dire tout récemment. Le thème de notre étude n'est en effet apparu dans sa forme actuelle que dans les années 1990. Néanmoins, d'un point de vue général, ces études sur la gestion de crises en Afrique sub-saharienne prolifèrent aujourd'hui lorsqu'il s'agit d'analyser les politiques de l'Union Européenne, des Etats-Unis, de la France et du Royaume Uni. La véritable nouveauté apportée par cette étude réside dans notre approche comparative des politiques française et britannique et comment une politique commune se construit dans ce domaine.

Comme nous l'avons démontré il n'est pas possible d'aborder une discussion sur les politiques occidentales de gestion des crises sans expliciter la nature des interventions militaires après la guerre froide. La plupart des études traitent les conflits sans chercher à entrer dans des perspectives approfondies et comparatives. Certaines ont au contraire attiré notre attention, inscrivant leur analyse dans un contexte post-guerre froide. Tout d'abord, la thèse de doctorat de Niagale Bagayoko-Pénone soutenue à l'Institut d'Etude Politique de Paris en 2002 et intitulée *Les politiques de sécurité française et américaine en Afrique de l'Ouest : Approche comparée des stratégies de la France et des Etats-Unis*. L'auteur suggère une inflexion strictement sécuritaire et stratégique dans sa problématique sur les crises en Afrique de l'Ouest.

Par une approche comparée des politiques de sécurité des Etats-Unis et de la France en Afrique de l'Ouest, elle cherche à « *explorer des nouvelles orientations des études stratégiques en fondant son modèle d'analyse sur les concepts de « complexe régional de sécurité » et d'« ordre régional »* (Bagayoko-Pénone, 2002 : 3). Mais en adoptant une approche sociologique des relations internationales et en se situant dans la domaine de la sociologie militaire, l'étude se focalise peut-être trop sur la nature institutionnelle et culturelle pesant sur le processus décisionnel pour expliquer ses hypothèses. De cette façon, son champ d'analyse n'est pas strictement la politique étrangère, mais relève plutôt de la stratégie et des doctrines militaires. Bagayoko-Pénone conclue notamment que la France et les Etats-Unis affichent la même volonté de fonder leurs politiques sur les structures instaurées par les Africains eux-mêmes. Elle n'innove donc pas dans ses conclusions en ce qui concerne les politiques sur la gestion de crises en Afrique sub-saharienne.

Ensuite, François Gaulme (2003) dans une étude apparue dans les Notes de l'IFRI et intitulée *Intervenir en Afrique, le dilemme franco-britannique* montre lui aussi qu'une approche comparative entre les politiques occidentales sur la gestion de crises africaines est possible. Son étude compare l'intervention britannique en Sierra Leone et l'intervention française en République Centrafricaine.

Gaulme souligne que les divergences existent même sur le plan théorique entre ce qu'il appelle « *le nouvel interventionnisme britannique* » et « *le repli militaire français* ». En effet, sa conclusion est que la politique française sur la gestion de crise africaine, préconise comme celle des Etats-Unis un soutien indirect à des forces multinationales dans le cadre d'un strict maintien de la paix. Il s'agit ici d'une intervention au sens classique du terme dans un cadre onusien. Les Britanniques quant à eux sont intervenus rapidement dans la crise sierra léonaise avec succès. Autrement dit, pour lui l'interventionnisme britannique a porté ses fruits au contraire de la prudence française. Contrairement à ce que notre étude essaye d'exposer, sa thèse souligne ainsi des divergences fortes entre la politique française et celle du Royaume-Uni en ce qui concerne la gestion de ces crises africaines, rejoignant ainsi sur ce point la conclusion de Bagayoko-Pénone.

D'une manière générale, on repère aussi une litanie d'études qui ne sont pas comparative mais qui analysent la conflictualité en Afrique subsaharienne. A ce titre on trouve Ruth Marshal (2005) dans le numéro 98 de *Politique Africaine* qui a publié un article intitulé *La France en Côte d'Ivoire : l'interventionnisme à l'épreuve des faits* et qui adopte une approche descriptive et systématique de la crise ivoirienne. Cet article revient sur les origines de cette crise et explique comment et pourquoi la France s'y est impliquée. Annie Leboeuf, dans un article du même numéro, « *La Réforme Britannique du secteur de la sécurité en Sierra Leone* », suggère elle aussi dans sa problématique une inflexion sécuritaire de la politique britannique de gestion des crises. Pour Leboeuf (2005 : 77), même si les britanniques veulent « *justifier un discours en termes de nouveau paradigme d'intervention* »...*sa mise en œuvre est finalement peu novatrice* ». ¹³ Notre étude va tenter de démontrer le contraire, à savoir que l'approche britannique est novatrice non seulement dans son discours, mais aussi dans son contenu et enfin sur le plan empirique.

Ensuite, la littérature grise par les conférences, les études gouvernementales, a elle aussi proliféré dans l'espoir de mieux appréhender les crises africaines. C'est le cas de celle de l'OCDE « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction* » sous la direction de Karim Hussein et Donata Gnisci (2003). Ayant regroupé non seulement le monde universitaire, mais également les acteurs étatiques impliqués dans la gestion des crises, cette conférence a été très instructive d'un point de vue empirique. Elle a notamment souligné l'importance de la coordination, du partage des expériences et des enseignements dans la gestion des crises en Afrique de l'Ouest. Ce point, souvent mésestimé est un élément non négligeable pour une approche intégrée de la part de puissances occidentales dans leurs politiques d'intervention. C'est bien dans ce sens que notre étude se veut novatrice : en s'appuyant sur une approche comparée, on parvient à illustrer une symétrie d'information dans les politiques qui rend l'idée même d'une politique commune franco-britannique réaliste.

¹³Cependant, Leboeuf affirme peut-être trop prudemment que les britanniques ont contribué à la transformation de la situation politique en Sierra Leone.

La dimension européenne de la littérature est de son côté importante dans la mesure où on tente d'expliquer l'influence des politiques franco-britannique sur la PESC. Une note de Sébastien Loisel (*European Conflict Prevention and Crisis Management Policies in African Regional Conflict*), présentée à l' « European Foreign Policy Conference » à la London School of Economics and Political Science en 2004, explique à sa façon la montée de l'Europe comme un acteur sécuritaire en Afrique Subsaharienne. Sa présence comme un acteur sur ce créneau, n'est bien évidemment pas sans conséquences sur ce que Brian White (2001) appelle les « national foreign policies » des Etats membres.

A ce même titre, une étude de Fernanda Faria (2003) *Crisis Management in Subsaharan Africa : The role of the European Union* apparue dans l'Occasional Paper No.17 de l'Institut Européen de Sécurité traite un cas empirique, celui de l'opération Artémis au République démocratique du Congo. Le constat est le même que précédemment : l'UE est devenue un acteur majeur dans la gestion des crises en Afrique sub-saharienne suite à cette expérience. Cela revêt un intérêt majeur pour notre étude puisque ces conclusions renvoient même à ce qu'on pourrait appeler la « quadrature européenne dans la gestion des crises africaines ». Cette trinité des acteurs européens complique la panoplie de gestion de crises, d'où la primauté d'une politique commune ou une meilleure coordination entre les acteurs majeurs comme nous le postulons.

1. 3 Approche Méthodologique

Dans un premier temps, cette recherche est qualitative. De ce point de vue, nous pouvons la qualifier d'empirique car elle se livre à une méthode comparée en se focalisant sur les similitudes et les divergences entre deux unités d'analyse. Les objets ou les unités d'analyse sont les politiques étrangères de la France et du Royaume Unis et les questions clés développées dans cette étude sont d'une nature descriptive et causale.

L'avantage d'une étude comparative dans le contexte de la problématique de ce mémoire réside dans la façon dont elle renforce des hypothèses. De plus, cette approche nous permet aussi de comparer des points de vue théoriques à travers des contextes différents. Le mode d'analyse est qualitatif et analytique de même que les informations utilisées. Celles-ci proviennent avant tout de la littérature consacrée aux politiques africaines de la France et du Royaume Uni et aux politiques de gestion des crises dans un contexte européen.

Nous avons de plus recouru à un certain nombre d'articles publiés dans les revues *Géopolitique Africaine*, *African Affairs*, *Africa Confidential*, *Politique Africaine*, *la Revue Internationale et Stratégique*, *International Organisation*, *Foreign Affairs*, *Politique Etrangère* ainsi que les publications de l'IFRI, de l'Union Européenne, de l'Institut Européen de Sécurité et de l'OCDE etc. Une importance particulière a été accordée aux documents officiels, la littérature grise même si un certain nombre d'entre eux n'était pas accessible. Les articles de presse (*Le Monde diplomatique*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Jeune Afrique l'Intelligent etc.*) nous ont également été très utiles.

Nous présenterons aussi les résultats des entretiens menés auprès des ministères concernés par le dossier en France et au Royaume Uni. Rappelons cependant qu'une étude comme la notre sur les politiques d'interventions est particulière parce qu'elle traite d'un domaine d'action souvent couvert par le secret, du moins par un devoir de réserve ou de confidentialité. Cela explique qu'un certain nombre de nos interlocuteurs, particulièrement français ont été réticents (peut-être parce que la crise ivoirienne n'est pas encore résolue). Par contre, les britanniques étaient plus ouverts¹⁴ même si les noms de certaines personnes interrogées ne figurent pas dans les listes que nous avons dressées en annexe de ce travail. Nous étions aussi limité parce que la plupart des acteurs que nous aurions pu interrogé se trouvent en Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire sur le terrain.

La faiblesse de notre méthode est qu'une étude comparée apporte rarement de réponses définitives. Mais, le choix de nos unités d'analyse surmonte d'une certaine façon cette difficulté dans la mesure où la France et le Royaume Uni demeurent des Etats dont l'influence sur la scène internationale relève d'échelles similaires, y compris en Afrique subsaharienne.

¹⁴Cela peut s'expliquer par le fait que la crise sierra léonaise est achevée.

1.4 Cadre Théorique

Nous allons tenter d'apporter des réponses à nos hypothèses à partir d'une théorie constructiviste. Bien que le constructivisme ne constitue pas une théorie au sens strict du terme par son manque d'innovation dans un cadre épistémologique, il propose des pistes novatrices sur le plan ontologique qui justifient son usage analytique dans les relations internationales ou plus particulièrement dans les politiques étrangères. Cette théorie est plus encline à donner un cadre analytique et descriptif à notre étude, étant son éclectisme. Selon celle-ci, l'Etat demeure un pôle majeur de réflexion en relations internationales ; elle s'oppose à une vision purement matérielle chères aux néo-réalistes et aux néo-libéraux. Le constructivisme, comme pôle de réflexion, permet de mieux expliquer les possibilités de transformation dans la politique étrangère ; c'est la raison pour laquelle nous le privilégierons.

Le néo-structuralisme de Kenneth Waltz nous semble inutile pour expliquer les transformations de politiques étrangères. Waltz ignore l'importance des organisations internationales, les organisations internationales, l'opinion publique et leur rôle dans la construction de la politique étrangère. Pourtant ces acteurs transnationaux, évacués par les réalistes ont érodé le monopole de l'Etat dans la conduite de la politique étrangère.

On trouve chez les réalistes et les néo-réalistes l'intérêt national et l'identité nationale comme des données fixes et permanents, tandis que le constructivisme conçoit ces deux concepts d'une façon évolutive. Autrement dit, les intérêts nationaux et l'identité nationale sont des constructions politiques et ainsi enclins à évoluer en fonction de la conjoncture. C'est donc cette nature changeante qui oriente les objectifs d'une politique étrangère. Pour une étude qui se veut éclectique comme la notre, le constructivisme constitue un angle intéressant car il transcende les limites théoriques en bâtissant un pont « *entre d'une part le positivisme des néo-réalistes et des néo-libéraux, et d'autre part l'anti-positivisme, des post-modernistes et de la théorie critique* » (Mcleod, 2002 : 67).

Dans la politique étrangère, les problèmes sont socialement construits et rendent possible l'existence d'une identité nationale de même que sa restructuration. Il faut également souligner que cette construction sociale des problèmes s'opère à partir de contraintes et d'opportunités. La réalité construite par un responsable politique a un impact sur le contexte physique et social. Il y a donc un processus continu à double couche dans lequel la société fait les gens et vice-versa. De cette façon, dans la construction d'une politique sur la gestion des crises, « *l'interaction entre la géographie et le conflit à une force explicative* » au lieu d'une lecture purement géopolitique chers aux réalistes (Dougherty et Pfaltzgraff Jr, 2001 : 149). Ces aspects d'interaction et de construction sont évacués par les néo-réalistes et les néo-libéraux. Pourtant, ce sont eux qui expliquent la transformation des politiques étrangères.

Nous allons donc à partir de cette lecture constructiviste tenter d'une part d'identifier les évolutions des politiques étrangères de la France et du Royaume Uni en ce qui concerne la gestion de crises en Afrique subsaharienne après la guerre froide. D'autre part, nous essayerons de comprendre les liens entre identités et intérêts nationaux ainsi que les modifications de l'intérêt national en faveur d'une politique commune. Nous tenterons d'expliquer comment les Etats et les acteurs sont socialisés afin de changer leurs politiques et leurs intérêts. Pourquoi la France a-t-elle décidé de se rapprocher du Royaume Uni depuis St Malo ? Comment se sont construites ces nouvelles réalités dans les politiques étrangères ? Est-ce dû à un enchaînement de circonstance ainsi qu'à un manque de maîtrise des conséquences ? Une approche théorique constructiviste est mieux placée pour cristalliser ces interrogations et ces changements.

1.5 Sélection des cas

Nous avons déjà dit que cette étude s'inscrivait dans une « paradoxe » ; en effet, pour certains, il serait préférable d'abandonner l'idée d'une politique commune franco-britannique en Afrique dans la mesure où celle-ci ne peut s'inscrire dans la durée, et s'avère même impossible à construire. C'est une anomalie en tant qu'idée politique. De plus, pour les sceptiques, la seule référence de St Malo représente uniquement la courtoisie des échanges diplomatiques entre les diplomates du Quai d'Orsay et le Foreign and Commonwealth Office, ainsi que les visites communes de Hubert Vedrine (ancien ministre des affaires étrangères) et Robin Cook (ancien secrétaire du FCO) en 1999 au Ghana et en Côte d'Ivoire. Autrement dit, seule la dimension symbolique en est ressortie. Notre étude veut aller au-delà de ceux-ci, expliquant à travers des problèmes comment l'impossible devient possible.

Cette étude s'efforce donc de mesurer à travers ces cas concrets les convergences et les divergences entre la France et le Royaume Uni dans l'estimation des contraintes et l'évaluation des enjeux. Pour reprendre James Rosenau, il faut un « hard case » pour illustrer la théorie ainsi que sa dimension empirique. Nous avons donc sélectionné deux cas empiriques : d'abord, la gestion de la crise ivoirienne par la France, sachant que cette dernière considère cette sous-région comme un espace privilégié de son influence en Afrique. Dans un sens restreint, on explique l'euphémisation des politiques franco-britannique à travers de l'opération Artémis en République Démocratique du Congo en 2003.

Le choix de ces deux cas majeurs a été fait de façon préméditée et logique, cette étude se focalisant sur l'Afrique Occidentale. De surcroît la sous-région ouest africaine a été depuis la fin de la guerre froide le théâtre de conflits violents dont l'ampleur a nécessité de nombreuses interventions internationales. Or, l'étude par la voie de ses hypothèses est amenée à prendre et à considérer des cas se prêtant à la comparaison.

Ces deux pays étant géographiquement proches, les crises qui les ont secoués (encore aujourd'hui pour la Côte d'Ivoire) ayant éclaté après la guerre froide, leur comparaison sera d'autant moins incongrue. En effet, ces deux dimensions, spatiale et temporelle, fournissent les bases communes et conceptuelles à partir desquelles l'analyse comparée et approfondie des politiques étrangères de la France et du Royaume-Uni devient possible.

1.6 Délimitation de l'étude

Nous postulons que les politiques étrangères de la France et du Royaume Uni de gestion des crises en Afrique subsaharienne ne sont pas ontologiquement contradictoires ni n'empêchent d'aboutir à une politique commune. Cette étude envisage ainsi d'expliquer à terme comment une politique commune franco-britannique pourrait contribuer au renforcement de la politique étrangère européenne sur la gestion de crises en Afrique subsaharienne.

Les cas ivoirien et sierra léonais entrent en jeu uniquement pour expliquer et avancer ces hypothèses. En effet, nous utilisons ces deux cas pour mettre en exergue les processus de construction des nouvelles identités des politiques étrangères française et britannique à partir de problèmes internationaux. Il ne s'agit pas d'une étude approfondie au sens large des deux crises. Nous nous intéressons aux méthodes, aux idéologies et aux processus politiques (policy processes) et non pas nécessairement aux rendements politiques (policy outcomes). Enfin, l'étude est limitée dans le temps et l'espace puisqu'elle s'intéresse à la période 1990 – 2005 et qu'elle se concentre sur l'Afrique de l'Ouest afin de cristalliser nos hypothèses.

1.7 Résumé des Chapitres

Chapitre 1

Ce chapitre met en lumière l'aspect méthodologique du mémoire. Il présente d'abord la problématique de cette recherche dans toute sa dimension. Il met également en perspective une analyse de la littérature théorique et empirique existante sur le sujet. De surcroît, la théorie guidant notre recherche est explicitée, ainsi que les raisons pour lesquelles nous l'avons choisie. Dans le même ordre, nous présentons les cas que nous avons choisi d'étudier et justifions notre choix en expliquant comment ils permettent d'apporter des réponses empiriques à notre problématique. Dans la dernière partie de ce chapitre nous délimitons l'étude et résumons les chapitres suivants.

Chapitre 2

Ce chapitre examinera les politiques africaines de la France et du Royaume Uni en Afrique post-guerre froide. Dans un premier temps, nous tenterons de comprendre précisément pourquoi il y a eu reconfiguration des politiques étrangères française et britannique. Afin d'expliquer ces transformations nous utiliserons bien évidemment le constructivisme comme cadre théorique.

Deuxièmement, nous essayerons de donner un aperçu général des politiques africaines de ces deux états en ce qui concerne leur action en faveur de la gestion de crise d'une manière générale. Il s'agit plus précisément des actions communes pouvant être menées par la France et le Royaume Uni dans un contexte européen et faisant le point sur le développement de la politique européenne de gestion des crises. Le chapitre fera aussi allusion aux Sommets Franco-britannique et à leur coopération dans ce domaine. Au sens plus large, l'opération Artémis pourrait en être révélatrice. Une discussion sur cette dernière est importante parce qu'elle nous permet d'expliquer et de concrétiser non seulement les enjeux et l'inévitabilité de la multilatéralisation de la politique française sur la gestion de crise, mais aussi la possibilité d'une politique commune entre les deux puissances.

Chapitre 3

Ce chapitre se consacre à l'intervention britannique en Sierra Leone. Celle-ci est quasiment considérée comme une « success story » et un modèle d'intervention réussie. Nous reviendrons donc sur les idéologies qui ont conduit le Royaume Uni à s'impliquer dans cette crise. Puis nous nous intéresserons véritablement à sa gestion de cette crise et à la façon dont celle-ci a bouleversé la politique britannique de gestion des crises en Afrique d'une manière globale. Cela nous permettra aussi de voir comment l'intervention a façonné l'élaboration d'une politique européenne de gestion des crises en Afrique, présentée au chapitre 2.

Chapitre 4

Il traitera de l'intervention de la France dans la crise ivoirienne. La première partie de ce chapitre consistera à repérer brièvement les origines de la crise ivoirienne et identifier le contexte dans lequel la politique française et son intervention se sont cristallisées. Ensuite, nous expliquerons le rôle joué par la communauté internationale pendant cette crise et également comment la France s'y est impliquée. La deuxième partie sera consacrée aux méthodes privilégiées par la France dans la recherche d'une sortie de crise en s'appuyant sur les volets diplomatiques (les accords de Linas Marcoussis) et militaires (l'opération Licorne).

Nous tâcherons également de comprendre l'approche française à travers l'outil RECAMP, élaboré bien avant l'éclatement de cette crise, et de voir comment celui-ci a été intégré à la gestion du conflit. Cette analyse nous permet de dégager les similitudes et les divergences avec la méthode britannique présentée dans le chapitre précédant. Enfin, nous nous demanderons dans quelle mesure la gestion française pourrait être appliquée dans un contexte européen. On proposera enfin quelques conclusions.

Chapitre 5

Ce chapitre synthétisera les différents aspects traités en soutenant l'hypothèse de cette étude. Nous apporterons ainsi des réponses à nos interrogations, à savoir si il peut y avoir une politique commune franco-britannique de gestion des crises en Afrique subsaharienne. Nous rappellerons comment les politiques françaises et britanniques se croisent dans leur ontologie au travers de ces crises d'une manière pertinente afin d'aboutir à une politique commune. Enfin, nous présenterons également les arguments qui expliquent comment ces politiques contribuent au développement d'une politique européenne de gestion des crises en Afrique sub-saharienne et, plus largement, comment elles donnent un contenu explicite à la politique européenne étrangère et de sécurité commune.

CHAPITRE 2 : UNE VISION ÉTHIQUE VS UNE DOCTRINE SÉCURITAIRE

Introduction

La fin de la guerre froide a entraîné des transformations bouleversantes dans la conception et la gestion des crises en Afrique. Elle a conduit d'une part à une multiplication des interventions militaires comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent, et d'autre part elle a rendu possibles de nouvelles orientations dans les politiques occidentales envers l'Afrique subsaharienne. Les puissances occidentales, spécifiquement la France, les Etats-Unis et le Royaume Uni ont ainsi tenté depuis les années 1990 de mieux appréhender les guerres ayant éclaté au cours de ces quinze dernières années. Cette nouvelle compréhension a en elle-même conduit ces Etats à développer des doctrines de la gestion des crises africaines : au début de la décennie 1990 celles-ci s'inscrivaient encore dans une continuité politique avec la guerre froide. Mais les différents échecs des politiques occidentales ont abouti à une rupture marquée en 1995.

Nous assistons donc à une reformulation politique progressive depuis cette date, qui accentue une approche beaucoup plus intégrée dans la gestion des crises de la part de la France et du Royaume Uni. Cette reformulation prend alors véritablement forme avec le sommet de St Malo en 1998. Autre nouveauté importante, l'Union Européenne : jadis acteur civil dans les crises africaines, elle est devenue un acteur sécuritaire à part entière avec l'opération Artémis en 2003. Cela n'est évidemment pas sans conséquence quant aux politiques française et britannique de gestion de ces crises et à la construction même d'une politique commune.

Dans un premier temps, le chapitre essaye d'une manière précise de comprendre pourquoi il y a eu reconfiguration des politiques étrangères française et britannique. Afin d'expliquer ces transformations nous utiliserons le constructivisme comme cadre théorique. Nous tenterons également de donner un aperçu des politiques africaines de ces deux Etats en ce qui concerne leur action en faveur de la gestion de crise d'une manière générale. Il nous semble pertinent de nous appuyer ensuite sur deux initiatives éclairantes au cœur de ces politiques. Le chapitre s'attardera aussi sur les sommets franco-britanniques et l'avancement de ce processus de rapprochement dans un contexte européen. L'opération Artémis sera en outre étudiée. Cela nous permettra d'expliquer à la fois les enjeux de l'eupéanisation des politiques de gestion des crises et le caractère inéluctable de celle-ci, mais aussi de montrer comment se construit une politique commune entre le Royaume Uni et la France.

2.1 Le Royaume Uni et l'Afrique : Une vision éthique ?

a) La « non politique » britannique, de la guerre froide à 1997

La fin de la colonisation dans les années 1960 a conduit à une perte d'intérêt du Royaume Uni pour l'Afrique. Celui-ci portait davantage sur les pays sous la domination des blancs, comme l'Afrique du Sud, le Kenya et le Zimbabwe, afin d'y maintenir leurs intérêts économiques et par conséquent la paix. Ainsi, au Kenya, comme au Zimbabwe, une grande partie de l'aide servait, dans le cadre d'accords bilatéraux, à dédommager les anciens colons expropriés de leur terre.

Daniel Compagnon (2005) montre bien cette attitude britannique envers l'Afrique en postulant qu'« en Grande-Bretagne il n'y a pas de complexe du style « Françafrique ». Autrement dit, le Royaume Uni n'a jamais eu pendant la guerre froide une approche systématique dans ses relations avec l'Afrique sub-saharienne pouvant être motivée par la volonté d'intervenir afin de régler les crises politiques dans ces pays. Il a refusé la politique d'intervention face au coup d'Etat n'endossant pas le rôle de gendarme si cher à la France. L'exception à cette « non politique » est la Gambie en 1981 avec le rétablissement au pouvoir d'un chef d'Etat qui avait été renversé pendant un voyage à Londres.

En revanche, cela n'a pas empêché les britanniques d'adopter une approche pragmatique et une politique ad hoc ayant pour but le maintien des exportations vers les anciennes colonies. Rappelons ici qu'ils ne s'intéressaient pas à l'Afrique francophone, considéré alors comme la chasse gardée de la France. De ce point de vue, une partie importante (82%) de l'aide britannique à l'Afrique était destinée aux membres du Commonwealth. Cela témoigne de l'importance de ce dernier comme un des trois cercles dans la politique étrangère, malgré un faible intérêt pour l'Afrique d'un point de vue général.

La fin de la guerre froide a conduit à une évolution de la politique africaine du Royaume Uni : d'abord sous le gouvernement conservateur de John Major avec notamment la mise sur l'agenda du G8 de la question de la dette africaine ; et depuis 1997, sous le gouvernement de Tony Blair. Puis, en 1995, leurs troupes participent aux opérations de maintien de la paix en Angola, à l'encontre toutefois de la volonté des cabinets ministériels. C'est également sous le gouvernement de John Major qu'une politique de gestion des crises commence à prendre forme avec son soutien à la constitution d'une force africaine de maintien de la paix. C'est cependant le gouvernement de Tony Blair en 1997 qui marque véritablement une rupture majeure avec « la non politique africaine » des gouvernements conservateurs de John Major, et précédemment, de celui de Margaret Thatcher pendant la guerre froide.

b) La mise en oeuvre d'une vision « éthique » : l' Africa Conflict Prevention Pool

Lorsque le gouvernement de Tony Blair accède au pouvoir en 1997, rien ne le pousse à changer et revoir sa politique africaine. Cependant, il décide de placer cette dernière sous le signe de la « diplomatie éthique ». Celle-ci définit les nouveaux contours d'un activisme africain dont le souci est l'intervention diplomatique dans les conflits africains. Cet activisme et cette politique interventionniste doivent s'inscrire dans un cadre analytique global, celui des interventions qui s'affichent après la guerre froide comme nous l'avons accentué dans le chapitre précédent.

De surcroît, deux hypothèses endogène ont apparemment joué selon Paul Williams (2003: 105, 106)¹⁵ un rôle dans cette socialisation de Tony Blair aux questions africaines : D'abord l'Afrique a été placé parmi les priorités de Tony Blair Force comme le souligne Paul Williams par « *les conseillers les plus dignes de confiance dans ce domaine, notamment Jonathan Powell et David Manning* »¹⁶. Deuxièmement, Blair s'est intéressé aux malheurs de l'Afrique à la suite des éloges exprimés dans les cercles internationaux pour le travail effectué par Clair Short et le Department of International Development (DfID). Troisièmement, une hypothèse exogène et celle de Bill Clinton qui avait conseillé Tony Blair de donner à l'Afrique une plus grande place dans sa politique étrangère. Force est de constater que le gouvernement a internalisé d'une manière répandue cette nouvelle réflexion sur sa présence en Afrique à la suite du discours de Tony Blair, celui-ci qualifiant le continent de « *plaie sur la conscience de l'humanité* »¹⁷. Egalement, l'Europe a beaucoup pesé sur la transformation de la politique britannique.

Bien évidemment, ces évolutions se sont encore nuancées après le 11 septembre lorsque les puissances occidentales ont repris le mantra selon lequel les « failed states » sont devenus des source d'instabilité dans le monde accueillant potentiellement les réseaux terroristes. Contrairement à la politique américaine inscrivant ces « Etats faillis » dans sa stratégie globale de guerre contre le terrorisme, vision purement réaliste et sécuritaire au regard des intérêts américains, le Royaume Uni a considéré les conflits africains dans un paradigme global sous la label « éthique ». Pour le gouvernement de Tony Blair, la force militaire pourrait donc être utilisé dans un cadre humanitaire. Cette nouvelle vision a eu pour conséquence une politique africaine beaucoup plus cohérente dans son appréhension des crises. La politique britannique africaine a cessé d'être purement *politico-militaire*, et ces changements ont même eu un impact sur le plan institutionnel.

¹⁵ Voir Paul Williams (2003) « *La Grande Bretagne de Tony Blair et l'Afrique* » dans *Politique Africaine*, n° 94, juin 2004.

¹⁶ On peut saisir cette hypothèse théoriquement dans l'optique de Graham Allison selon laquelle la bureaucratie pèse sur la construction de problèmes et les solutions à disposition des hommes politiques en politique étrangère. Sur cette théorie voir Graham Allison et Phillip Zeilikof (1999) *Essence of Decision : Explaining the Cuban Missile Crisis*, 2ed, Longman.

¹⁷ Ce discours donné pendant la conférence annuelle du parti travailliste en 2001 marque une inflexion importante pour la politique africaine du Royaume Uni. Celui-ci a été suivi par un discours du Ministre des Affaires étrangères britannique, Jack Straw qui a souligné la même année que « l'Afrique compte pour un monde sûr et stable ».

D'abord à travers la création en 1997 du *Department for International Development (DFID)* dont 50% du budget est consacré à l'Afrique. La politique britannique s'ouvre également sur l'Afrique francophone, jadis forteresse de la France, avec notamment le Rwanda et la République démocratique du Congo, désormais bénéficiaires de l'aide britannique. Cette transformation de la politique étrangère n'est pas anodine ; elle s'explique à la fois par une prise de conscience suite au génocide rwandais et par l'ouverture politique à l'activisme des ONG pesant sur la décision politique au Foreign and Commonwealth Office (FCO). Pour résumer l'échec britannique quant à la question rwandaise, le discours en 2004 de l'ancienne ambassadrice du Royaume Uni au Rwanda, Lilian Wong¹⁸, est révélateur de cette transformation politique; voici comment elle explique la faillite de la politique britannique dans ce pays:

« Il y avait d'abord une absence d'intérêt sur la question rwandaise, ainsi qu'une manque d'information. Par ailleurs, les décisions britanniques étaient plutôt prises à New York qu'à Londres, les décideurs politiques à Whitehall, trop timorés, se reposant de façon excessive sur les pays « leaders » les avertissant des implications potentielles. Il est évident que l'analyse de ces pays n'était pas neutre, chacun ayant son propre agenda Je parle bien sûr des Etats-Unis, de la France et de la Belgique. »

D'une certaine façon on assiste ici à un retour de la morale dans la politique étrangère, aspect évacué de la politique africaine du Royaume Uni pendant la guerre froide et jusqu'au génocide rwandais.

¹⁸ Discours donné au Rwanda Forum, 27 mai 2004.

La seconde initiative novatrice dans la vision britannique de gestion des crises africaines, est bien évidemment la création de l’Africa Conflict Prevention Pool (pôle pour la prévention des conflits) en 2001. Doté d’un fond annuel d’environ 50 millions de livres sterling venant du FCO, la Défense et le DFID, c’est l’expression concrète d’une politique coordonnée de gestion de crises. On insiste notamment sur la primauté de la « sécurité humaine » considérant que la sécurité individuelle doit primer sur la sécurité étatique et que lorsqu’elle est respectée, les racines des conflits sont appréhendées. Cette initiative tient compte de la nature multidimensionnelle des conflits africains et donc de la nécessité d’une politique multidimensionnelle pour les appréhender.¹⁹ Les conflits africains menacent les intérêts (pas au sens réaliste du terme) stratégiques du Royaume Uni et de la France. De plus, c’est un challenge pour la capacité et l’autorité de l’ONU, largement préoccupée par le sujet.

¹⁹ L’idée sous-jacente est que les politiques de l’aide au développement, économique et de défense doivent être intégrées aux politiques de gestion de crises. Ce point renforce la nécessité d’une définition large du concept de « politiques de gestion de crise » comme on l’a souligné dans le chapitre précédent.

2.2 La Politique Française d'Intervention en Afrique : Un modèle en pleine mutation ?

Avant de se pencher sur la politique française de gestion de crises en Afrique après la guerre froide, une mise au point historique s'impose. Depuis la fin de la décolonisation, la politique française en Afrique s'expliquait politiquement et juridiquement, dans une majorité de cas, par des accords de défense ou de coopération militaire bilatéraux (dont certaines dispositions demeuraient secrètes) et mêlait souvent objectifs politiques et humanitaires. Contrairement aux autres puissances coloniales comme le Royaume Uni et le Portugal qui se sont retirés militairement, la France est restée présente militairement et politiquement après la décolonisation, et a continué de jouer le rôle d'« Etat gendarme ». Cette doctrine s'est perpétuée sous quatre présidences successives, au fil d'interventions qui ont non seulement assuré la survie de régimes despotiques jusqu'à la corde (comme au Zaïre en 1977 et en 1978), mais ont également parfois conduit l'armée française à jouer les putschistes contre d'anciens alliés.²⁰

De surcroît, certaines des interventions françaises pendant la guerre froide trouvaient leur justification dans la volonté de défendre les intérêts occidentaux dans des régions menacées par des Etats alliés de l'Union Soviétique (comme au Tchad où la poussée libyenne est endiguée à deux reprises- en 1983 et 1986- avec le concours militaire de la France) ou plus simplement, de défendre des Etats contre des menaces extérieures (cas de l'assistance militaire apportée en 1977-1978 à la Mauritanie, en butte aux attaques du Front Polisario). Autrement dit, la France intervenait militairement en faveur d'un gouvernement ou contre un gouvernement non seulement pour défendre son intérêt national mais aussi plus largement pour contenir la menace soviétique. Une vision réaliste et géopolitique s'est imposée comme un axe dans la politique française en Afrique. Jean François Bayart (1992 : 141) décrit ainsi cette instrumentalisation de l'Afrique francophone :

²⁰ L'exemple le plus célèbre étant évidemment en 1979 celui de l'empereur Bokassa en république Centre Africaine que la France a substitué à un présidentiable beaucoup plus présentable en la personne de David Dacko.

« Paris n'a jamais cessé de penser sa politique africaine comme un simple instrument au service de sa politique de puissance. La clientèle diplomatique que l'Afrique a fournie à la France- et plus précisément le jeu des votes qu'elle lui a apporté dans l'enceinte des Nations Unies- avait l'avantage de garantir son siège de membre permanent du Conseil de sécurité, d'accroître l'audience des résolutions qu'elle entendait faire adopter sur les affaires du monde, de la préserver d'attaques trop massives envers ses essais nucléaires ou ses problèmes pendant la décolonisation dans le Pacifique ou l'Océan Indien. Plus généralement, l'existence d'une aire continentale de prédominance française – dont témoignent par exemple la nébuleuse de la francophonie, la zone franc et les sommets franco-africains – ont longtemps accru le rayonnement de la diplomatie élyséenne, y compris dans le champ européen ».

Cependant, il s'est opéré depuis la fin de la guerre froide une transformation importante dans la politique française en ce qui concerne la gestion des crises, de même que dans sa vision de l'Afrique subsaharienne. Une politique hésitante et floue s'installe d'abord après la guerre froide pendant la période de 1990-1994 avec des conséquences désastreuses, tant sur l'identité de la politique étrangère française que sur le plan humain avec le premier génocide de la période post-guerre froide. Une nouvelle politique prend alors forme à partir de 1995. Celle-ci s'articule autour de trois axes majeurs, qui ont toutefois conceptuellement évolué ces dernières années:

- Maintenir les liens politico diplomatiques avec les pays francophones
- Les accords bilatéraux de défenses signés avec certains pays de l'Afrique ²¹
- L'utilisation de son influence en Afrique francophone comme un positionnement sur la scène internationale.

a) La politique française de 1990-1994 : Continuité de la guerre froide ?

²¹ A l'exception de la Guinée, l'ensemble des Etats francophones de l'Afrique Occidentale, y compris certains pays de l'Afrique centrale ont conclu des accords d'assistance militaire avec la France. De surcroît, certains d'entre eux (Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo) sont liés à la France par un traité de défense.

Comme la politique étrangère se construit et se transforme à travers des expériences et des problèmes internationaux, les événements sur la scène internationale au début des années 90's ont poussé la France à revoir sa politique africaine sans pour autant renoncer à son obsession gaullienne du rang.²² D'abord, bien évidemment la fin de la guerre froide et la disparition des initiateurs de la politique du « pré carré africain » caractérisé par la fameuse phrase de Jacques Foccart « *partir pour mieux rester* », ainsi que les critiques et la réputation sulfureuse de la Françafrique auprès de l'opinion publique.

Il ne s'agit pas ici de placer cette dernière (l'opinion publique) au centre de la vie publique au sens « idéaliste » du terme, mais plutôt de la placer comme un élément pouvant peser sur la décision de politique étrangère française. Cette « *localisation de la politique étrangère* », pour reprendre l'expression de Brian Hocking (1993), avait contribué à sa manière à la révision d'action gouvernementale sur la scène africaine.²³ De cette manière, le débat interne et l'opinion publique, remettent en question la vision stato-centrée chères aux réalistes comme Henry Kissinger où la diplomatie est avant tout une affaire d'hommes d'Etats et où la doctrine se base sur une parole à l'extérieure, jamais à l'intérieur.²⁴

En revanche, malgré la construction de ces nouvelles réalités, dont la localisation de la politique étrangère et l'opinion publique qui pèsent sur la politique étrangère française et qui doivent affiner les relations franco-africaines, un nouveau paradigme n'émerge pas avant 1994. Cela pourrait s'expliquer par le caractère particulier de la relation franco-africaine et les représentations gaulliennes retrouvées chez Mitterrand puis chez Jacques Chirac. Pour la France, sa présence en Afrique est aussi une arme permettant de maintenir son influence contre la domination anglo-saxonne. Selon Daniel Compagnon (2005), cette vision « *paranoïaque du complot anglo-saxon contre la France* » ou ce que les africanistes appellent le « syndrome de Fachoda »²⁵ a joué un rôle actif dans sa « *réaction minable* » au Rwanda.

²² La présence française en Afrique est un de moyen de maintenir son rang de puissance moyenne ayant des intérêts globaux.

²³ Voir N, La Balme,(2002) « *Opinion publique et politique étrangère, évolution d'un débat* », dans Frédéric Charillon (dir), *Politique Etrangère : Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po. Voir également, B, Hocking (1993) *Localizing foreign policy*, Stratin Press.

²⁴ Deux livres résumant bien la pensée réaliste de cet auteur, Kissinger, H. 1994. *Diplomacy*. Simon and Schuster et également Kissinger, H. 2001. *Does America Need a Foreign Policy: Toward a Diplomacy for the 21st Century*. Simon and Schuster.

²⁵ Sur ces points, voir *Politique Africaine*, numéro spécial « Mitterrand et l'Afrique », 58 juin 1995, 191 p.

L'événement qui a sans nul doute précipité cette mutation vers une nouvelle doctrine en Afrique subsaharienne est le génocide de 1994 au Rwanda, initié par un régime que la France avait assisté militairement en octobre 1990 (le Dispositif Milan et l'Opération Noroît) et avec lequel elle entretenait des liens de coopération militaire. Aujourd'hui encore, le gouvernement rwandais sous Paul Kagame entretient de mauvaises relations avec la France suite à cet événement, malgré les – faibles – efforts français pour éviter le pire pendant l'Opération Turquoise.

De même que pour la transformation de la politique africaine du Royaume Uni, un retour inattendu de la morale dans la politique française pourrait être attribué à la situation de l'après guerre froide. Une plus grande fluidité entre les politiques intérieures et extérieures de la France l'empêchait désormais d'appliquer à son action internationale des valeurs opposées à celles appliquées au niveau interne. La dualité entre les deux est devenue moins acceptable et, d'ailleurs, moins nécessaire avec la montée des revendications éthiques, mais aussi celle des autorités régulatrices et l'influence grandissante des ONG (Hassner et Gileani, 2005 : 22). En effet, la notion de valeurs morales universelles s'est heurtée comme le souligne Marie-Christine Kessler (1999 : 163) « à un autre point fort de la doctrine diplomatique française : l'indépendance de l'Etat ». Une nouvelle réalité a donc été socialement construite rendant possible la transformation de l'identité de la politique étrangère française.²⁶

Enfin, l'expansion et l'approfondissement du projet Européen et le développement des politiques de gestion des crises au sein de l'Union Européenne depuis 1993 ont socialisé progressivement la pensée française en faveur d'une nouvelle doctrine. A cela s'ajoute aussi le credo de l'impératif démocratique martelé dans son discours de La Baule (1990) par le Président François Mitterrand et qui a créé une nouvelle impulsion pour la redéfinition du rôle français en Afrique subsaharienne.

²⁶ La France a été très critiquée par les organisations non gouvernementales qui estimaient la position de celle-ci trop timide et privilégiant les Etats (chefs d'Etat) aux dépens des individus.

Les dirigeants français ont ainsi progressivement compris qu'il convenait de manifester une plus grande prudence en matière d'intervention sur le continent africain. Cela se ressent quelques années plus tard lors de la première phase de l'intervention française en Côte d'Ivoire. Ce sont ces nouvelles valeurs et normes qui ont contraint la France à revoir sa politique d'intervention en Afrique subsaharienne, favorisant ainsi une harmonisation avec la politique britannique depuis St Malo. Pour le gouvernement du premier ministre de l'époque Lionel Jospin, ce « lock in » avec le Royaume Uni dans la délivrance d'une politique africaine commune était une façon de sortir de la Françafrique²⁷.

b) La nouvelle vague : RECAMP, esquisse incontournable d'une nouvelle politique ?

Suite aux échecs du Dispositif Milan et l'Opération Noroît dans la première moitié des années 1990, le concept de RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) est né en 1997. A priori, les perspectives qu'offre celui-ci ne sont pas spécifiquement françaises mais se réfèrent d'une manière générale à la politique onusienne de gestion des crises en Afrique subsaharienne après la guerre froide. De surcroît, les buts de RECAMP correspondent à l'idée que la France se fait de sa place, de ses intérêts et de ses devoirs dans le monde. Or, le leadership français dans la promotion de RECAMP prouve assez bien sa volonté d'ancrer sa politique sur des nouvelles perspectives dans la gestion des crises africaines.²⁸ Pour la France, comme pour le Royaume Uni et les Etats-Unis qui sont les trois acteurs Etatiques majeurs en Afrique, les solutions aux crises africaines doivent être africaines et menées dans un cadre multilatéral et régional. La construction RECAMP renforce cette idée et représente pour la France la fin de la face à face néocoloniale et dépassée de l'Afrique francophone.

²⁷ Entretien avec un membre de la section Afrique Equatoriale au Foreign and Commonwealth Office, mai 2006.

²⁸ RECAMP se veut original et percutant et le leadership français se construit autour de l'idée du maintien d'une aire d'influence privilégiée, non seulement en Afrique, mais aussi en Europe.

Depuis la conception de RECAMP et sa présentation en 1998 au cours du sommet Afrique-France du Louvre, ce projet reste un outil important qui explique à sa manière la transformation de la politique française de gestion des crises africaines. Théoriquement, il met fin à la vision d'un Etat gendarme de l'Afrique parce qu'il s'appuie sur les capacités africaines elles-mêmes. RECAMP s'articule autour de trois volets différents : premièrement, le volet coopération technique qui s'applique aux niveaux politique, politico-militaire et militaire. Ensuite, l'entraînement est conçu et conduit en partenariat avec l'Union Africaine, les organisations sous-régionales, l'Union Européenne et de nombreux partenaires européens ; et enfin un engagement pour offrir son expertise, ses capacités, voire ses équipements, afin de mettre sur pied et soutenir une partie de la force.

Cette volonté de la part de la France d'ouvrir et développer « un partenariat d'égal à égal », ouvert à l'ensemble du continent africain n'est pas sui generis, mais née après les expériences françaises²⁹ sur le continent après la guerre froide. RECAMP innove donc en s'appuyant sur les principes suivants :

- Partenariat, les décisions politiques sont prises en coopération avec les africains
- Ouverture à l'ensemble de l'Afrique et à tout pays ou organisation souhaitant s'y associer
- Complémentarité avec les coopérations bilatérales, les actions des sous-régions et celles de partenaires français, en particulier européens³⁰
- Volontariat, chaque Etat reste libre de la nature et du rythme de sa contribution
- Cohérence entre acteurs civils et militaires
- Evolution du concept en fonction des caractéristiques actuelles des opérations de paix et de l'environnement international (République Française, Ministère de la Défense, recamp.fr)

²⁹ L'opération Noroît au Rwanda est révélatrice.

³⁰ RECAMP a été présenté en 2003 à l'UE et depuis 2005 fait partie intégrale d'un partenariat entre l'UE et l'Union Africaine, de la conception et la conduite du cycle.

La nouveauté dans cette initiative est le soutien de Nations Unies et l'Union Européenne. On assiste ainsi à une forte multilatéralisation de la gestion des crises et à l'appropriation des risques par les pays africains. Avec RECAMP la politique française de gestion des crises est appréhendée de manière globale et transfrontalière. Le projet a donc une forte légitimité internationale en plein accord avec les objectifs de la Charte des Nations Unies. De plus, il rend nécessaire la coordination des programmes de coopération militaire entre la France, les Etats-Unis et le Royaume Uni afin d'optimiser leurs actions.³¹ A ce titre, le Royaume Uni dispose d'un représentant diplomatique auprès du RECAMP chargé du suivi de ce dossier. Les rôles sont partagés : la France s'occupe de la logistique, les pays africains des troupes et l'Union Européenne du financement. RECAMP s'accorde aussi avec l'ONU et le dispositif britannique. Ce dernier aspect n'est pas sans conséquence en ce qui concerne la concrétisation de la coopération franco-britannique depuis le sommet de Saint-Malo.

La France avait déjà commencé à appliquer cette politique en 1996 quand les troupes françaises stationnées à Bangui sont intervenues à plusieurs reprises pour mettre en échec des tentatives de coup d'Etat contre le régime Patassé. En décembre de la même année, le Sommet Afrique-France de Ouagadougou a débouché sur une solution africaine, avec la constitution de la Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB) dont le financement, la mise sur pied, l'équipement et le soutien conformes à la nouvelle doctrine étaient assurés par la France³². Ainsi, l'armée française a quitté officiellement la République centrafricaine en février 1999. De plus, la France a mis sur pied et a soutenue logistiquement un bataillon multinational en Guinée Bissau, et contribué à la mise en place de la MONUC (2000-2001) en République démocratique du Congo. Ces expériences ont permis de consolider RECAMP dans un cadre plus large et comme le souligne un officiel français, « *la mise en oeuvre se fait doucement pour une meilleure coordination* ».

³¹ Le Japon soutien financièrement certaines opérations de RECAMP.

³² Entretien avec un diplomate français auprès du Quai d'Orsay, Paris, avril 2006.

De ce point de vue, RECAMP a annoncé la fin d'un modèle de gestion de crises qui s'appuyait essentiellement sur les accords de défense entre la France et ses anciennes colonies en Afrique francophone. Même s'il innove d'une façon générale, il y a une continuité puisqu'en tant que projet il préconise les liens historiques entre la France et ses anciennes colonies. Ainsi, RECAMP ne remet pas en cause d'une manière explicite la présence militaire française en Afrique à travers ses accords militaires avec certains Etats Africains, mais sa finalité impose certaines contraintes à la France. Autrement dit, il rend cette présence obsolète à long terme, les pays ayant alors les capacités d'assurer eux-mêmes leur sécurité. Ainsi, le projet concrétise la volonté politique française affirmée depuis dix ans de réduire son effectif militaire en Afrique subsaharienne. De même, la France a annoncé en 2005 qu'elle ne maintiendrait pas ses bases militaires contre la volonté d'un Etat hôte. Il s'agit ici d'une évolution pertinente qui redessine les contours d'une nouvelle politique dans la gestion de crises.

Cependant, RECAMP est aussi critiquable en tant qu'outil de gestion de crises. Tout d'abord, parce que les troupes africaines sont peu professionnelles et opérationnelles. Cela est apparu évident lors des exercices communs. A cela s'ajoute la faiblesse institutionnelle des organisations régionales et sous-régionales censées jouer un rôle croissant dans le maintien de la paix dans le cadre de RECAMP.

Finalement, RECAMP démontre que la fin de la guerre froide n'a pas, dans son ontologie, annoncé la fin du dispositif militaire français et de la force armée d'une manière générale, mais a plutôt transformé ceux-ci. L'armée et la puissance militaire sont demeurés deux entités importantes dans l'élaboration et la pratique de la politique étrangère française en Afrique subsaharienne. La vision de RECAMP ne s'inscrit cependant plus dans un cadre bilatérale et sécuritaire comme ce fût le cas pendant la guerre froide où l'Afrique francophone était conçue comme une pièce maîtresse de la stratégie de défense de la France. De cette façon, c'est une nouvelle perspective, même si son approche reste assez limitée et politico-militaire. RECAMP reste incontournable comme outil de gestion de crise et son internationalisation est intéressante du point de vue de la coopération franco-britannique formulée dans les objectifs de St Malo.

2.3 L'Union Européenne et la gestion de crises africaines: Asymétrie, convergence ou géométrie variable?

La gestion des crises africaines en tant que telle est apparue assez récemment dans le contexte institutionnel de l'Union Européenne. De cette façon, la question essentielle pour notre étude est de savoir comment se croise la politique de l'Union Européenne avec les politiques nationales, notamment celles de la France et du Royaume Uni. Tout d'abord quelle est l'approche la plus efficace de gestion des crises africaines ? Se situe-t-elle à un niveau Européen, comme nous tenterons de le démontrer dans cette partie avec l'opération Artémis, où à un niveau national? De surcroît, existe-elle au gré des événements? Bref, la panoplie de l'opération Artémis représente-elle l'avenir de la gestion des crises africaines dans l'Union Européenne où est-elle une exception qui ne se reproduira plus comme le constatent certains diplomates du *Foreign and Commonwealth Office* ? Peut-on même dire que des interactions entre l'Europe et les politiques nationales favorisent finalement une convergence politique dans la gestion de ces crises africaines?

Ces interrogations sont au cœur de notre problématique et les réponses dans les bureaucraties sont assez insuffisantes pour en tirer des conclusions explicites. De ce fait, cette partie examinera le rôle de l'Union Européenne dans la gestion de crises africaines en retraçant l'évolution de cette politique pour mieux appréhender le rôle de l'Union sur ce créneau et comment l'opération Artémis pourrait influencer concrètement l'évolution d'une politique commune franco-britannique sur la gestion des crises. Alors que St Malo avait affiché des objectifs généraux, on pourrait constater que l'opération Artémis amplifie et témoigne empiriquement de l'inéluctabilité d'une politique commune dans un cadre global.

Afin d'analyser l'action de l'Union Européenne dans ce domaine, nous allons reprendre le cadre analytique de Bertherton et Vogler (1999)³³ dans l'espoir de mieux comprendre comment l'Union est devenue un acteur sécuritaire (militaire) en Afrique subsaharienne. Selon cette grille analytique et explicative, l'action extérieure de l'Union Européenne et la construction de son « *actorness* » (capacité d'action) comporte trois aspects qui ne sont pas sans conséquence l'un sur l'autre:

³³ Voir Bertherton, C et Vogler, J. 1999. *The European Union as a Global Actor*. Routledge.

- Présence : il s'agit d'une conceptualisation de relation entre le développement interne de la communauté et les attentes extérieures.
- Opportunité : ceux sont des facteurs dans le contexte externe qui favorisent ou contraignent la capacité d'action (« actorness »).
- Capacité (capability) : la disposition à répondre efficacement aux attentes et opportunités extérieures. (Bertherton et Vogler, 1999 : 5)

Il va de soi que ce cadre analytique offre une explication importante pour mieux saisir l'action de l'Union Européenne sur la scène internationale. Ainsi, l'Union pourrait être analysée non seulement par sa présence en fonction de son développement interne, mais aussi comme un acteur saisissant des opportunités dans les nouveaux domaines qui n'était auparavant pas les siens. A partir de là, nous allons développer et appliquer ce cadre analytique et sa force explicative dès que possible dans cette partie. Cependant, étant donné qu'il ne constitue pas une théorie en tant que telle, nous utiliserons le constructivisme comme fond théorique. Il est d'ailleurs utile de rappeler ici qu'il y a des traces constructivistes dans le cadre analytique de Bertherton et Vogler.

a) Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD): Une évolution progressive sur une politique de gestion de crises:

La gestion de crises est devenue une préoccupation de l'Union Européenne en s'inspirant de l'article 3 du traité de Bruxelles qui permettait aux Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) de se concerter « *sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise* ». Réunis à Bonn le 19 juin 1992, les ministres des affaires étrangères et de la défense des Etats membres de l'UEO ont rendu publique la Déclaration de Petersberg prévoyant « *la mise à la disposition de l'UEO des unités militaires provenant de tout l'éventail de leurs forces conventionnelles en vue de missions militaires qui seraient menées sous l'Egide de l'UEO* ». Elles pourraient être utilisées pour :

- des missions humanitaires ou d'évacuations de ressortissants ;
- des missions de maintien de la paix ;
- des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

Ainsi, le traité d'Amsterdam affirme que la Politique Etrangère et de Sécurité Commune va inclure des missions humanitaires et d'évacuation, les missions de maintien de la paix et les missions de forces de combat pour la gestion de crises, y compris les missions de rétablissement de la paix, dites mission Petersberg. Mais, c'est la conférence intergouvernementale du 24 mars 1997 sur la révision du traité de Maastricht qui a accentué l'intégration de l'UEO dans l'Union Européenne, laquelle disposerait ainsi d'un véritable volet de coopération militaire et de défense. Cette intégration devrait s'opérer graduellement en trois phases. La première phase verrait une harmonisation des structures, des règles et des procédures de deux organisations. Pendant la deuxième, l'UEO resterait responsable de l'application des actions de l'Union dans le domaine de la gestion des crises, alors que l'UE assumerait le pouvoir décisionnel. Pendant la troisième phase, le processus d'intégration serait complété par le transfert de compétences et des organes de l'UEO³⁴ aux institutions européennes.

³⁴ L'Union de l'Europe Occidentale a cédé sa place aux institutions de la PESC le 1^{er} juillet 2001.

L'Union a commencé le débat sur l'intégration et le développement des capacités militaires et le renforcement des capacités civiles dans la gestion des crises dans le contexte de la PESD seulement en 1999, pendant le Conseil Européen de Cologne. Celui-ci a pris acte des expériences de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) dans la gestion des crises, lesquelles ont favorisé la création des instruments de gestion de crises de l'Union. Pourtant, l'ambition de celle-ci de se créer une capacité militaire remonte à 1991 avec l'éclatement du conflit en Yougoslavie, les dirigeants s'apercevant alors des faiblesses de l'UEO dans la gestion de ce conflit (Soetendorp, 1999 : 128-129).

Le conseil européen d'Helsinki (10-11 décembre 1999) est allé plus loin et l'Union se montrant déterminée à lancer et conduire des opérations militaires sous la direction de l'Union là où l'OTAN n'est pas engagée. Cette formulation a garanti que l'Union pourrait agir de façon autonome. Coopérant volontairement dans le cadre des opérations dirigées par celle-ci, les Etats doivent être en mesure en 2003 de déployer dans un délai de 60 jours et de soutenir pendant au moins une année des forces militaires pouvant atteindre 50 000 à 60 000 personnes³⁵, capables d'effectuer l'ensemble des missions de Petersberg. En association avec le Haut Représentant, la priorité est accordée à la prévention des conflits et à la création d'un comité pour la gestion civile des crises.

Comme l'Union Européenne ne dispose pas en temps de paix d'unités militaires permanentes propres, et n'agit qu'au gré des circonstances, les membres ont souligné l'importance de créer une force de réaction rapide. Dans le cadre de missions de Petersberg, il existera donc plusieurs opérations de la PESD, militaires, civiles, ou de plus en plus, une combinaison des deux. Pour l'Union, la PESD permet l'efficacité et la cohérence et rend possible des opérations militaires où l'OTAN, dans son ensemble, n'est pas engagée. C'est donc ce nouveau contexte politique international qui a facilité la création de la PESD et a permis à l'UE de jouer un rôle plus important en matière de gestion internationale des crises militaires et civiles.

³⁵ Il s'agit d'une force de réaction rapide proposée par la France en 2001.

Toutefois, il faut également préciser que les désaccords sur les modalités de l'action militaire n'ont pas manqué au cours de ces dernières années au sein de l'UE de même que sur son rôle dans la gestion des crises. Le Royaume Uni s'est notamment opposé au développement d'une identité européenne de défense hors de l'OTAN, même si Londres a souligné l'importance d'incorporer les missions de Petersberg dans le traité de l'UE. La France quant à elle, a favorisée le développement progressif d'une politique de défense sur une base intergouvernementale en tant que pilier indissociable de l'identité européenne. Mais dans l'ensemble la France et le Royaume Uni ont joué un rôle important dans la mise sur pied de la militarisation de cette politique.

Nous avons donc tenté de démontrer dans cette partie que la transformation de la vision européenne de la gestion de crises et du rôle qu'elle devait endosser dans ce cadre ne peut être considérés en dehors du développement de la politique étrangère de l'Union. Il faut préciser que la politique européenne de gestion de crises et sa *présence* sur ce créneau est non seulement liée aux développements politiques au sein de l'Union, mais également aux attentes extérieures. Même si l'Afrique Subsaharienne n'appartient pas à la périphérie immédiate de l'Union, sa présence montre que les évolutions en son sein ont accentué son *actorness* dans la gestion de crises Africaines. Les facteurs externes et les attentes liées à la transformation du système international ont favorisé les développements des nouvelles normes et valeurs quant à la construction d'*actorness* de l'Union sur la scène internationale, et notamment comme nous allons la démontrer sa présence dans la gestion de crises africaines.

i) L'action de l'Union Européenne dans la gestion de crises

En 2002, la Commission a poursuivi l'application de sa nouvelle stratégie en matière de gestion de conflits, en s'efforçant d'intégrer un élément de prévention dans les documents de programmation de l'aide extérieure vis-à-vis des pays en voie de développement. La même année, elle a utilisé le Mécanisme de Réaction Rapide (MRR) pour intervenir dans plusieurs situations de crises, afin d'atténuer ou de prévenir celles-ci. Elle a ainsi décidé de financer par le MRR un deuxième programme d'assistance d'urgence pour la reconstruction en Afghanistan. Elle a également entrepris diverses initiatives de paix en Afrique, notamment en Ethiopie/Erythrée et au Soudan.

De plus, la Commission a apporté une aide d'urgence visant à réhabiliter l'infrastructure administrative de l'Autorité Palestinienne, un programme d'appui à la résolution de conflits au Népal, ainsi qu'un programme d'appui au processus de paix au Sri Lanka. (Yakemtchouk, 2005 : 131). Mais il convient de souligner que ces missions étaient souvent d'une nature civile conformément à l'image de l'Union comme un « soft power »³⁶ dans les relations internationales.

En revanche, sur le continent, l'UE a entrepris plusieurs opérations militaires, dont on peut citer les exemples suivants :

- les missions civiles et militaires dans l'ancienne République Yougoslave de Macédoine
- la mission militaire de l'UE EUFOR en Bosnie et Herzégovine.
- Deux missions de police de gestion de crise en cours ; Macédoine, et l'état de droit en Georgie.

D'une manière générale, la militarisation de la politique de gestion des crises s'inscrit durablement dans une *Stratégie de sécurité* plus large adoptée le 12 décembre 2003. Cette stratégie met en évidence l'ambition de l'Union de devenir un acteur sécuritaire pour « *un monde meilleur et sûr* ». Celle-ci affirme aussi qu'« *à l'ère de mondialisation, les menaces lointaines peuvent être aussi préoccupantes que les plus proches... c'est à l'étranger que constituera souvent la première ligne de défense* » (Conseil de l'Union Européen, 2003 : 7). Cela démontre que l'Union s'apprête à intervenir dans la gestion de crises d'une façon militaire au nom de la défense de ses intérêts. Ainsi, un virage important s'est opéré avec un effacement d'une part de la frontière entre gestion militaire et gestion civile des crises, et d'autre part de la distinction entre contexte interne et contexte externe dans la pensée européenne, devenue plus fluide. Quant à l'Afrique, lors de sa réunion le 15 et 16 décembre 2005, le Conseil a adopté un document intitulé *L'UE et l'Afrique : vers un partenariat stratégique*. Ce document renforce sans équivoque et dans la durée la militarisation de la politique de gestion des crises en constatant que :

³⁶ Nye, J. 1990. "Soft Power" dans *Foreign Policy*, n°80 (autumn). Joseph Nye (1990) est le premier théoricien à utiliser ce terme : Il s'agit d'une approche qui repose sur la capacité d'un Etat ou d'un acteur à convaincre par le dialogue et par d'autres politiques (y compris des embargos et des sanctions) que celle de la force armée. A l'opposé du concept du « soft power » on trouve le « hard power » qui implique l'utilisation de la force armée afin de résoudre une crise.

« L'Union va promouvoir la paix et la stabilité grâce aux activités menées dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique étrangère en matière de sécurité et de défense (PESD), ainsi qu'aux missions militaires et civiles de gestion des crises, y compris le déploiement éventuel de groupements tactiques » (Conseil de l'Union Européen, 2005 : 2)

Cela pourrait nous amener à une autre question qui n'est pas anodine, mais peut-être en dehors du périmètre de notre étude, à savoir si l'Europe en tant que telle dispose d'une capacité de gestion de crise complexe, ou mieux de prévention, notamment hors de sa périphérie.³⁷ Bien évidemment, cela implique dans notre cas, l'Afrique sub-saharienne. Même si cette question persiste, jusqu'à présent l'UE a entrepris trois opérations militaires dans le cadre de la PESD, y compris l'opération Artémis. Cette dernière comme nous l'avons constaté est différente car elle est la première opération militaire de l'Union hors zone. Pour la première fois depuis sa création avec la militarisation de cette politique entre autre, la perspective d'un pilier européen de défense est devenue une identité de l'Union à l'échelle internationale.

b) La PESD et l'Opération Artémis : Continuité ou tournant majeur ?

Le Conseil de l'Union européenne a adopté une décision³⁸ le 12 juin 2003 afin de lancer la première opération militaire de gestion de crise totalement autonome (en dehors des arrangements de Berlin plus, conclus avec l'OTAN) hors des frontières européennes. Cette opération faite dans le cadre de missions de Petersberg, du nom de code Artémis, a été la première opération PESD conduite en Afrique au nom de l'Union Européenne. Elle a été menée conformément à la résolution 1484 (2003) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et à l'action commune adoptée le 5 juin 2003. La résolution 1484 autorisait le déploiement d'une force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia, centre administratif du district de l'Ituri en République Démocratique du Congo, du 8 juin 2003 au 1^{er} septembre 2003.

³⁷ Pour une discussion approfondie sur ce thème voir Hagman, Hans Christian (2002) « *European Crisis Management and Defence: The Search for Capabilities* », Adelphi Paper 353, International Institute of Strategic Studies, London.

³⁸ Décision 2003/432/PESC du Conseil.

Mais avant de se pencher sur une analyse de l'opération Artémis et sur le renforcement d'une identité militaire de l'Union, il convient de rappeler le contexte de cette opération. Autrement dit, comment l'UE a-t-elle pu s'impliquer dans cette crise de RDC, qui ne menaçait pas, au sens strict, la paix son sein. Il va de soi que cette discussion va nous permettre de mieux comprendre le débat sur l'Europe et la construction d'une politique commune franco-britannique dans la gestion de crise en Afrique sub-saharienne.

i) Les origines de l'Opération Artémis

Pendant près de six ans, la guerre en RDC a impliqué plusieurs pays Africains de la SADC³⁹ et notamment les pays voisins des Grands Lacs comme l'Ouganda et le Rwanda. Dans ce pays aussi vaste que l'Europe occidentale où l'autorité de l'Etat était déjà fragilisée, la guerre avait encore intensifié les divisions, la méfiance et les tensions entre les différents groupes ethniques. Bien que les causes profondes du conflit en RDC soient de nature nationale, des groupes d'intérêts issus de pays voisins comme le Rwanda et l'Ouganda ont contribué à alimenter et à perpétuer ce conflit. Selon les estimations de l'ONU, plus de 3, 5 millions de personnes seraient décédées depuis 1997 du fait des effets directs ou indirects du conflit et des milliers de personnes déplacées.

En dépit des avancées politiques au niveau national depuis le décès de Joseph Kabila en 2001 et d'un gouvernement de partage du pouvoir mis en place dans le cadre des accords de Pretoria signés en décembre 2002, les poches de violence ont persisté. Cette violence a atteint un niveau sans précédent dans le district de l'Ituri, à l'est du pays, et au nord et au Sud Kivu, où de nombreuses et flagrantes violations des droits de l'homme ont été perpétrées par les différents partis du conflit.

³⁹ Southern African Development Community : une organisation régionale qui regroupe 14 états de l'Afrique Australe dont la RDC qui en est membre depuis 1997. La SADC s'est impliquée dans la guerre en RDC en 1997 pour soutenir le gouvernement de Laurent Kabila malgré la forte opposition de l'Afrique du Sud.

La région de l'Ituri a une longue histoire de tension et de conflits ethniques (en particulier entre les ethnies hema et lendu), bien que la violence se soit étendue à la quasi-totalité des communautés. Ces tensions et conflits étaient liées à l'accès aux terres, aux ressources minérales et aux contrôles du pouvoir au niveau local. Toutefois, il faut souligner qu'ils ont été exacerbés par l'Ouganda, le Rwanda et le gouvernement de la RDC à Kinshasa, qui ont envoyé leurs propres forces militaires. L'afflux d'armes de petits calibres dans cette région, l'existence de nombreuses milices rivales et leur fragmentation croissante ont fait de l'Ituri l'une des régions les plus instables de la RDC, où l'insécurité est la plus grande.

La communauté internationale a invité le Rwanda et l'Ouganda à retirer leurs forces et à s'abstenir d'intervenir dans l'évolution de la situation dans la région. Ainsi, le Rwanda a procédé à un retrait unilatéral de ses troupes en octobre 2002, l'Ouganda ayant fait de même en avril et mai 2003. Cependant, le départ de ces forces a laissé un vacuum et les milices hema et lendu ont recommencé à perpétrer des actes d'une violence extrême (assassinats, purification ethniques, pillages etc.). Le siège de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) lui-même a été visé et celle-ci n'a même pas pu protéger son personnel, sans parler de celui de la commission de pacification de l'Ituri et de milliers de personnes déplacées à l'intérieur (PDI) qui se trouvaient à Bunia. Ainsi, la situation humanitaire s'est dégradée et l'accès quasi impossible à certaines régions a rendu l'approvisionnement de l'aide extrêmement difficile.

Face à cette situation humanitaire catastrophique due à l'insuffisance du système onusien dans le cadre de MONUC, le Secrétaire Général de l'ONU a fait appel aux Etats membres à former une « coalition de volonté », afin de mettre fin au désastre en Ituri, en tant que dispositif temporaire avant l'éventuel déploiement d'une force renforcée des Nations Unies.

ii) La mise en oeuvre de l'opération Artémis

Suite à l'appel du Secrétaire Général de l'ONU, la France a accepté d'intervenir, sous réserve :

- a) qu'elle se verrait confier un mandat au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

- b) que les pays de la région participant au conflit soutiendraient officiellement son intervention,
- c) que la durée et la portée de l'opération seraient limitées.

Le 28 mai 2003, la France a officiellement annoncé son intention de diriger une telle opération. Celle-ci a été initialement intitulée « mamba » par les français et était déjà en cours de préparation. Cependant, la France s'est rendue compte qu'une telle opération serait difficile au vu des expériences et des risques liés à une autre intervention française⁴⁰ dans cette même région. De plus, la France était impliqué en Côte d'Ivoire avec beaucoup de difficulté et moins de réussite comme nous le démontrerons dans le chapitre 4.

Ensuite, certains partis du conflit s'inquiétaient du rôle de la France en Afrique Francophone et la présence française dans le Grands Lacs aurait semblé trop provocatrice. Bref, la France a perdue son image et sa légitimité en tant que gestionnaire de crise dans sa chasse gardée et ne pouvait pas prendre le risque, malgré ses bonnes intentions, dans un conflit aussi complexe. Il fallait néanmoins contourner ces craintes pour intervenir. Ainsi, la France s'est dite prête à diriger l'opération en tant que *nation cadre* comme elle l'avait fait en Macédoine. Là encore, le leadership français dans le projet Européen est vu comme le vecteur d'une potentialisation de l'influence et du rayonnement français.⁴¹ En revanche, pour Marie-Christine Kessler (1999 : 155) cette « *instrumentalisation de l'Europe,* » pour reprendre l'expression d'un diplomate du FCO, pose une dialectique complexe « *car dans l'aventure européenne, la France peut perdre son identité. Mais sans Europe il est difficile pour la France de se faire entendre dans le monde.* »

Du côté de l'Union Européenne, les conditions politiques appropriées étaient ainsi réunies pour faire de cette intervention militaire la première mission de l'UE en dehors du continent européen. Le Conseil de Sécurité a demandé à Javier Solana, Haut Représentant pour la PESC de dépêcher des forces afin de contribuer à rétablir l'ordre à l'intérieur et autour de la ville de Bunia. Outre la France, d'autres Etats membres de l'UE et des Nations Unies avaient exprimé leur volonté d'appuyer une telle opération.

⁴⁰ Il s'agit de l'Opération Turquoise menée au Rwanda en 1994.

⁴¹ Cela démontre la doctrine française selon laquelle la France renforcera sa puissance par sa participation à une Europe unie et efficace.

Quant aux Etats-Unis, après la guerre en Irak, désireux d'apaiser les tensions trans-atlantiques, ils ne se sont pas opposés à l'idée d'une opération de l'UE menée sans les moyens de l'OTAN (Faria, 2004 : 49). De plus, ils ne pourraient pas s'impliquer, non seulement du fait de leur intervention en Irak, mais également parce que depuis l'opération Cobra en Somalie, les américains s'intéressent peu à la gestion directe des crises africaines. Cela n'implique toutefois que le déploiement de forces sur le terrain africain car la politique africaine des Etats-Unis favorise une approche régionale⁴² dans la gestion de crises à travers Acota (African Contingency Training and Assistance).

Pour l'Union Européenne, son intervention militaire paraissait logique car l'Office d'aide humanitaire de la communauté européenne (ECHO) avait été le seul bailleur de fonds dans le district de l'Ituri depuis 1999. De plus, l'UE avait nommé M. Aldo Adjello représentant spécial pour la région des Grands Lacs en 1996. Elle avait aussi joué un rôle important dans le soutien au processus de transition démocratique en RDC et dans le règlement pacifique du conflit, c'est-à-dire dans la gestion civile de cette crise.

La résolution 1484 du CSNU a autorisé le déploiement d'une force intérimaire d'urgence à Bunia, dirigée par la France et qui, quelques jours plus tard, a été transformée en mission de maintien de la paix de l'UE par une action commune du conseil. Le 12 Juin, le conseil européen a adopté le plan d'opération Artémis et la décision de lancer l'opération militaire en RDC. Une semaine plus tard, 400 soldats se trouvaient sur le terrain à Bunia et 500 autres étaient stationnés au centre de commandement de la force à Entebbe (Ouganda) pour assurer le soutien logistique des opérations sur le terrain. Ainsi, la première opération militaire de l'UE hors zone avait été mise en place et le premier soldat sous le parapluie de l'Union pourrait être tué dans une zone de crise. C'est bien la spécificité de l'opération Artémis au regard des autres opérations menées dans le cadre de la politique européenne de gestion de crises.

⁴² Les organisations régionales africaines (la CEDAO, la SADC etc.) doivent jouer un rôle important dans la gestion des crises alors que les Etats-Unis assistent financièrement. De cette manière, les Etats-Unis s'impliquent par exemple diplomatiquement dans la recherche d'une solution à la crise en Darfour, Soudan.

La France en tant que nation cadre a mobilisé 1 100 soldats avec la contribution de seize autres pays dont onze Etats de l'UE.⁴³ Il est intéressant de noter que les forces provenant d'autres pays que la France étaient, en termes relatifs, beaucoup plus nombreuses dans les centres de commandement que sur le terrain. De ce fait, il n'était pas sûr que la France accepte un tel envoi, qui aurait selon toute probabilité compliqué la coordination sur le terrain et aurait pu affaiblir la position ferme adoptée par la France face à la stratégie d'escalade de l'UPC⁴⁴ (Faria, 2004 : 51).

Malgré l'organisation et la coordination complexe, l'opération s'est fixée des objectifs assez modestes, tels qu'énoncés dans la résolution 1484 (2003) de l'ONU ;

- contribuer à stabiliser les conditions de sécurité à Bunia
- contribuer à assurer la sécurité de la population civile, du personnel des Nations unies et des organisations humanitaires.

Au vu de ses objectifs, l'opération Artémis a pu contribuer à la stabilisation de la situation à Bunia. La force dirigée par l'UE a accompli sa mission car un grand nombre de réfugiés sont rentrés chez eux et la vie économique a repris en Ituri. De plus, l'amélioration des conditions de sécurité a permis la reprise et le renforcement de l'aide humanitaire.

Cependant, cette opération avait des limites assez importantes, dont la poursuite des conflits et de la violence à l'encontre des civils en dehors de la ville de Bunia. Bien que l'opération ait affaibli l'UPC, elle n'a pas neutralisé les milices lendu, ce qui a entraîné un nouveau cycle de violence et de représailles.

c) La PESD : Conséquences sur Saint Malo

⁴³ Allemagne, Autriche, Belgique (équipe médicale), Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède (unité d'infanterie) et Royaume-Uni (unité des génie), ainsi que l'Afrique du Sud, le Brésil et le Canada.

⁴⁴ L'Union Patriotique Congolaise, groupe armé hema, soutenu par le Rwanda, qui a contrôlé Bunia après le départ des forces armées ougandaises et avant l'arrivée des forces françaises dans le cadre de l'opération Artémis.

Les événements de ces dernières années ont forcé l'Union à repenser son rôle dans la gestion de crise en Afrique Subsaharienne. Ce rôle s'inscrit également dans une logique beaucoup plus large, celle d'une Europe qui ne veut plus rester un « nain » sur le plan stratégique comme le souligne Pascal Boniface (2001), mais qui veut jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne entre autre la gestion de crises sur la scène internationale.

L'opération Artémis était dans cette optique un pas décisif pour l'UE, une première expérimentation dans la consolidation de cette vision sur la gestion des crises africaines. L'analyse suivante tente de répondre aux deux questions liées des conséquences de cette opération sur l'Union Européenne et de son impact sur St Malo. L'impact de cette opération sur les politiques du Royaume Uni et de la France constitue une piste novatrice quant à la continuité et la convergence avec le processus de St Malo. Pour la France, Artémis est un bel exemple de l'inflexion de sa stratégie de présence dans le monde pour avoir une légitimité internationale.

Afin de mieux saisir cette problématique, demandons-nous pourquoi le Royaume Uni ne s'est pas impliqué militairement dans cette opération. Quatre aspects sont au cœur des réserves britannique quant à cette opération. Tout d'abord, « *le Foreign and Commonwealth Office n'a jamais véritablement conçue l'opération Artémis comme une opération de l'Union Européenne* »⁴⁵. Ainsi, la France a plutôt instrumentalisé l'Union Européenne pour assumer un rôle de premier plan dans les Grand Lacs.

Deuxièmement, les britanniques ne voulaient pas contester la France sur ses intentions sur cette question voulant préserver l'esprit de St. Malo.⁴⁶ Troisièmement, un contingent important de la force armée britannique était en Irak, ils n'avaient donc pas les moyens d'intervenir en tant que nation cadre en Ituri. Quatrièmement, le pacifisme et l'anti-militarisme ont une longue tradition au Royaume Uni, qui veut se protéger de crises africaines assez complexe.⁴⁷ Le dernier élément, qui est bien évidemment d'une nature opérationnelle, est celui de la différence de doctrines militaires posant la question problématique du commandement.

⁴⁵ Entretien avec un membre de la West Africa Research Team au Foreign and Commonwealth Office, mai 2006.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ A ce point s'ajoute une vision assez partagée dans le FCO autour du constat que la France est moins hésitante à utiliser sa force armée dans les crises africaines. Cela est peut-être dû à la nature décisionnelle de l'emploi de la force armée. Il est beaucoup plus facile pour le président français d'utiliser la force armée dans les crises

En revanche, les britanniques n'excluaient pas l'hypothèse d'une assistance si les français se trouvaient en situation difficile. Ils n'écartent pas non plus l'hypothèse de jouer, à l'avenir, le rôle d'une nation cadre dans une opération de gestion de crise en Afrique subsaharienne, insistant sur l'exceptionnalité de l'opération Artémis⁴⁸. S'inspirant de cette expérience, la France et le Royaume Uni sont convenus en novembre 2003 de préparer la création d'une force conjointe d'environ 3 000, qui pourrait être mise à la disposition de l'Union Européenne pour intervenir sous l'égide de l'ONU en Afrique ou sur d'autres continents.⁴⁹ C'est là que les objectifs de St Malo sont devenus les fils conducteurs de la coopération franco-britannique et l'ont installée dans la durée. L'opération Artémis n'est donc pas incompatible avec l'esprit de St Malo, elle renforce plutôt la convergence franco-britannique dans un pilier européen.

d) Les effets incertains d'une politique militarisée pour l'Union Européenne

C'est une opération qui n'est pas sans conséquence dans la mesure où elle a facilitée à sa façon la construction d'une identité européenne en tant qu'une entité capable d'agir dans n'importe quelle région du monde. De surcroît, elle a aussi une portée non négligeable sur St Malo et l'objectif majeur de délivrer une politique franco-britannique sur la gestion de crises africaines. Cela va de soi, même si le Royaume Uni avait certaines réserves et voire de réticences prudentes, ils ont soutenu la France en tant que nation cadre.

Cela n'est pas non plus sans conséquence sur les perceptions de l'Europe vue par le monde extérieur. Il s'agit non seulement des Etats-Unis qui se montrent réticents, quand ils ne s'opposent pas clairement dès qu'il s'agit de passer à une phase concrète, mais également de l'efficacité et la capacité de l'Union elle-même dans la gestion de crises. Les faiblesses existent dans l'Union, et l'Opération Artémis a démontré les limites de la PESD en ce qui concerne la durée des opérations militaires dans la gestion de crises. L'UE n'était pas au point pour mener une telle opération dans la durée et dans l'espace.

africaines que pour le premier ministre britannique. Parallèlement, les français s'en remettent davantage au gouvernement et surtout au président pour ces questions.

⁴⁸ Entretien avec un membre du Foreign and Commonwealth Office, mai 2006.

⁴⁹ Voir notamment l'article de Jacques Isnard, « Une force franco-britannique pour l'Afrique », le Monde, 29 novembre 2003.

De ce point de vu, il n'est pas banal de constater que la politique de gestion de crises de l'Union Européenne n'a pas encore répondu efficacement aux attentes extérieures car elle manque de cohérence. Depuis la crise de Balkans, les défis ont été nombreux. Au sein de l'Union, les membres n'ont pas pu obtenir de consensus sur les actions communes, et cela a été exacerbé par les difficultés financières. Shaw (1996 : 56) constate qu'« *il existe des doutes sérieux sur la PESC et son efficacité dans la construction d'une identité commune en politique étrangère* ». Cependant, une politique de gestion de crises se construit lentement.

Néanmoins, il est certain qu'une politique militarisée de gestion des crises va encore compliquer l'action de l'Union Européenne sur un continent où les puissances capables de mener cette action militaire ont une image controversée. L'Union est aussi d'une certaine manière contrainte par la présence des acteurs nationaux ayant leurs politiques propres' notamment le couple franco-britannique.

L'Union Européenne n'a donc pas encore la capacité de mener à bien de telles missions militaires sans l'idée d'une nation cadre. Très peu de pays en son sein en ont la capacité militaire et ceux-ci sont limités par leur histoire coloniale. L'Union risque de perdre son image et surtout son innocence ainsi que d'être accusée d'impartialité lors d'une intervention militaire par les parties impliquées dans les conflits, ce qui se produit souvent dans les crises africaines. De cette façon, faute d'une armée, ou d'une force militaire propre, le volet civil et d'autres mécanismes restent sans doute à court terme la seule politique permettant à l'Union de jouer un rôle correspondant à son image de « soft power », particulièrement en Afrique subsaharienne.

L'opération Artémis s'est déroulée sans problème et sans conséquence pour la force armée, mais cela n'est pas forcément dans son ontologie liée à l'efficacité de l'Union. La nature complexe des crises africaines réside souvent dans le nombre de forces étatiques impliquées dans un conflit qui apparaît simple à première vue. La crise en RDC est large et complexe ; même si l'opération Artémis était limitée dans le temps et l'espace, sa force courait le risque de s'affronter aux nombreuses forces étatiques des pays de grands lacs comme le Rwanda qui entretiennent de mauvaises relations avec la France depuis l'opération Turquoise.

L'Union Européenne est beaucoup plus efficace en Afrique subsaharienne en tant qu'acteur civil et interlocuteur privilégié limitant ses activités dans la gestion des crises à des aspects cruciaux comme la diplomatie, la démocratisation, les droits de l'homme, l'organisation et la surveillance des élections, la réhabilitation économique post-conflits, la réforme de systèmes judiciaires et enfin la formation des polices et des fonctionnaires. Ces aspects sont trop importants pour être négligés au bénéfice d'une militarisation de la politique d'une Union affirmant une identité stratégique sur la scène internationale. Il sera difficile pour elle de créer un équilibre entre une politique militarisée et une politique civile. Etre un bon gestionnaire lors d'une crise est une question de perceptions alors que l'aspect militaire repose sur un rapport de force et que les parties d'un conflit peuvent préférer un interlocuteur non-engagé militairement. De ce point de vue, l'Union Européenne, volontairement instrumentalisée ou non, a perdu son innocence et peut être son « soft power ».

Pour conclure cette partie, comme le constate un officiel français du ministère de la défense, « *dès qu'une compétence nationale tombe dans la palette européenne, il n'y a pas de retour en arrière* »⁵⁰. Autrement dit, la France et le Royaume Uni, même si ce dernier ne réalise pas l'europanisation de cette politique, doivent se contenter de jouer le rôle dans la gestion des crises en Afrique subsaharienne dans une perspective triangulaire. En dépit des controverses, y compris sur les hésitations de la commission européenne, l'opération Artémis a créé une base solide en vue d'élaborer une politique de gestion de crises européenne à l'échelle africaine. Celle-ci, pour être crédible, n'aurait pas besoin dans l'immédiat de dispositions militaires détaillées car elle pourrait s'appuyer sur le concept d'une « nation cadre ».

Conclusion

⁵⁰ Entretien avec un membre de la Direction des Affaires Stratégiques au ministère de la défense (France), avril 2006.

Ce chapitre a tout d'abord rappelé comment la politique britannique de gestion des crises africaines a évolué depuis la fin de la colonisation. En effet, pendant la guerre froide, on ne pouvait pas véritablement parler d'une politique cohérente du Royaume Uni dans ce domaine. Cela, comme nous l'avons expliqué, tient au fait que le Royaume Uni s'est retiré de l'Afrique subsaharienne politiquement et militairement, sauf quelques exceptions dans un souci de « containment » de l'Union Soviétique et de soutien aux fermiers blancs de ses anciennes colonies comme le Zimbabwe et le Kenya.

Cette politique a connu une mutation liée à la conjoncture critique de la fin de la guerre froide qui s'est manifestée par un soutien actif du gouvernement de John Major aux initiatives françaises et américaines pour la gestion de crises africaines, notamment l'intervention française au Rwanda. La « non-politique africaine » du Royaume Uni a montré ses limites avec le génocide de 1994 au Rwanda. La véritable rupture de la politique britannique s'est opérée avec l'arrivée de Tony Blair au pouvoir en 1997 et son label de politique éthique. Un nouvel activisme a vu le jour et la conférence de St Malo la même année a donné un contenu à la politique britannique. Le chapitre a aussi décrit la manière dont St Malo a conduit le Royaume Uni à intervenir en Sierra Leone, ainsi que l'éventuelle restructuration institutionnelle des acteurs qui délivrent la politique africaine avec la création de l'« Africa Conflict Prevention Pool ».

Dans la deuxième partie, nous avons examiné la politique africaine de la France et sa transformation depuis la fin de la guerre froide. Contrairement au Royaume Uni qui s'était retiré de l'Afrique subsaharienne, la France y est restée politiquement et militairement omniprésente après la décolonisation. Pourtant, la fin de la guerre froide a déclenché une reformulation partielle de cette politique. Cela était liée, d'une part au départ des initiateurs de la politique du pré carre africain, et là la mauvaise perception de l'opinion publique de la « françafrique ».

D'autre part, l'échec français dans la gestion des crises africaines, incontestablement confirmé par l'opération Turquoise au Rwanda a visiblement poussé la France à revoir sa politique africaine. A cela s'ajoute, comme nous l'avons souligné, la montée en puissances de nouvelles valeurs et normes sur la scène internationale, que la France ne pouvait plus ignorer dans sa politique étrangère. Ainsi, RECAMP, un projet multilatéral, est devenu l'esquisse incontournable d'une nouvelle politique de gestion de crises africaines. Mais celui-ci ne constitue pas une rupture bouleversante avec la tradition française d'intervention en Afrique car il préconise dans son élaboration les accords de défense que la France avait signé pendant le processus de décolonisation.

Néanmoins, RECAMP rendra à long terme ces accords obsolètes en favorisant le renforcement des capacités africaines propres dans la gestion des crises sur le continent. Ensuite, le fait que RECAMP soit accepté par l'Union Européenne comme un volet essentiel de sa politique de gestion de crise africaine témoigne d'abord d'une forte multilatéralisation de la politique française sur la gestion de crises ainsi que de l'eupéanisation de celle-ci. Toutefois, nous avons souligné qu'il n'existe pas uniquement une eupéanisation des politiques étrangères des Etats membres de l'UE, mais à travers leur interaction avec l'Europe ces derniers influencent aussi le contenu politique de l'Union dans ce domaine.

Nous avons analysé dans la dernière partie la politique de l'Union Européenne à travers de l'opération Artémis, montré comment celle-ci pouvait jouer un rôle dans la construction d'une politique européenne de gestion de crise en Afrique subsaharienne, et tenté de savoir si elle avait affaibli ou renforcé le processus de St Malo. Tout d'abord, cette opération a contribué, depuis la première communication de la Commission en 1992 sur les conflits en Afrique, à faire progressivement de l'Union Européenne, d'un point de vue normatif, un acteur sécuritaire en Afrique subsaharienne. De manière bien plus intéressante et importante, Artémis a mis fin à l'innocence de l'Union dans les conflits africains.

Quant au processus de St Malo, on a pu constater qu'il n'était pas incompatible avec l'opération Artémis, celle-ci renforçant clairement l'harmonisation des politiques française et britannique dans le domaine de la gestion de crise. Cela s'est fait d'une manière involontaire, ces deux pays étant les seules puissances européennes capables d'agir militairement en Afrique subsaharienne.

En revanche, ce chapitre a également mis en lumière les réticences britanniques à l'égard de l'opération Artémis dans les coulisses du FCO où cette opération était perçue comme un cas exceptionnel et purement franco-français. Toutefois, Artémis étant une opération Européenne, l'hypothèse d'une telle opération dans une autre crise africaine n'est pas à exclure pour les britanniques prêts à jouer le rôle de nation cadre conformément à leur nouvelle politique beaucoup plus volontariste.

CHAPITRE 3 : L'INTERVENTION BRITANNIQUE EN SIERRA LEONE

Introduction

La crise politique et armée en Sierra Léone a donné lieu à une succession de rebondissements et de coup de théâtre, mais est aussi riche d'enseignements sur la construction d'une politique franco-britanniques de gestion de crises. Après la décolonisation, la Sierra Léone est apparue brièvement dans l'actualité politique au Royaume Uni au début des années 1980, pendant le conflit des Malouines, lorsque Margaret Thatcher a demandé la coopération du président Siaka Stevens pour le ravitaillement de la flotte britannique en route vers l'Atlantique Sud. En 1991, la crise qui éclate dans le pays est interprétée par le Foreign and Commonwealth Office comme « *une regrettable flambée de violence africaine, sans répercussion sur les intérêts politiques britanniques* » (Paul Richard, 2004 : 143).⁵¹

Néanmoins, le Royaume Uni a rompu le premier ce cercle isolationniste après l'échec du Rwanda en intervenant dans la crise sierra léonaise en mai 2000 pour mettre fin par la force à une guerre civile vieille de dix ans. Cette intervention voulue par Tony Blair a fait entrer la politique britannique en Afrique sub-saharienne dans une nouvelle ère, celle d'un engagement humanitaire conformément à une politique étrangère « éthique ». A sa façon, elle démontre la volonté britannique de jouer un rôle de premier plan en Afrique.

Mais il ne faut pas se limiter à une étude du seul volet militaire de l'intervention comme c'est souvent le cas. L'action du Royaume Uni va au contraire bien au-delà de ce dernier dans l'arrêt d'un conflit violent entre des forces gouvernementales et un groupe rebelle inspiré du livre vert du Colonel Kadhafi. Une analyse du rôle joué par les britanniques dans la période post-guerre autour du « state building » d'un Etat failli nous semble donc bien plus pertinente qu'une analyse centrée exclusivement sur la dimension militaire et diplomatique. Nous chercherons dans ce chapitre à mettre en lumière la nature avant-gardiste de cette opération par rapport à celles menées par les puissances occidentales en Afrique Sub-saharienne depuis la fin de la guerre froide.

⁵¹ A ce sujet, lire l'article de Paul Richards (2004) « *Le retour de la Grande Bretagne en Sierra Léone* » dans Géopolitique Africaine, p 141-154, n°15-16 Eté-Automne, Octobre 2004.

Si Aline Leboeuf (2005 : 77) considère que « *l'action britannique semble encore trop prisonnière des cultures institutionnelles des acteurs qui conduisent traditionnellement des interventions militaires et civiles pour justifier un discours en termes de « nouveau paradigme d'intervention* » » et que « *si le discours stratégique surprend par sa nouveauté et surtout par le rôle très actif du DFID, sa mise en œuvre est finalement peu novatrice* »⁵², nous ne partageons pas cette analyse réductrice. Au contraire, notre idée est que cette intervention innove sur le plan politique, étant menée sous le parapluie onusien en coopération avec une organisation multilatérale régionale, qu'elle s'inscrit dans l'esprit de St Malo et qu'elle participe à l'émergence d'une politique européenne de gestion des crises. Elle est d'ailleurs quasiment considérée aujourd'hui comme une « success story » et un model d'intervention réussie.

3.1 La crise sierra léonaise : un bref inventaire historique

La guerre civile en Sierra Léone a fait l'objet de plusieurs livres et de nombreuses études apparues dans les périodiques. Il existe également des analyses ethnographiques sur le rôle qu'y ont joué les « seigneurs de guerre », les milices et les sociétés privées de sécurité (chiens de guerre). Nous éviterons donc un long rappel historique sur les causes profondes de cette crise qui a entraîné à la mort de plus de 50 000 personnes dans un pays dont le potentiel économique est considérable.

Cependant, un résumé est indispensable pour guider notre discussion sur l'intervention britannique et sa dimension politique dans le contexte de St Malo. Il convient donc de rappeler dans cette partie plusieurs facteurs ayant aggravé et alimenté cette crise, parmi lesquels la faillite économique et la contagion régionale, sans oublier la dimension internationale.

⁵² Voir Aline Leboeuf (2005) « *La Réforme Britannique du Secteur de la Sécurité en Sierra Léone* » dans *Politique Africaine*, n° 98, juin 2005.

a) La corruption, la faillite économique et « l'étranger » comme sources du conflit

La Sierra Leone a acquis son indépendance vis-à-vis du Royaume Uni en avril 1961, mais s'est trouvée rapidement confrontée aux désaccords entre les différentes tribus et les anciens esclaves (les Créos), lesquels ont obtenu sous la colonisation britannique une position privilégiée. A partir de 1967, et en dépit d'un coup d'Etat militaire éphémère cette année-la, Siaka Stevens est parvenu à se maintenir au pouvoir jusqu'en 1985. Cet ancien secrétaire général du syndicat des mineurs avait choisi d'opter pour un régime socialiste, devenant ainsi l'ami de la Chine et de l'Union Soviétique, nationalisant les mines de diamant (qui représentait la première source de richesse du pays), et instaurant rapidement l'état d'exception pour dompter les protestations des ethnies qui s'estimaient lésées par le régime et les Créos. Après avoir accepté des élections en 1973, Stevens a finalement instauré, par la voie d'un pseudo référendum, un régime à parti unique à partir de 1978.

En 1985, dans un pays fragilisé par des difficultés économiques croissantes et un fort mécontentement populaire, il laisse le pouvoir au général Joseph Momo. Ce dernier n'est resté président de la République que sept années au cours desquelles la situation n'a fait qu'empirer : la guerre qui avait éclaté au Liberia, le pays voisin a déstabilisé l'est du pays par l'afflux massif de réfugiés et les incursions répétées de rebelles libériens ; les mines de diamant ont été de plus en plus exploitées au seul profit des Créos et de nouveaux acteurs d'origine libanaise ; enfin, le régime de monopartisme n'était plus viable. C'est ainsi que Foday Sankoh, à l'origine de la création du Front Révolutionnaire Uni (RUF) – composé de rebelles sierra léonais, mais aussi nigériens et burkinabés – à déclaré une guerre ouverte au gouvernement dès mars 1991 en attaquant deux villages situés à l'est du pays.

En dépit d'une tentative d'ouverture politique lancée en août 1991, le général Momoh est renversé en avril 1992 par un putsch militaire conduit par un jeune officier, Valentin Strasser. Celui-ci met en place une nouvelle dictature, instaurant un Conseil national provisoire de gouvernement (NPRC) qui, très vite, aura pour tâche d'assurer la sécurité du nouveau régime : en décembre 1992, le NPRC met à mort 26 militaires accusés de fomenter un complot. Devant les protestations du Royaume Uni, qui lui avait retiré son soutien économique, Strasser a accepté de démocratiser le pays d'ici 1996.

Alors qu'il autorise à nouveau l'apparition de divers partis politiques au printemps 1995, le capitaine Strasser n'a pas le temps de réaliser sa promesse : en janvier 1996, il est renversé par des militaires menés par son vice-président Julius Maada Bio, qui se chargent de transmettre le pouvoir à un président élu deux mois plus tard, Ahmed Tejan Kabbah, ancien fonctionnaire des Nations unies et leader du Sierra Leone People Party (SLPP)⁵³. Le nouveau président a proposé des pourparlers avec le RUF qui a intensifié ses actions depuis le premier semestre 1995 et rencontre Foday Sankoh à Abidjan en avril 1996.

b) La contagion du Liberia et le trafic de diamants

Le facteur libérien n'est pas sans conséquence dans la mesure où ce pays a largement alimenté la guerre en Sierra Leone. Toutefois, pour mieux le comprendre, une analyse du rôle des acteurs régionaux, particulièrement la France, la Libye et le Nigeria, qui jouaient tous leur propre jeu, est nécessaire. En Afrique occidentale, la compétition entre ceux-ci s'est focalisée sur le Liberia, où Charles Taylor, appuyé par la Libye s'est lancé dans une guerre contre le dictateur Samuel Doe, patronné par les Etats-Unis, avec un soutien discret de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. Les trafiquants internationaux d'armes et de diamants ont tourné les tensions locales à leur avantage, en obtenant des concessions lucratives.⁵⁴ De plus, la Sierra Leone avait permis aux forces de la CEDAO d'utiliser l'aéroport de Lungi comme base pour ses opérations au Liberia, ce qui avait incité Charles Taylor à mener en représailles une guerre de déstabilisation à l'encontre du gouvernement Sierra Léonais.

⁵³ Rappelons ici que malgré une légitimité politique, Kabbah est lui aussi soutenu par une milice de chasseurs, appelés les Kamajors. Pour une étude ethnographique, voir l'article de Danny Hoffman 2004 « *The Civilian Target in Sierra Leone and Liberia : Political Power, Military Strategy, and Humanitarian Intervention* » dans *African Affairs* (2004), 103, 211-226.

⁵⁴ Selon des estimations du Département d'Etat des Etats-Unis, le Liberia exporté plus de 200 million de livres sterling de diamants par an, grâce à son alliance avec le RUF.

En 1991, lorsque la guerre du Liberia s'est étendue à la Sierra Léone, le RUF était dirigé par un groupe de dissidents entraînés à Benghazi, en Libye, en même temps que Charles Taylor. Quelques uns des ses cadres avaient acquis l'expérience du combat au Liberia pour ce dernier. En contrepartie, celui-ci avait fourni des forces spéciales afin d'installer le RUF dans les forêts orientales de la Sierra Léone. Après avoir gagné les élections de 1997, avec le soutien du gouvernement américain, Taylor a réorganisé le RUF, qui avait été dispersé en 1995-1996 par Executive Outcomes⁵⁵, une compagnie de sécurité sud-africaine travaillant pour le gouvernement sierra léonais. En conclusion, contrairement aux stéréotypes des guerres d'intensité moyenne en Afrique, la guerre en Sierra Léone était de nature régionale, impliquant divers réseaux internationaux.

3.2 Un rôle incrémental pour le Royaume Uni en Sierra Léone

Le conflit en Sierra Léone a connu trois phases majeures entre 1989 et 2003. Cependant, l'intervention britannique s'inscrit elle plutôt dans deux phases distinctes : la première se situe dans le cadre d'un conflit guidé au départ par des revendications « légitime »; la seconde s'inscrit dans une transformation progressive de ce conflit en une lutte pour le contrôle des diamants en provenance de l'est de la Sierra Léone, et dont une grande partie passait par Monrovia, la capitale du Liberia.

La première phase a duré environ cinq ans, entre 1995 et avril 2000. La stratégie britannique s'est alors focalisée sur la Sierra Leone, la dimension régionale du conflit ne figurant pas dans le planning du Foreign and Commonwealth Office (notons qu'elle ne figurait pas non plus dans l'analyse de la communauté internationale). C'est seulement en mai 2000 que cette stratégie a changé en faveur d'une approche multidimensionnelle pour mieux appréhender la crise. Et pour la première fois, le Royaume Uni a tenu compte de l'incapacité de l'ONU et de la CEDAO. Il s'agit évidemment d'un tournant majeur dans la résolution de cette crise.

⁵⁵ Executives Outcomes, aussi appelé analytiquement « chiens de guerre » et analysé comme une forme de « privatisation de la sécurité », était liée aux entreprises britanniques et canadiennes qu'intéressait l'exploitation des gisements de kimberlite découverts en Sierra Léone. Cette compagnie a quitté la Sierra Léone en 1997 suite aux pressions des diplomates américains. Elle a été remplacée par Sandline, aussi à l'origine d'un scandale (la fameuse affaire Sandline) pour le gouvernement de Tony Blair au Royaume Uni, acheminant des tonnes des armes et de munitions au gouvernement de Kabbah et à la CEDAO, violant un embargo décidé par les Nations Unies à l'initiative du Royaume Uni.

a) La première phase de l'intervention britannique : 1995-2000

Pendant cette période, la stratégie britannique comportait à la fois les volets politique et militaire. Côté politique, l'objectif majeur était de convaincre les putschistes de quitter le pouvoir en faveur d'un gouvernement civil. A ce titre, le Royaume Uni avait utilisé la société civile pour faire pression ces derniers, organisant des manifestations et parrainant des conférences pacifiques visant à proposer une composition du futur gouvernement. Cette politique dans laquelle les ONG ont joué le rôle de vecteur, encourageant les différentes parties à déposer leurs armes était relativement idéaliste et ambitieuse dans un contexte aussi complexe. Bien évidemment, le RUF n'a pas participé à ces initiatives.

Le gouvernement militaire, de son côté, s'est dit prêt à un retour à la normalité après des élections. Là encore, le RUF n'a pas souhaité participer, tentant même de torpiller le processus électoral en empêchant la population de se rendre aux urnes. Après les élections et le rétablissement du gouvernement, la tâche a été de négocier avec les rebelles du RUF un cessez le feu et éventuellement un accord de paix. Sous l'égide de la Côte d'Ivoire, ce dernier a été signé à Abidjan en mai 1996. Mais, pour compliquer les efforts de la diplomatie britannique, le RUF n'a pas véritablement cherché à respecter l'accord. Il semble même que Foday Sankoh se soit dans le même temps entendu secrètement avec Taylor, celui-ci s'engageant à continuer de soutenir les rebelles, leur fournissant armes et bases, en échange de diamants. Après six mois, l'accord de paix d'Abidjan était donc mort.

Les britanniques ont de ce fait changé leur stratégie. Après un nouveau coup d'Etat le 25 mai 1997 ayant installé au pouvoir une alliance entre d'anciens membres de l'armée conduits par Johnny Paul Koroma et le RUF, ils se sont donné pour mission de remettre en place le gouvernement du président élu Ahmed Tejan Kabbah, exilé à Conakry, en se concentrant sur le volet militaire. A cette fin, le Royaume Uni n'a pas engagé de troupes britanniques mais a privilégié des mécanismes régionaux en soutenant financièrement et matériellement (voitures, équipements, petites armes, etc.) la force d'interposition ECOMOG mandatée par la CEDA0.

Il a donc privilégié la formation et le financement des organisations et des troupes africaines plutôt que l'envoi de ses propres soldats sur le terrain. Cela n'est pas anodin et n'est d'ailleurs pas une spécificité britannique, la France, les Etats-Unis et l'Union Européenne ayant suivi cette politique après les échecs en Somalie et au Rwanda au début des années 1990.⁵⁶ Notons que sur ce point, les limites de St Malo sont apparues évidentes lorsque la France et d'autres Etats européens ont rejeté la demande britannique d'assistance militaire, la crise étant alors perçue par ces derniers comme un « *problème britannique* » (Ero, C, 2001 : 64).⁵⁷

L'ECOMOG, essentiellement composé de soldats guinéens et nigériens, est parvenue à reprendre Freetown au premier trimestre 1998, obligeant Koroma à quitter le pays et permettant la restauration du pouvoir élu. Malgré cela, même si la stratégie britannique a connue un succès relatif avec un retour à la vie civile, le RUF n'a pas été sanctionné, et le retour à la tête de l'Etat du président Kabbah n'a pas véritablement calmé la situation. Le RUF a en effet redoublé de violence, se distinguant par une rare cruauté, amputant les membres (bras, jambes, mais aussi nez, oreilles, etc.) de plus d'un millier de civils tirés au sort, et allant jusqu'à recruter des milliers de jeunes adolescents pour leur faire accomplir les pires besognes. Drogés, endoctrinés, ceux-ci se sont transformés en de véritables petits exécutants. La violence était dans cette crise un moyen de mobiliser et de tourner les citoyens contre un régime incapable de les protéger.

Afin de répondre à cette situation chaotique, les britanniques ont de nouveau eu recours à la diplomatie classique. Un autre accord a été négocié cette fois-ci sous l'égide du Togo, assumant alors la présidence de la CEDAO. Cet accord de Lomé signé en Juillet 1999 est substantiellement différent de l'accord d'Abidjan de 1996 dans la mesure où Lomé octroyait au RUF plusieurs postes clés dans un gouvernement d'unité nationale. De surcroît, le Royaume Uni a convaincu en juin 1999 un Conseil de sécurité de l'ONU assez réticent de déployer une Mission des Nations Unies en Sierra Léone (MINUSIL)⁵⁸ avec un mandat élargi dans le cadre de la résolution 1290, destinée à garantir le respect des Accords de Lomé.

⁵⁶ En effet, RECOMP même s'il va dans le bon sens, est le pur produit de cette prudence occidentale dans la gestion militaire de crises africaines.

⁵⁷ Voir l'étude de C Ero, « *A critical assessment of Britain's Africa Policy* » dans Conflict, Security and Development, n° 1 (2).

⁵⁸ Cette mission a remplacé la Monsuil (Mission d'Observation des Nations Unies en Sierra Léone) créée en juin 1998 pour désarmer les combattants et restructurer les forces de sécurité du pays.

Malgré la signature de ces accords et la présence de la force onusienne, la Sierra Léone a connue à nouveau entre avril et juin 2000 une situation de tension et de combats entre les forces loyales au gouvernement et les rebelles du RUF. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer cet échec: d'abord la politique britannique ignorait que les accords n'appréhendaient pas le conflit de façon intégrale et se basaient sur l'apaisement de la faction rebelle, conçu comme une porte vers une sortie de crise (Aloa, A et Ero, C, 2001 : 117-118).⁵⁹ Ensuite, les négociateurs n'ont pas pu cerner le rôle des diamants dans la poursuite du conflit et n'ont par conséquent pas anticipé le manque de volonté des rebelles. La diplomatie britannique et d'autres négociateurs, y compris l'ONU ont donc ignoré la dimension politico-économique régionale⁶⁰ et la façon dont elle alimentait la guerre.

En effet, les liens entre Charles Taylor et le RUF, « la contagion venue du Liberia » que nous avons abordé, ne faisait pas partie de l'analyse et donc de la solution. Taylor avait hérité d'un « Etat failli » après son élection en 1997 ; la survie de son gouvernement était devenue dépendante des « diamants du sang » en provenance de Sierra Léone ; il avait donc tout intérêt à ce que le conflit y perdure. Ce phénomène de « seigneur de guerre »⁶¹ associé à la faiblesse des forces onusiennes⁶² a bien évidemment joué un rôle néfaste dans la déstabilisation des pays du fleuve Mano, dont plus tard la Côte d'Ivoire.

Le retour à la guerre malgré la présence des forces onusiennes illustre l'échec et peut-être la mise à l'écart de la communauté internationale dans la gestion de crises africaines. Sur ce point, notre étude rejoint Richard Banégas (2005 : 12-13) qui résume la problématique de la fameuse « appropriation » des problèmes africains par les africains eux-mêmes ainsi :

⁵⁹ Sur une analyse de l'échec de ces accords, voir l'article de Abiodun Alao et Comfort Ero (2001) « *Cut Short for Taking Short Cuts : The Lomé Peace Agreement on Sierra Léone* » dans *Civil Wars*, Vol 4, N°3 (Autumn 2001), pp 117-134.

⁶⁰ A ce sujet, lire P. Richards, « *The Political Economy of Internal Conflict in Sierra Léone* », La Haye, Clingendael Institute, Working Paper, n°21, août 2003.

⁶¹ Les rebelles du RUF, opérant en Sierra Léone, au Liberia et même en Guinée recevaient leurs ordres directement de Charles Taylor. Plusieurs réunions se tenaient à Monrovia et au Burkina Faso. On ne peut donc plus analyser le RUF comme une organisation dont les buts politiques sont légitimes ; celle-ci s'est au contraire transformée en une organisation criminelle et mafieuse à buts lucratifs. Cela démontre que la guerre dans les pays du fleuve Mano n'obéit pas à une seule logique, mais plusieurs. Pour une analyse large et enrichissante sur ce sujet, voir l'étude de Paul Collier et Anke Hoeffler (2001), intitulée « *Greed and grievance in Civil War* », 2001, Working Paper 28126, Banque Mondiale.

⁶² En décembre 1999, les premiers Casques bleus de Minusil, mal équipé et mal entraînés furent tournent et ridicule par les rebelles. Un document en circulation, présenté comme un rapport du général indien au Conseil de Sécurité de l'ONU, accusait des officiers nigériens d'être trop occupés à extraire des diamants pour pouvoir remplir leur mission de maintien de la paix.

« il faut remarquer que les Etats occidentaux ne mettent pas en œuvre les solutions qu'ils promeuvent sur le continent européen. Lors de la crise yougoslave, problème européen s'il en est, les Etats de la vieille (et de la nouvelle) Europe n'ont eu de cesse d'appeler à une intervention américaine. La logique était plutôt « problème international, solution internationale », mais encore faut-il que les crises sierra léonaise ou congolaise fussent considérées comme des problèmes internationaux ». Ici, évidemment, la doxa et les rapports de puissance qui participent de la construction de problèmes et des menaces globales jouent un rôle discriminant majeur ».

Ce constat est révélateur de l'incapacité internationale et de l'attitude assez indifférente du Conseil de sécurité de l'Onu vis-à-vis de la crise sierra léonaise. En revanche, cela pourrait aussi s'expliquer par une lassitude de la part de cet instance qui doit depuis la fin de la guerre froide recourir au maintien de la paix dans les conflits africains. Mais, comme nous l'exposerons dans la section suivante, l'inflexion de la politique britannique sur la gestion de cette crise révèle un nouveau paradigme et par conséquent un nouvel engagement international en Afrique Sub-saharienne. Nous pouvons affirmer prudemment que c'est cet engagement britannique qui a socialisé le Quai d'Orsay dans son engagement en Côte d'Ivoire, y compris l'opération Artémis de l'Union Européenne au RDC présentée dans le chapitre précédant. Ce n'est pas un hasard si la France et l'Union Européenne⁶³ se sont engagées dans la gestion de crises africaines après l'engagement britannique en Sierra Léone ; au contraire, cela peut s'expliquer par la mise en place du processus de St. Malo et la volonté des britanniques d'inscrire ces problèmes dans le champ européen et international.

b) Phase 2: May 2000- jusqu'à présent

⁶³ Comme le constat un diplomate britannique, nuance en rappelant l'instrumentalisation de l'Europe par la France ; cela nous n'empêche toutefois pas de parler d'un nouvel engagement européen sur le continent africain en matière de gestion de crise.

Face à une situation de crise que le Royaume Uni ne maîtrisait plus politiquement, sa stratégie a connue une inflexion majeure en mai 2000. Cette date représente une véritable rupture dans la dynamique d'échecs de la politique sierra léonaise des britanniques et de la communauté internationale. Trois facteurs ont joué un rôle important dans ce changement. Tout d'abord, le départ des forces militaires de la CEDAO, la communauté internationale ayant été incapable de se mettre d'accord sur la transformation de celles-ci en une force onusienne.

Deuxièmement, si la Minusil avait commencé à envoyer des soldats sur le terrain, son mandat était assez faible et miné par des querelles opérationnelles entre le commandement nigérien et indien.⁶⁴ On peut donc constater qu'en dépit de la volonté politique de consolider le principe d'« ownership » prôné par RECOMP dans la gestion des crises, les faiblesses institutionnelles et opérationnelles des organisations régionales et continentales africaines imposent des interventions humanitaires et militaires de la part de la communauté internationale.

Troisièmement, et c'est un aspect central, les rebelles de RUF et Charles Taylor ont tiré profit de ce vide, prenant 500 casques bleus en otage. Le RUF a de plus menacé d'envahir la capitale Freetown. Il ne faut pas non plus ignorer l'affaire Sandline et son impact sur la stratégie britannique. C'est dans ce contexte explosif que Tony Blair a pris la décision le 14 mai 2000 d'envoyer des troupes, lors d'une conférence des premiers ministres du Commonwealth tenue à Edimbourg. Il semble que ce virage diplomatique et militaire ait posé les bases d'une « guerre juste » (jus ad bellum)⁶⁵ basée non sur des ambitions territoriales mais sur des valeurs conformes à une politique étrangère éthique. Après l'échec de toutes les alternatives diplomatiques, le sauvetage de la politique étrangère du gouvernement travailliste, voire des Nations Unies, était nécessaire.

⁶⁴ Suite à ces querelles, les contingents indien et jordanien avaient quitté la Sierra Léone en 2000.

⁶⁵ Nous sommes conscient que la doctrine de la « guerre juste » est contestable, mais on l'évoque dans un sens libéral pour expliquer le bien fondé et les aspects moraux (éthiques) de la guerre en politique étrangère.

Plus précisément, pour la première fois après cette incapacité internationale, la stratégie du Royaume Uni s'est révélée holistique et originale avec plusieurs couches concomitantes. Les britanniques ont même déclaré qu'ils allaient « nettoyer la Sierra Léone » et de nombreuses Sierra Léonais ont accueillis avec joie le « retour de leurs pères ». ⁶⁶ C'est ainsi que l'opération Pallister, sur laquelle nous nous pencherons dans la section suivante, a vu le jour avec, au départ, des objectifs peu précis.

i) L'opération Pallister : moteur du changement politique

L'opération Pallister qui a démarré le 14 mai 2000 est devenue la première de son genre pour le Royaume Uni depuis la fin de la guerre froide. Selon les déclarations officielles, l'objectif de cette intervention était l'« évacuation de ressortissants britanniques, de l'Union Européenne et du Commonwealth » ⁶⁷. On peut supposer que cette formulation a servi à justifier le caractère unilatéral de l'opération dans le cadre du droit international, ainsi qu'à apaiser l'opinion publique au Royaume Uni.

Toutefois, l'opération s'est transformée en un véritable exercice de diplomatie militaire et politique, élargissant son champ d'action de façon incrémentale pour devenir une intervention internationale au sens plus large du terme. Dans ce cadre, le Royaume Uni a déployé un bataillon de 800 militaires en Sierra Léone, avec un renforcement naval dont le premier objectif est devenu la stabilisation de la situation politique.

Les britanniques souhaitaient aussi éviter l'effondrement de la mission de l'ONU (Minusil). L'envoi des troupes s'est fait en dehors du cadre des structures de commandement des Nations Unis. Les forces britanniques ont sécurisé l'aéroport de Freetown afin de permettre un renforcement du contingent de la Minusil et les casques bleus ont été libérés au bout de 25 jours de détention. Ces objectifs ont été achevés assez rapidement grâce au coup psychologique porté au RUF, surpris et ne comprenant pas les raisons fondamentales de la présence britannique.

⁶⁶ Voir notamment l'article de Daniel Berger, 2003 « *The English Lesson* » dans le New York Times, 27 September 2003.

⁶⁷ Cette opération n'a pas été validée par les deux chambres des députés et a suscité de vives réactions de la part de l'opposition conservatrice dont la politique étrangère est traditionnellement isolationniste quant aux questions africaines.

Côté diplomatique, le Royaume Uni a demandé avec succès le renforcement de la force onusienne passant alors de 11, 000 à 17, 500 hommes et plus particulièrement une révision de son mandat dans le pays. Un état d'urgence a ensuite été proclamé dans le pays ; vaincus, les rebelles du RUF ont accepté de signer l'accord de Lomé avec les autorités sierra-léonaises. Le RUF se voit privé de ses moyens financiers, puisque la résolution 1306 de l'ONU de juillet 2000 décrète un embargo sur le trafic de diamants, organisés en majeure partie par celui-ci. En novembre suivant, l'accord d'Abuja entre le gouvernement de Freetown et les représentants du RUF permet un cessez-le-feu définitif.

La guerre terminée, le bilan est effrayant : plus de 50 000 morts, près de 4 000 mutilés, auxquels on peut ajouter les 450 000 réfugiés dans les pays frontaliers et les 700 000 déplacés dans le pays même. En février 2003, le gouvernement sierra-léonais a voté une loi créant la mission « Vérité et Réconciliation » et ayant pour but d'enquêter sur les atrocités commises pendant une décennie.

L'armée britannique a été décisive dans la résolution de la crise et sa diplomatie a permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le rôle néfaste de Charles Taylor dans le « pourrissement » de cette guerre. En cinq ans, la Minusil, appuyée par un nombre d'organisations non gouvernementales⁶⁸, a sécurisé les provinces, démobilisé des milliers de combattants, reconstruit des infrastructures détruites par dix années de conflit. Sans l'opération Pallister, le Royaume Uni ne se serait peut-être pas engagé aussi fortement dans la reconstruction de l'Etat sierra léonais. L'hypothèse est que cette opération a influencé la décision britannique de rester au-delà du seul cadre militaire.

⁶⁸ New Labour a établi des relations de travail beaucoup plus étroites avec de nombreuses ONG humanitaires et de développement, y compris un flux régulier d'échange de responsables avec Amnesty International et Save the Children. Le gouvernement britannique finance également certaines ONG militantes travaillant dans divers domaines liés à la politique étrangère, comme l'International Crisis Group.

Ensuite, la révision de la politique britannique en Sierra Léone est aussi liée à la place occupée par les communautés épistémiques⁶⁹ comme l'International Crisis Group dans la politique étrangère britannique qui influence ainsi les intérêts étatiques soit par une interaction sociale avec les décideurs politiques soit par délégation de tâches. Ainsi les membres de telles communautés pourraient institutionnaliser leur influence à plusieurs niveaux du gouvernement. La politique britannique se veut donc non seulement novatrice sur les plans diplomatique et militaire en tant que tels, mais aussi dans la reconstruction de l'Etat sierra léonais (state building) dans une optique de coopération avec les différents acteurs.

3.3 Les Défis de l'après victoire : reconstruction d'un « Etat failli »

Les échecs de plusieurs accords de paix pour mettre fin à la guerre en Sierra Léone ne pouvaient s'expliquer seulement par l'absence d'une intervention militaire musclée de la part de la communauté internationale. Ils relèvent aussi de l'absence initiale d'une politique raisonnée et compréhensive liée à la fameuse « exit strategy ». ⁷⁰ Souvent, les puissances occidentales intervenant dans les crises africaines cherchent une porte de sortie après la fin des hostilités. De cette façon, même après la signature des accords, les causes profondes d'un conflit sont abordées d'une manière superficielle parce que l'Etat reste faible et ne parvient pas à avoir le monopole de la « violence légitime » au sens wébérien du terme. Si les institutions n'existent pas, si l'autorité du gouvernement se limite à la seule capitale, il est vraisemblable que la guerre reprendra.

⁶⁹ Pour une discussion sur le rôle des communautés épistémiques dans les relations internationales, voir Peter M Haas (1992) « Introduction : epistemic communities and international policy coordination » dans International Organisation, vol 46, no°1 (winter) 1992).

⁷⁰ Voir le rapport de l'International Crisis Group, « *Sierra Leone : Time For a New Military and Political Strategy* », Report No 28, 11 April 2001, Brussels.

C'est bien en cela que l'action britannique se démarque des autres interventions étatiques post-guerre froide en Afrique subsaharienne. Le processus de reconstruction intervient à différents niveaux de l'état sierra léonais via le Department for International Development (DfID). La coordination et la mise en place de ces programmes sont alors faits par un seul pays quand cela relevait habituellement de plusieurs acteurs sous le parapluie onusien. On pourrait même évoquer un pays sous tutelle du Royaume Uni vu la présence britannique après la guerre, la plus importante de la part d'une puissance occidentale dans une ancienne colonie. Le Royaume Uni est aussi le plus grand bailleur de fonds en Sierra Léone avec un soutien financier de 50 millions de livres par an.

a) Réforme du secteur de la Sécurité

Le deuxième aspect novateur est bien évidemment celui de la réforme du secteur de sécurité.⁷¹ Celle-ci est un facteur clé d'une politique de gestion de crise visant à une paix durable. Un programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR) sans moyens financiers pourrait provoquer le recommencement de la guerre. La logique de ce volet était tout d'abord de donner au gouvernement un ancrage pour une paix stable. Cela impliquait de reconstruire et d'entraîner l'armée, de réformer la police, intégrant aussi des anciens combattants du RUF et les milices tribaux pour une meilleure représentation.

Le Royaume Uni a multilatéralisé cette opération, celle-ci se concentrant sur un bataillon de l'IMATT - une mission multinationale d'entraînement visant à réformer pendant une période de cinq ans l'armée sierra-léonaise. Pour effectuer ces réformes, un officier britannique travaille au sein du ministère de la défense sierra léonais. La réforme des services de renseignements est également un chantier important. L'inspecteur général de la police est britannique et l'entraînement et l'équipement de celle-ci sont faits en coopération avec le Commonwealth.

⁷¹ Pour une discussion approfondie de la réforme de ce secteur, voir l'étude d'Aline Leboeuf (2005) « *La Réforme Britannique du Secteur de la Sécurité en Sierra Léone* » dans *Politique Africaine*, n° 98, juin 2005.

b) Reconstruction des Institutions Gouvernementales

La plupart de l'aide est concentrée sur la reconstruction des institutions étatiques, totalement effondrées après la guerre. Dans ce domaine, l'intervention britannique s'étend à un certains nombres domaines, incluant la subvention de conseillers spéciaux à la présidence et les ministères clés. Ces conseillers ont pour tâche la réforme des services publics, la gestion économique et la restauration de la société rurale. Le Royaume Uni soutien financièrement la société civile, y compris les media et les organisations non gouvernementales. De plus, il travaille à la réforme et la réorganisation de l'industrie du diamant.

Le Royaume Uni fournit enfin des expertes et des moyens financiers pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants. Sur un certain nombre de ces programmes, il joue le rôle de sensibilisation auprès de la communauté internationale pour qu'elle soutienne financièrement le processus de reconstruction du pays.

c) La Justice et la réconciliation nationale

La guerre civile avait contribué à la désintégration de la société rurale, nécessitant un important processus de réconciliation nationale après la fin de la guerre. Tandis que l'accord de 1999 avait de façon controversée accordé une amnistie au RUF, l'intervention militaire britannique a changé la donne et l'ONU a décidé de créer une cour spéciale pour la Sierra Léone, fonctionnant à Freetown avec l'appui des procureurs internationaux. Cette cour est le premier chantier légal de son genre. Les présumés responsables de crimes de guerre, dont Charles Taylor seront jugés. Parallèlement, le Royaume Uni a contribué, nous l'avons dit, à la mise en œuvre d'une commission vérité et réconciliation et fait pression sur les Nations Unies afin de réduire le coût de ces institutions.

Afin de conclure cette partie, on souligne que la politique britannique valorise dans la crise sierra léonaise cinq champs d'action : traiter les racines des conflits en luttant contre la pauvreté et ne promouvant un développement durable ; soutenir les formes de gouvernance bénéficiant du consentement de la population locale le flux d'armes légères ; empêcher le commerce de biens qui alimentent les conflits et combattre la « culture de l'impunité » dont bénéficient ceux qui violent le droit international humanitaire. Bien évidemment, le DfID a joué un rôle particulièrement important dans la mise en œuvre de cette approche qui a « *contribué de manière significative aux orientations stratégiques de la doctrine française de gestion des crises* ». ⁷²

3. 4 La dimension régionale : le prima de St Malo

Cet élément de la stratégie britannique constitue non seulement un défi pour une paix durable, mais se révèle important dans la mesure où celui-ci renforce le processus de St Malo. Plusieurs initiatives britanniques sur le terrain ont joué un rôle important pour mettre fin aux conflits libérien et sierra léonais. D'abord, il était important de faire adopter un régime de sanctions contre la Libéria ⁷³ comme un moyen de contraindre Taylor à mettre fin à son ingérence dans l'évolution de la situation politique en Sierra Léone. A ce titre, le Royaume Uni a fait circuler un rapport en 2001 au Conseil de sécurité de l'ONU mettant en exergue son implication ainsi que celle du Burkina Faso dans le trafic de diamants dans toute la sous région. Un régime assez limité de sanctions a été validé qui incluait un embargo sur les armes et une suspension des diamants du Libéria, sauf avec une certification. Ces sanctions n'ont pas été efficaces quelques milices continuant notamment d'opérer dans la zone.

⁷² Ce point a été souligné par un cadre du ministère de la défense lors d'un entretien, Paris mai 2006.

⁷³ Il est important de souligner qu'il existait de forts désaccords entre le Royaume Uni et la France sur la nature de régime de sanctions contre le Libéria parce que la France et de nombreux Etats ouest-africains affichaient une ambivalence envers Charles Taylor. Mais cela a connu une évolution aussi parce que le Royaume Uni a pu illustrer le rôle déstabilisateur de Taylor non seulement au Sierra Léone, mais aussi en Côte d'Ivoire et Guinée.

La stratégie britannique ne s'est pas arrêtée aux sanctions contre les « *seigneurs de guerre* » mais elle prévoyait aussi de sensibiliser la communauté internationale sur l'importance de la dimension régionale de la crise. Dans cette perspective, une réunion de travail sous la direction du Ministre pour l'Afrique a été organisée sur les pays du fleuve Mano au Conseil de sécurité en 2002 conduisant à la création la même année d'un nouveau « Contact Group » sur le Liberia. Le Royaume Uni a compris que l'instabilité politique au Liberia était une menace pour la paix en Sierra Léone, de même que pour la Côte d'Ivoire.

De la même façon, le fait que la Guinée armée le LURD (Liberians United for Reconciliation and Democracy), la rébellion anti-Taylor, appelait à une concertation internationale. Dans le cadre de leur stratégie régionale, le Royaume Uni a alors décidé d'ouvrir une ambassade en Guinée. Cette ouverture n'a pas été sans conséquence dans la mesure où elle a mis fin à la dichotomie traditionnelle francophone-anglophone à laquelle se conformait jusqu'alors les britanniques dans le cadre de leur politique africaine.

Cependant, alors qu'il avait pris le leadership dans la gestion de la crise sierra léonaise, le Royaume Uni ne pouvait directement s'impliquer ni politiquement ni militairement dans d'autres pays voisins comme le Liberia ; en effet, selon les déclarations officielles il « *n'avait pas de liens historiques* »⁷⁴ avec ce dernier, ni d'ambassade à Monrovia ; cela empêchait les britanniques d'avoir une analyse claire de la situation politique et économique. Cela dénote peut-être les limites de l'investissement britannique dans la sous-région, celle-ci demeurant fragile sans la stabilité des Etats « faillit » du Liberia et de la Côte d'Ivoire. Cette dimension régionale est aussi importante pour deux raisons. D'abord elle oblige les Etats voisins à partager une solution à la crise, même si ceux-ci ne sont pas impliqués dans le conflit.

La seconde raison qui revêt une importance particulière pour le processus de St Malo, concerne la coopération entre les « nations cadres » dans une arène régionale. Autrement dit, la paix dans ces pays nécessite une concertation entre les puissances occidentales dans la gestion de crises souvent transfrontalières. Ainsi, la gestion de la crise ivoirienne appelle une symétrie d'information et une coordination entre ces puissances opérant dans la même région afin de répondre efficacement, aux menaces pesant sur le processus de paix. St Malo est un point crucial de cette coopération.

⁷⁴ Intervention de Lilian Wong (2003) à la Conférence sur les « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire* », (OCDE), Paris mai 2003.

La politique britannique de gestion de crise a clairement tenté d'être multilatérale, impliquant plusieurs acteurs politiques et sociaux (ONG), afin de mieux appréhender les conflits ouest africains. Nous verrons que la France, dans sa gestion de la crise ivoirienne, en a tiré les leçons.

En conclusion, il convient de souligner que les politiques de gestion des crises ne s'inscriront pas dans une optique intergouvernementale comme le souligne certains diplomates britanniques, mais qu'elles sont contraintes d'une politique commune, soit au niveau européen, soit dans une logique de géométrie variable, les puissances britannique et française assumant leadership commun en Europe dans un cadre de type St Malo. Les difficultés rencontrées par le Royaume-Uni dans la gestion de la crise sierra léonaise illustrent parfaitement cette nécessité. La résolution est bien passée par une approche multilatérale ayant elle-même offert des opportunités dans la construction d'une politique commune dans le contexte de St. Malo.

Conclusion

A travers l'opération britannique en Sierra Léone, nous avons pu démontrer qu'après la fin de la guerre froide, la gestion de crises africaines semble désormais devoir obéir à de nouvelles logiques. Le Royaume Uni avait d'abord déclenché l'opération Pallister sans mandat du Conseil de sécurité afin de protéger ses ressortissants et ceux de l'Union Européenne. Cependant cette action s'est progressivement transformée en assistance aux forces de déploiement de l'ONU, puis en opération de police contre les rebelles du RUF. Enfin, elle se fonde en un véritable processus de reconstruction d'un Etat failli avec plusieurs volets novateurs.

Plusieurs enseignements sont à tirer de l'expérience britannique. D'abord, il est important d'adopter une approche holiste dans l'appréhension d'un conflit, englobant les volets militaire, politique, de développement et cela dans une dimension régionale. La synchronisation de ces éléments est cruciale et il convient sur ce point de souligner la démarche novatrice du *Department for International Development* qui y a joué le rôle de pivot. Ensuite, l'implication d'une « nation cadre » est primordiale, celle-ci faisant office de catalyseur et de bailleur du processus de paix. Dès le début d'un conflit, il faut s'attarder sur les causes profondes (qui peuvent être la corruption, l'exclusion ou encore l'exploitation illégale des ressources naturelles) et agir en conséquence. L'intervention britannique a par ailleurs démontré que la « nation cadre » ne doit pas sortir précipitamment du pays après la fin des hostilités parce qu'il est facile pour un conflit de reprendre dans un Etat failli. A ce titre, nous avons pu souligner que la reconstruction d'un Etat reste un chantier capital.

Ainsi, comme nous l'avons constaté, l'engagement français dans la crise ivoirienne, que nous aborderons dans le chapitre suivant, n'intervient pas par hasard ; c'est un processus de socialisation sur la base de la politique étrangère « éthique » de Tony Blair. L'intervention britannique en Sierra Léone a prouvé qu'une démarche éthique fonctionne en politique étrangère, domaine jadis réservé aux « réalistes » à tête froide. Il est donc théoriquement difficile d'analyser la politique africaine du Royaume Uni dans un cadre réaliste. Mais, quand la guerre a commencé en 1991, l'analyse du Foreign and Commonwealth Office était assez réaliste, la crise étant perçue comme n'ayant pas de conséquence sur les intérêts politiques du pays, il reste indéniable que celle-ci a connue une évolution significative. D'où la nécessité d'un cadre constructiviste.

Néanmoins, la crise sierra léonaise illustre aussi des limites, dont le manque actuel de réalité du concept d'« appropriation » dans la gestion des crises africaines. Souvent, dans ces crises complexes impliquant des intérêts régionaux, il est difficile pour des Etats manquant cruellement de capacités opérationnelles d'intervenir et de jouer le rôle de médiateur sans être accusés de parti pris. Ainsi, les limites de la CEDAO étaient évidentes.

Les ambitions nourries par le Royaume Uni dans le cadre de sa politique africaine l'obligent à maintenir une coopération étroite avec la France. D'ailleurs, une telle coopération menant à une politique commune se révèle à travers la résolution politique de crises et on assiste à une redéfinition progressive du « *nous et de l'autre* ». Il va sans dire que St. Malo constitue le point de départ de cette redéfinition.

La crise sierra léonaise, laboratoire de différentes techniques de gestion de crise par excellence, a sans aucun doute révélé que St Malo était le fil conducteur de la relation franco-britannique en Afrique, même si ses objectifs étaient au départ analysés comme une anomalie. Pour la France, la crise ivoirienne sur laquelle nous nous pencherons dans le chapitre suivant est pertinente dans la mesure où son engagement suit celui du Royaume Uni. Cela a des conséquences à la fois sur la gestion de la crise en tant que telle et sur la construction politique et l'approfondissement du processus de St Malo.

CHAPITRE 4 : LA POLITIQUE FRANÇAISE FACE A LA CRISE IVOIRIENNE

Introduction

Après avoir incarné pendant des nombreuses années un modèle réussi de stabilité politique et économique en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est à son tour tombée dans le chaos de la guerre. Face à cette crise, la France a fait le choix tout d'abord de ne pas intervenir privilégiant la thèse d'une crise politique de nature endogène. Cette stratégie s'est appliquée lors de la cohabitation de Jacques Chirac et Lionel Jospin entre 1997 et 2002. Ce choix de « ni ingérence ni interférence » consistait en un refus d'intervenir directement dans les crises africaines comme ce fut le cas lors du « putsch de Noël 1999 » en Côte d'Ivoire où la France s'était abstenue d'intervenir en dépit d'une demande du Président Henry Konan Bédié, proche de l'Elysée. Ce refus édifiant montrait bien l'évolution de la conception officielle vers une vision plus restrictive de l'intérêt national français en Afrique subsaharienne.⁷⁵

⁷⁵ Il s'agit donc non seulement une inflexion de la politique française dans le monde, mais aussi une redéfinition de son intérêt national.

Afin de saisir la problématique française dans cette crise, certains analystes constatent que l'intervention militaire de 2002 en Côte d'Ivoire renoue avec une tradition interventionniste coloniale de la France en Afrique et dessine les contours d'un nouveau type de réengagement avec le continent. Dans cette optique, l'intervention française en Côte d'Ivoire marquerait un retour à l'interventionnisme qui avait prévalu entre 1960 et 1990 du temps où la France était le gendarme de l'Afrique.⁷⁶ Notre étude tend plutôt à démontrer que cette intervention s'inscrit moins dans une logique de défense de la France coloniale que dans le cadre d'une politique évoluée de gestion de crises et ancrée sur de nouvelles valeurs post-guerre froide apparues pendant le processus de St Malo.

Son intervention militaire et diplomatique en Côte d'Ivoire pourrait bien sûr aussi s'expliquer par la qualité de « grande puissance » de la France et la concurrence en terme d'influence sur la scène internationale. Au nom de son rang dans le monde, elle se doit intervenir dans les dossiers importants.

Ce dernier aspect conserve évidemment son importance. L'ONU et le corpus du droit international ou du droit de la guerre, ébranlés par les nouveaux défis, continuent de remplir une fonction essentielle d'encadrement, de légitimation et de limitation de l'emploi de la force, et ne se prêtent guère à une révolution radicale» (Hassner, P, 2005. p 335-336). Les acteurs étatique comme la France, sensibles à la notion de « rang », se rallient et se transforment pour éviter leur obsolescence sur la scène internationale. De ce point de vue, l'opération Licorne, ainsi que l'accord de Marcoussis comme nous le soulignerons devraient s'expliquer non seulement juridiquement⁷⁷, mais aussi politiquement.

⁷⁶ Pour analyse détaillée sur ce point, voir le mémoire de Hewan Serequebeheran (2004) sous la direction de Gilles Andréani, intitulé « *L'intervention Française en Côte d'Ivoire : esquisse d'un nouveau type d'engagement en Afrique* », Université de Paris Pathéon-Assas.

⁷⁷ C'est-à-dire l'ONU par ces résolutions et si c'est possible les accords des défenses entre la France et la Côte d'Ivoire. Cependant, ces derniers n'étaient pas activés dans cette crise même si le président ivoirien Laurent Gbagbo l'avait souhaité.

Ce chapitre traitera ainsi de l'intervention Française dans la crise ivoirienne. Dans un premier temps, la première partie présentera brièvement les origines de la crise Le récit historique est indispensable pour comprendre les conditions dans lesquelles l'intervention française s'est opérée. Nous expliquerons aussi le rôle joué par la communauté internationale. La deuxième partie se consacrera aux méthodes privilégiées par la France dans la quête d'une sortie de crise. Cela nous permettra d'analyser et de mettre en exergue les similitudes et les divergences entre la gestion française et la méthode britannique présentées dans le chapitre précédent. De surcroît, cela nous semble aussi pertinent dans la façon dont cette crise cristallise la coopération franco-britannique dans le domaine de gestion des crises. On proposera enfin quelques conclusions afin de renouer avec l'hypothèse de notre étude.

4.1 La crise ivoirienne : Comment a-t-elle eue lieu ?

Pour la crise ivoirienne, comme pour la crise sierra léonaise présentée précédemment, les facteurs endogènes et exogènes sont inextricablement liés. Une bonne lecture de cette crise exige d'en rappeler les origines dans ces deux dimensions et d'expliquer comment celles-ci étaient instrumentalisées par les différents acteurs. Non seulement en raison de l'implication de plusieurs Etats de la région du fleuve Mano, mais de part la nature même de la crise ivoirienne qui soulève des enjeux du « *dedans et du dehors* », pour reprendre l'expression de Richard Banégas.⁷⁸ Cela nous permet de mettre l'accent sur un aspect étrangement évacué dans l'analyse du Quai d'Orsay depuis le début de ce conflit. Commençons tout d'abord par la dimension présentée comme « ivoiro-ivoirienne », sans pour autant ignorer son enracinement régional.

⁷⁸ Pour une analyse approfondie sur ce point, voir Richard Banégas (2003) « *La Côte d'Ivoire en guerre ; dynamiques du dedans, dynamiques du dehors* » dans *Politique Africaine*, numéro 89, mars 2003, Karthala.

Depuis plus d'une décennie les dynamiques de l'ivoirité font écho dans le paysage politique de Côte d'Ivoire affectant non seulement ses relations avec la France, mais aussi avec les immigrés de la sous région. En effet, la crise ivoirienne au-delà des analyses historiques et sociales, est politique par nature et voit s'affronter deux visions opposées de la nation dans un pays qui a connu beaucoup d'immigration pendant de longues années.⁷⁹ Mais la thèse politicienne de l'ivoirité, souvent instrumentalisée par la classe politique, ne doit pas être analysé hors de son contexte, de façon isolée.

Le conflit en Côte d'Ivoire n'est pas conjoncturel ; comme le souligne Richard Banégas (2003 : 29), il est une traduction de « *l'éclatement de tensions historiques, l'épuisement d'un modèle de développement et d'un modèle de régulation politique fondés sur l'extraversion, qui permettait jusque-là la coexistence pacifique des différentes communautés* ». Les gouvernements successifs de Henry Konan Bédié et Laurent Gbagbo en ont donc payé le prix.

Les politiques d'ajustement structurel au début des années 1990 qui favorisaient la libéralisation de filières d'exportation ont finalement mis en jeu un système politique fondé sur un clientélisme institutionnalisé. De surcroît, ces politiques et leurs effets pervers ont remis en question les bases sociologiques du pouvoir d'Houphouët-Boigny. Lorsque celui-ci meurt en 1993, la question de son successeur à la présidence s'est posée. Devait-ce être le président de l'assemblée nationale Konan Bédié comme la constitution le prévoit ou le premier ministre Alassane Ouattara ? Très vite, le premier s'est proclamé président à la télévision et une nouvelle thèse, celle de l'ivoirité, a pris un essor politique.

a) L'instrumentalisation politique de la thèse d'ivoirité

⁷⁹ Un livre qui dissèque avec précision la genèse de la Côte d'Ivoire est celui de Christian Bouquet (2005) *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Armand Colin.

Henri Konan Bédié a pris les rênes d'un pays en grave crise économique .Il reprend alors la thèse de l'ivoirité, promue au départ par Houphouët pour favoriser la construction d'une nation englobante par-delà les nombreuses ethnies, et la transforme en arme d'exclusion, distinguant les bons et de mauvais ivoiriens. Ainsi, les immigrants sont désignés comme la cause de toutes les difficultés économiques et politiques du pays. Cette version locale de « la préférence nationale » avait aussi l'avantage de permettre à Bédié de disqualifier certains de ses plus dangereux adversaires politiques, comme Alassane Ouattara, secrétaire général du Rassemblement des Républicains depuis 1994 et « accusé » d'être burkinabé.

Le pouvoir de Bédié s'est affaibli malgré l'instrumentalisation de cette thèse et un coup d'état sous le commandement du général Robert Gueï l'a déposé en 1999. Comme nous l'avons souligné, en dépit d'être un proche de l'Elysée, Bédié n'a pas été soutenu par la France qui a considéré que la crise était de nature interne, donc ivoiro-ivoirienne. Un gouvernement d'union nationale rassemble les partisans de Gueï, le Front Patriotique Ivoirien de Laurent Gbagbo, historiquement opposant socialiste d'Houphouët, et le RDR de Ouattara. Gueï, le putschiste promet d'organiser des élections, mais le goût du pouvoir le conduit à reprendre la thèse de l'ivoirité afin de diviser ses adversaires politiques.

Le gouvernement d'union nationale est ainsi mis hors jeu à l'approche des élections présidentielles en 2000 où plusieurs candidats majeurs, notamment Ouattara, se voient déclarés non éligibles, au nom de cette ivoirité, par la nouvelle constitution. En octobre de la même année, les élections se déroulent dans la précipitation et la violence ; Gueï dissout dans la foulée la commission électorale, proclame les résultats invraisemblables qui le désignent comme victorieux, puis cède devant des manifestations de la rue et accepte le triomphe de Laurent Gbagbo.

A l'époque, le secrétaire générale de Nations Unies, le département d'Etat des Etats-Unis, le président de l'Afrique du Sud et de nombreux responsables d'ONG multiplièrent les critiques. Curieusement, la France a quant à elle préféré cautionner le nouveau pouvoir. Moins de six mois après, un scrutin municipal montre la fragilité d'un président mal élu, le RDR d'Alassane Ouattara gagnant très nettement ces élections, non seulement dans le nord, mais sur tout le territoire, y compris dans la propre ville natale de Laurent Gbagbo. Comme son prédécesseur Robert Gueï, Gbagbo voit en l'ivoirité un atout politique et demande que la carte d'identité soit refaite pour l'ensemble de la population, exigeant que sa couleur diffère selon la région d'origine. Cela s'avère bien sûr plus difficile dans les régions du Nord, moins favorables au pouvoir.

C'est dans ce contexte qu'une rébellion éclate le 19 septembre 2002 et prend vite de l'ampleur dans le nord du pays. Ce qui semblait être au début un coup militaire, motivé par des questions de soldes et de statuts, était en effet une opération politique bien pensée. Très vite, le Mouvement Patriotique pour la Côte d'Ivoire surgit comme le parti de la rébellion, avec à sa tête Guillaume Soro, ancien leader étudiant, et Louis Dacoury-Tabley, ancien secrétaire général adjoint du FPI⁸⁰. Ce dernier, ami d'enfance de Gbagbo, l'avait quitté quand en raison son soutien à Gueï et de son instrumentalisation de la thèse d'ivoirité contre Ouattara, alors allié dans l'opposition démocratique contre le putschiste. Ainsi, la Côte d'Ivoire, ancienne vitrine de la réussite française en Afrique de l'Ouest découvre la militarisation des conflits politiques.

⁸⁰ Guillaume Soro est nordiste (majoritairement musulman), mais catholique, alors que Dacoury-Tabley est bété, comme Gbagbo qu'il combattait. Pourtant ce sont eux qui dirigent ce mouvement le plus populaire du nord parmi les musulmans. Cela donne d'une certaine façon une forte légitimité politique au MPCJ alors que certains qualifient la crise ivoirienne de nature ethnico religieuse.

Cette instrumentalisation de l'ivoirité, en premier lieu par Bédié à partir de 1995 puis par Laurent Gbagbo est donc au cœur de la crise ivoirienne. Cependant, il faut bien souligner que cette thèse est aussi réductrice si on l'analyse sans pour autant l'appréhender dans un cadre sociologique. Grosso modo, la crise ivoirienne et la signification sociale de cette mobilisation de la thèse d'ivoirite se nourrit comme le constate Richard Banegas (2003 : 29) « *de la crise de l'emploi urbain, de la crise de la ruralité, des tensions foncières etc.* ». De même, cette dynamique conflictuelle en Côte d'Ivoire s'est accentuée à travers les pays du fleuve Mano que sont la Sierra Leone et le Libéria.⁸¹ Cet aspect révèle la nécessité d'appréhender les conflits africains d'une façon intégrée et commune, et donc du processus de St Malo. La dichotomie francophone et anglophone ne suffit plus parce que ces crises sont complexes et multidimensionnelles. Enfin, la politique de l'ivoirité renvoie à des logiques étatico-nationales et peut-être religieuses, et implique des Etats voisins comme le Burkina Faso.⁸²

b) La revendication d'une seconde indépendance vis-à-vis de la France

Le deuxième élément prépondérant, qui n'est bien sûr pas à l'origine de la crise ivoirienne, mais qui l'a peut-être nourrit au fur et à mesure, est lié à l'histoire coloniale et néocoloniale de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire à ses relations avec la France. De ce point de vue, il est instructif de voir comment le discours politique a évolué et s'est progressivement recomposé au cours de la crise ; on passe de l'ivoirité au patriotisme, qui se base sur un nouvel ennemi imaginé. Cela impliquait un discours visant une renégociation des contours des relations avec l'ancienne puissance coloniale.

Ainsi, nous pouvons provisoirement conclure que le débat, jadis sur la nation et la citoyenneté, porte désormais sur la définition de la souveraineté de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la France. Cette transformation s'est faite progressivement afin de légitimer le pouvoir de Gbagbo. Celui-ci a même tenté plusieurs fois d'obtenir le soutien du gouvernement britannique, en vain⁸³. Autrement dit, il voulait tourner la page française et renégocier sa politique étrangère vers les Etats-Unis et le Royaume Uni.

⁸¹ Sur ce point, voir la « conférence paper » sous la direction de Karim Hussein et Donata Gnisci (2003) « *Conflict and development policy in the Mano River Region and Côte d'Ivoire : The regional stakes for stability and reconstruction* », OCDE, mai 2003, Paris.

⁸² Le président burkinabé Blaisé Compaoré est le corbeau qui fournit les rebelles de Guillaume Soro avec des armes. Cette dimension transfrontalière était au départ ignoré dans l'analyse française.

⁸³ Entretien avec un membre du Foreign and Commonwealth Office, mai, 2006, Londres.

D'un côté, Gbagbo construit socialement et politiquement l'image de l'ennemi français, apparaissant lui-même rapidement comme anti-français.⁸⁴ De l'autre côté, se constitue le camp de Bédié et Ouattara qui voit en la France un partenaire. Même si Gbagbo est anti-nordiste et anti-impérialiste, son instrumentalisation du discours anti-impérialiste est surtout liée à son inimitié avec Jacques Chirac, et au refus de la France d'intervenir, en contradiction avec les accords de défense de 1961 entre ces deux pays octroyant une compétence discrétionnaire à l'intervention française. Nous allons voir comment la France a contribué au « pourrissement » de la crise lors de notre analyse de son intervention militaire.

4.2 La France s'implique dans la crise ivoirienne

L'intervention française, comme l'intervention britannique en Sierra Leone, pourrait être analysée via deux phases distinctes. D'abord, il convient d'appréhender la gestion française où la « non gestion » de cette crise dans le contexte de la cohabitation du Président Chirac et du Premier ministre Lionel Jospin entre 1997 et 2002. Cette période doit être isolée parce que la cohabitation a favorisé une approche de non-ingérence en mettant en avant les mécanismes africains sous-régionaux. La France a alors financièrement soutenu ces mécanismes dans le cadre de son outil de gestion de crise, RECAMP.

De façon assez particulière, le gouvernement de Lionel Jospin entre 1997 et 2002 coïncide avec une forte multilatéralisation de la politique française sur la gestion de crises et c'est donc ainsi qu'il concevait la sortie de crise en Côte d'Ivoire. Cela d'autant plus que le ministre français des affaires étrangères Hubert Védrine avait peu d'intérêt pour les affaires africaines. Sur ce point, l'analyse française et les solutions proposées rejoignent celles du Royaume-Uni pendant la première phase de son intervention dans la crise sierra léonaise.

⁸⁴ Les « patriotes » pro-Gbagbo tiennent un discours qui dit que la colonisation de la Côte d'Ivoire par la France a duré jusqu'à la fin de la présidence de Bédié.

D'ailleurs, celui-ci privilégiait généralement une approche onusienne et européenne dans la résolution des crises africaines. Ainsi, lors de la première phase de la crise ivoirienne, le gouvernement Jospin est resté fidèle à lui-même en demandant par exemple à l'Union Européenne de reprendre l'aide suspendue en 1999. Cette vision de la politique africaine française a confirmé de façon éclatante que le recours militaire aux chefs d'Etat amis a pris fin et les solutions aux crises africaines devraient être africaines et menées dans un cadre multilatéral. La politique de « ni ingérence ni interférence » était donc à l'ordre du jour pendant la première phase de la crise ivoirienne qui dura depuis le coup d'Etat du Général Gueï de 1999 à 2002.

Deux aspects ont sans doute changé la donne et la face de la crise. Tout d'abord les élections françaises de 2002 avec la victoire de la droite en France; cela a permis une réappropriation de la politique africaine par l'Elysée, impossible lors de la cohabitation. Au cours de cette période, le Quai d'Orsay avait dans une large mesure ménagé Jacques Chirac, qui dès 1996, avait d'ailleurs déclaré : « *la période des interventions unilatérales est close* ». Donc, même si la France avait signé des accords de défense avec la Côte d'Ivoire, elle voulait éviter une « confrontation bilatérale ».

Deuxièmement, si le gouvernement français militait pour une solution dans un cadre multilatéral, la France était le seul pays ayant la capacité d'intervenir, même si elle était la moins bien placée pour le faire. Ainsi, contrainte par l'incapacité de la communauté internationale - incapacité d'abord africaine – la France n'a pas réussi à imposer une gestion multilatérale de la crise.⁸⁵ Les britanniques excluaient toute intervention, étant déjà engagés dans la crise sierra léonaise et dans la guerre en Iraq. Quant aux américains, leur vision de la gestion des crises africaines avait évolué depuis l'échec somalien et une intervention militaire était hors question.

⁸⁵ Cette analyse est actuellement à l'ordre du jour au Quai d'Orsay, donc la France pourrait encore intervenir dans les crises africaines parce que les Etats africains manquent de capacités opérationnelles de gestion de crise.

La France aurait préféré dès le début une solution africaine dans le cadre de son outil de gestion de crise, RECAMP qui incombe aux interventions régionales en premier lieu. Rattrapé par ces aspects, son lourd passé et l'héritage post-colonial, elle est devenue le véritable architecte et chef d'orchestre de l'intervention militaire et diplomatique en Côte d'Ivoire dans le souci non seulement d'évacuer les ressortissants français, mais aussi de trouver une solution diplomatique à la crise. Cela démontre que les efforts des pays voisins ne suffisent pas ou tardent aboutir. Il revient alors à certaines puissances occidentales d'intervenir : on l'a vu en Sierra Léone, lors de l'intervention britannique qu'on a exposé dans le chapitre précédent.

Dans cette veine, la France avait élaboré deux volets sur lesquels nous nous pencherons dans la section suivante. Force est de constater le grippage diplomatique et militaire de ce dispositif. Toutefois, l'intervention militaire française ne se fait pas dans un vide intellectuel et opérationnel, mais cela s'explique par le fait que les acteurs de la politique étrangère sont aussi préoccupés par le positionnement français vis-à-vis du Royaume Uni en Afrique et sur la scène internationale. Donc, par le biais de cette intervention, la France démontre qu'elle est une puissance prête à assumer des tâches majeures dans le système international. A ce titre, l'intervention militaire du Royaume Uni en Sierra Léone a motivé l'activisme français. C'est dans cette perspective que St Malo revêt toute son importance, permettant une harmonisation politique de ces deux Etats.

4. 3 La crise Ivoirienne: Face aux dilemmes de l'action

Avant de montrer comment l'intervention française en Côte d'Ivoire renforce la construction et le processus de St. Malo, il faut impérativement analyser l'intervention française en Côte d'Ivoire dans deux dimension : le contexte militaire et le volet diplomatique. Côté militaire, deux aspects pertinents de la stratégie française sont à mettre en exergue. D'abord, il convient de souligner que la France a mal géré la première partie de son opération avec des objectifs peu précis. Deuxièmement, elle a cherché à éviter, sans succès, le piège bilatéral.

Mais pour mieux comprendre les raisons de l'inefficacité du dispositif diplomatique et militaire mis en place pour résoudre la crise ivoirienne, il est indispensable au préalable de répondre aux interrogations multiples que suscite la présence des forces françaises en Côte d'Ivoire. Ces interrogations portent d'abord sur le contenu et la cohérence des missions respectivement assignées à la force Licorne, qualifiées impartiales par les résolutions de l'ONU⁸⁶, et aux forces internationales (la mission de la CEDAO en Côte d'Ivoire, puis l'ONUCI - Forces de l'ONU en Côte d'Ivoire - à partir du 5 avril 2004).

Sur le plan militaire l'opération Licorne a été mise en route par la France le 22 septembre 2002 alors que celle-ci avait organisé, sur le plan diplomatique, la signature des Accords de Marcoussis⁸⁷ qui prévoyaient un gouvernement de transition et une révision constitutionnelle. Cependant, notre étude souligne que ces interventions ont été menées avec une consultation pour le moins symbolique des acteurs du continent africain, malgré un doxa mentionné dans les documents officiels français et britannique insistant sur l'adage « à problèmes africains, solutions africaines ». Cela pourrait s'expliquer par le fait que pour la France et les autres grandes puissances, les Etats africains dits « périphériques » n'ont pas de politique étrangère, d'où l'absence d'une consultation concertée sur ces interventions.

⁸⁶ Le Conseil de Sécurité avait en même temps réaffirmé «son plein appui à l'action menée par les forces françaises et l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci) et confirmé que «les forces françaises l'Onuci sont autorisées à faire usage de tous les moyens nécessaires à la pleine exécution de leur mandat », conformément à la résolution 1528 (2004) du 27 février 2004.

⁸⁷ 15-23 janvier 2003.

Ce déficit intellectuel souligne au moins que les puissances occidentales conservent à certains égards une vision néo-réaliste de la politique étrangère en ce qui concerne certaines questions africaines. Il suffit de négocier entre eux. Kenneth Waltz (1993 : 73) souligne cette vision néo-structuraliste des relations internationales lorsqu'il constate que « *seulement les puissances à pied d'égalité négocient en tant que telle* ». ⁸⁸ Selon la plupart de ces théories, l'Afrique est au mieux une périphérie dépendante, subordonnée au système international. Autrement dits, ces Etats comptent seulement dans un « sous-système », pour reprendre une expression de Raymond Aron. Pourtant ces phénomènes, les conflits ethniques, nouveaux modes violence internationale, échappent à ces modèles d'analyse pour la plupart ethnocentristes et qui s'inspirent des expériences des Etats-Unis et de l'Europe. C'est pourquoi, comme le constate Dietrich Jung (2002 : 101-102) « *l'application du « virage culturel » à l'analyse des politiques étrangères des Etats du Sud s'avère précieuse, plus particulièrement dans son effort pour mettre fin au cloisonnement interne/externe hérité de l'analyse réaliste* ».

Mais dans une approche constructiviste, l'action française et ces accords (Marcoussis) ont été validés par le Conseil de sécurité de l'ONU et donc légitime et ancré dans les normes internationales. La multilatéralisation de l'intervention française n'est pas sans conséquence sur sa stratégie diplomatique et militaire. En matière de politique de gestion des crises africaines, il est difficile de raisonner en termes de « *security model* », pour reprendre l'expression de Scott Sagan, selon lequel les choix stratégiques découlent de la volonté d'un Etat de répondre aux menaces extérieures que fait peser sur lui la nature fondamentalement anarchique du système international. De même, les conceptions strictement matérialiste du néo-réalisme de Kenneth Waltz ou réaliste de Henry Kissinger sont inaptes à expliquer l'évolution de cette politique.

a) L'opération Licorne : entre défiance, ambiguïté et multilatéralisme?

⁸⁸ Voir notamment, Waltz, K. 1993. "The Emerging Structure of International Politics" dans International Security, Vol 18, No. 2 (Autumn) pp. 45-79

Le gouvernement français a signalé au fil des mois d'une façon claire que la mission Licorne, depuis son opérationnalisation le 1 octobre 2003, consistait d'abord à veiller, de façon unilatérale, à la sécurité de ressortissants français. Sur ce plan, l'opération de regroupement et d'évacuation de quelques étrangers a été considérée comme un modèle du genre. Quant aux aspects multilatéraux, la France avait assuré avec les soldats de la CEDA O et de l'ONU le contrôle du cessez du feu et la surveillance de la ligne de non franchissement. A ce titre, la CEDA O avait envoyé fin 2002 une force de paix en Côte d'ivoire, la MICECI (Mission de la CEDA O en Côte d'ivoire)⁸⁹, chargée de faciliter l'application des Accords d'Accra. Mais, il faut souligner que la légalité internationale des interventions de la MICECI et de l'opération Licorne a été consacrée a posteriori le 4 février par la Résolution 1464 (2003) du Conseil de sécurité. La France s'est manifestement inspirée de l'expérience britannique en Sierra Leone présentée au chapitre précédent.

La coordination de sa mission était assurée dès le début avec d'autres partenaires contributeurs comme la Belgique, les Etats-Unis et le Royaume Uni. Licorne est même passée le 4 avril 2004 sous mandat onusien. De ce point de vue, la France a soigneusement, au cours de son intervention, progressivement multilatéralisé la gestion militaire de la crise ivoirienne sachant qu'une solution uniquement franco-française n'avait aucune chance d'être trouvée dans le climat politique qui régnait à Abidjan.

Pourtant, cette multilatéralisation a été compliquée par la décision unilatérale française de détruire, sur l'aéroport de Yamoussoukro, les deux Sukhoi responsables du raid meurtrier du 6 novembre 2004 sur la base de Bouaké où 9 militaires français ont trouvé la mort. La décision de détruire la totalité de la flotte ivoirienne était aussi unilatérale. De même que la décision de recourir aux hélicoptères de combat pour empêcher la foule de manifestants de traverser les deux ponts d'Abidjan. De plus, l'affaire Mahé du 13 mai 2005 a aggravé la mauvaise perception que certains locaux avaient de la présence militaire française et de son rôle dans cette crise. La gestion française a donc sans doute contribué d'une façon limitée au « pourrissement » de la crise.

⁸⁹ Le 4 avril 2004, les forces de la MICECI ont passé sous commandement de l'ONU dans le cadre de l'ONUCI.

Ces évènements posent évidemment la question de la cohérence entre l'unilatéralisme du gouvernement français et la volonté affichée de soutenir les initiatives diplomatiques et militaires multilatérales. Ces bavures ont mis à bas la légitimité de l'intervention. Sur le terrain, comme le souligne Ruth Marshall (2005 : 25), « *la France cessait d'être médiateur pour devenir, de facto, un protagoniste dans la crise ivoirienne* ». D'où les revendications de Jeunes Patriotes soutenus par Gbagbo pour une deuxième indépendance *vis-à-vis* de la France.

La rhétorique de l'interposition maniée par les autorités françaises s'est avérée sans effets dès le départ de l'intervention. La neutralité revendiquée a de toutes façons été interprétée comme la défense de l'une ou l'autre des parties. En réalité, nous avons assisté en novembre 2004 à un phénomène d'acculturation et de désorientation des soldats français de Licorne remettant en cause leur fameux « savoir-faire ». De plus : un savoir-faire d'intervention certes, mais quelle efficacité de la France dans le peace keeping ? Force est de constater que celle-ci a une culture d'interventions classiques en Afrique, comme nous l'avons montré au chapitre 2, en faveur d'un gouvernement ou contre un gouvernement. Dans cette perspective, une évolution vers une culture de maintien de la paix se fera assez lentement. Ce manque de connaissance du maintien de la paix a mis la France, en tant que médiateur en Côte d'Ivoire, en grande difficulté.

En dehors de ces mésaventures sur le terrain, l'inefficacité de cette opération s'est aussi traduite au sein du dispositif français dans la gestion de la crise. Les relations qu'entretenaient le commandement de l'opération Licorne, l'ambassadeur de France et les officiels du ministère de tutelle, le Quai d'Orsay, étaient incohérentes.⁹⁰ Entre le commandement et le président Laurent Gbagbo, elles étaient tout simplement mauvaises.

⁹⁰ Entretien avec un membre du ministère des affaires étrangères, mai 2006, Paris,

Cependant, certains des évènements précités ont eu lieu suite à des résolutions de l'ONU donnant à la France le droit de réagir militairement en cas de légitime défense face à une situation insurrectionnelle.⁹¹ Cela n'empêche pas de conclure que la France a répondu avec une attitude martiale suscitant de vives réactions, peut-être pas sur le champ international, mais en Côte d'Ivoire. L'idée que la France était dans son pré carré et que sa gestion de la crise renvoyait à une vision colonialiste d'imposition de la paix a été émise. Ainsi, la légitimité de son intervention a été mise à mal par le terrain.

Sans pour autant nier le fait que la France ait mal géré certains aspects de son opération militaire, il convient aussi de préciser que le contingent Licorne était relativement proche de la frontière libérienne, infestée de bandes armées incontrôlées et de milices d'autodéfense aux méthodes expéditives. En la matière, le Conseil de sécurité de l'ONU avait tranché dès le 6 novembre 2004 en faveur de Paris, condamnant *«l'attaque commise contre les forces françaises à Bouaké... ainsi que les frappes aériennes meurtrières menées dans le nord du pays par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire, qui constituent des violations de l'Accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003»* (Conseil de Sécurité, 2004).

Il va de soi que l'intervention française avait des objectifs politiques précis ; pourtant, il n'y avait pas de cohérence entre les objectifs et la méthode utilisée sur le plan militaire à travers l'opération Licorne. Le débat est plutôt opérationnel et soulève un autre aspect théorique entre la force armée et la politique étrangère (soldats et diplomates). Précisons tout de même que le gouvernement de Laurent Gbagbo était alors insuffisamment protégé par l'armée ivoirienne et que sans l'opération Licorne il serait déjà tombé.

⁹¹ Plusieurs résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU pour donner un cadre minimal commun aux différentes interventions, en particulier les résolutions 1464 (2003), 1479 (2003), 1528 (2004), 1584 (2005 et 1609, 1632, 1633 (2005).

Quoi qu'il en soit, retenons que l'opération française Licorne, présentée officiellement au départ comme une intervention strictement franco-française, s'est progressivement tournée en une opération multilatérale.⁹² Celle-ci est aujourd'hui une force d'appui aux forces de l'ONUCI dans un cadre Onusien.⁹³ Mais pour comprendre Licorne, une analyse du volet diplomatique est nécessaire afin de situer l'intervention française dans une nouvelle perspective.

b) L'accord de Linas Marcoussis : vers la sortie de la crise

C'est la France qui a organisé la signature des accords de Marcoussis dans la recherche d'une sortie de crise. Ces accords ont été finalisés et signés par toutes les forces politiques de la Côte d'Ivoire. D'une part ils prévoient la constitution d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationale⁹⁴ et de préparer les prochaines échéances électorales afin qu'elles soient transparentes et crédibles. D'autre part, ils visent l'application du programme défini lors de négociations visant à assurer la paix, la stabilité et le redressement du pays.

Selon l'accord, le gouvernement de réconciliation nationale est dirigé par un Premier ministre doté de pouvoirs exécutifs renforcés qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra pas se présenter.⁹⁵ Le volet militaire de l'accord de Linas Marcoussis prévoit le regroupement concomitant de forces en présence - étant entendu que le regroupement des forces loyalistes correspond à un casernement et non pas à un cantonnement.

⁹² Bien qu'intégrée à des mécanismes internationaux de gestion de crises, Licorne a conservé un caractère autonome. Le Royaume Uni a fait la même chose lors de la crise sierra-léonaise.

⁹³ Il semble que cette doctrine de « forces d'appui aux forces onusienne » (une force de réaction rapide) s'inscrive dans la politique française d'intervention en Afrique, car la France (avec l'Allemagne) s'est dite prête à jouer ce même rôle sous un parapluie européen en RDC pendant les élections législatives et présidentielles prévues en juin 2006. La France reformule de cette façon son identité militaire en Afrique, instrumentalisant l'UE. Ces interactions et constructions ne sont pas sans conséquence sur le renforcement, non seulement de St Malo (les britanniques sont obligés de suivre parce qu'ils veulent aussi jouer un rôle du premier plan en Afrique), mais aussi de la politique européenne de gestion de crise en Afrique sub-saharienne.

⁹⁴ Sur ce point, un gouvernement de transition a été mis en place fin 2005, donnant un compte rendu au Groupe international de travail (GIT) chargé de suivre le processus de paix.

⁹⁵ La tâche d'organiser les élections fin 2006 s'annonce difficile, les jeunes Patriotes bloquant l'accès du RDR au quartier d'Abidjan.

Il prévoit aussi le désarmement et la démobilisation des forces non gouvernementales⁹⁶, des mesures d'amnistie au profit des militaires détenus et des soldats exilés pour atteinte à la sûreté d'Etat (sauf infractions ou violations graves des droits de l'homme), ainsi qu'une restructuration des forces armées. Il charge aussi le gouvernement de réconciliation nationale de réinsérer socialement les soldats démobilisés. Enfin, l'accord stipule que le processus de regroupement concomitant des forces en présence, de désarmement et de démobilisation, doit se faire sous la direction des forces de la CEDAO et des forces françaises.⁹⁷

Ces solutions proposées par la France, dans le cadre de ces accords sont à certains égards identiques à celles proposées par le Royaume Uni dans sa gestion de la crise sierra léonaise, notamment sur la réforme du secteur de la sécurité. Néanmoins, cela démontre aussi que les anciennes analyses reposant sur les notions « d'Etat faible ou failli » sont encore privilégiées par les politiques de coopération françaises et britanniques.

Le véritable casse-tête avec l'accord de Marcoussis venait justement de la méthode de révision constitutionnelle et la constitution du gouvernement de réconciliation nationale.⁹⁸ Et sur ce point la diplomatie française était plutôt réactive au lieu d'être proactive. La France a en effet légitimité Gbagbo au début de la crise et est intervenue militairement parce qu'elle était satisfaite de son bilan des deux premières années. En revanche, son attitude a fluctué au gré des événements et les attaques du 19 septembre 2002 l'ont conduit à réviser sa politique à l'égard du président ivoirien, le qualifiant « légitime ».⁹⁹

⁹⁶ Ce processus qui devait débiter le 18 mai 2006 a échoué parce que le premier ministre du gouvernement de transition Konan Banny n'a pas impliqué la communauté internationale, et les rebelles n'abandonneront pas leurs armes sans la menace de sanctions. Cette impasse vient également du fait que pour le GTI, le désarmement doit être concomitant avec l'identification des électeurs, une proposition contestée par Gbagbo.

⁹⁷ Cela démontre encore la place préoccupante que donne la France à l'outil RECAMP dans la gestion de cette crise.

⁹⁸ La France avait imposé des ministres issus de la rébellion pour les postes clés de la défense et la sécurité intérieure, ce qui a aussi fait éclater la haine anti-française.

⁹⁹ Pour la France, le comportement de la politique étrangère de Gbagbo est « déviant » par rapport aux souhaits français et en dépit d'une grande dépendance économique et sécuritaire. Cela fait partie de ses vieux réflexes et la France aurait préféré un Gbagbo d'accord avec l'analyse française.

Du côté du pouvoir, la critique de l'intervention française a évidemment commencé à Marcoussis. Gbagbo à refuser de partager le pouvoir et tenté de torpiller l'accord de Marcoussis, vécu depuis la Côte d'Ivoire comme une humiliation. Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire Jeune Afrique, Christian Bouquet (2005 : 54-53) partage cette analyse à propos de Marcoussis précisant que « *si les accords de Marcoussis sont très bons, ce qui s'est passé à Kléber a été beaucoup plus contestable. La France s'est mise en tête de composer le gouvernement ivoirien. Il était extrêmement maladroit d'imposer à Gbagbo, qui avait déjà atteint le dernier degré de l'humiliation, des ministres rebelles à des postes clés du gouvernement. Par ce geste néocolonialiste, la France a réveillé en Côte d'Ivoire un sentiment qu semblait jusqu'alors anesthésié.* »

En revenant de Paris, Gbagbo avait donc qualifié les accords de propositions. Ainsi, il a organisé des campagnes anti-françaises, dont la première a eu lieu en janvier 2004. Toute son habilité a été de replacer la France dans sa position contradictoire de juge et partie. A partir de l'accord de Marcoussis, et de la mise en difficulté de Gbagbo, l'intervention française en Côte d'Ivoire sera jugée et perçue comme une intervention hostile au pouvoir en place, soupçonnée d'être le fer de lance d'une France qui chercherait à renverser un chef d'Etat.

Gbagbo a donc refusé « *un modèle de l'obéissance et du consensus* »¹⁰⁰, pour reprendre l'expression de Dietrich Jung (2002 : 101), et a cherché à s'éloigner du chemin souhaité par la France, tentant plusieurs fois un rapprochement avec les britanniques et les américains.¹⁰¹ Ces tentatives auprès du Foreign and Commonwealth Office ont échoué, les britanniques respectant l'esprit du processus de St Malo, et refusant donc de critiquer ouvertement la gestion française.¹⁰² Tony Blair a même, lors des Sommets de Cahors (février 2001) et du Touquet (février 2003), affirmé sa solidarité et son soutien à la France dans son traitement de la situation en Côte d'Ivoire.

¹⁰⁰ Pour une analyse intéressante sur ce point, voir Dietrich Jung (2002) *Le retour de la culture : l'analyse des politiques étrangères « périphériques » ?* dans Frédéric Charillon, *Politiques Etrangères : Nouveaux Regards*. Presses de Sciences Po.

¹⁰¹ Gbagbo tente de récupérer politiquement l'intervention française et de présenter l'image d'un conflit bilatéral.

¹⁰² Entretien avec un membre du FCO, West Africa Research Team, mai 2006, Londres.

De surcroît, il y a aujourd'hui un échange d'informations et d'analyses, non seulement entre les diplomates britanniques stationnés à Abidjan et leurs homologues français, mais aussi dans le cadre du Groupe international de travail qui épaulé le premier ministre de transition en exercice depuis novembre 2006. Ce groupe est coprésidé par le ministre nigérian des Affaires Etrangères et le représentant spécial de l'ONU en Côte d'Ivoire, Pierre Schorri, et composé de représentants de pays voisins (Ghana, Niger, Bénin, Guinée), des puissances extérieures concernées (France, Etats-Unis, Royaume-Uni), de partenaires multilatéraux (Union Européenne, Union Africaine, FMI, Banque Mondiale, Organisation internationale de la Francophonie) et l'Afrique du Sud. Rappelons aussi qu'une fois le processus de paix en marche, la France, comme l'avait souligné Jacques Chirac dans son discours, prendra la tête des donateurs pour la reconstruction économique de la Côte d'Ivoire.¹⁰³ Il y a donc une convergence politique entre la France et le Royaume Uni, ce dernier ayant joué un rôle important dans la reconstruction d'un Etat failli, la Sierra Léone. De surcroît le Royaume Uni a donné 2 million livres sterling pour soutenir le processus de paix en Côte d'Ivoire.

On trouve véritablement ici les éléments qui permettent d'une part de renforcer le processus de St Malo et qui illustrent d'autre part la volonté française de multilatéraliser progressivement la gestion de cette crise à travers Marcoussis. Les différentes étapes sur le plan diplomatique de cet engagement français et international ont accompagné le cheminement décidé par les parties, à travers les accords d'Accra III, conclus le 30 juillet 2004 avec le soutien de 14 chefs d'Etat et du président de l'UA, et de Pretoria, signé le 6 avril 2005 et parrainé par l'Afrique du Sud. Finalement, les accords de Marcoussis, avec leur part de flou et d'ambiguïté, constituent toujours la référence.

4.4 Une intervention à la française ou la gestion d'une crise ancrée sur de nouvelles valeurs?

¹⁰³ Discours de Jacques Chirac lors de la présentation des vœux du Corps diplomatique en janvier 2003.

Quels sont précisément les éléments de cette intervention qui conduisent à l'élaboration d'une nouvelle politique de gestion des crises ? Comment le processus de St Malo renforce-t-il à sa façon cette intervention française en Côte d'Ivoire? Tout d'abord, la France s'est engagée dans la crise ivoirienne d'une façon globale, c'est-à-dire diplomatiquement et militairement. L'opération Licorne inclut en effet un volet diplomatique et prévoit l'insertion du volet militaire dans les mécanismes de sécurité régionaux et globaux et conforme ainsi à RECAMP.

De ce point de vue, l'intervention française relève donc d'une vision multilatérale de la gestion des crises, dans le cadre de l'ONU ou de l'Union Européenne. Les missions de gestion de crises se font bien avec « un pays leader »¹⁰⁴ et il n'y a donc pas de spécificités ontologiques en ce qui concerne celle-ci. A ce titre, c'est une opération qui renvoie à l'eupéanisation de la politique française dans ce domaine.¹⁰⁵ D'un point de vue constructiviste, cela démontre que même si la France a bénéficié d'une certaine autonomie d'action dans son intervention en Côte d'Ivoire, celle-ci était cependant conditionnée – plutôt que déterminée – d'abord par une régionalisation et ensuite par les structures du système international. A côté de cette eupéanisation, il convient aussi de constater que la gestion de crises en Afrique a décidément évolué avec beaucoup d'acteurs multilatéraux, continentaux et régionaux.

Ainsi, la politique française et son intervention en Côte d'Ivoire ne pourraient être analysées dans un cadre purement réaliste.¹⁰⁶ Il faut rappeler que les changements s'opèrent depuis la fin de la guerre froide. Comme nous avons tenté de le démontrer dans le chapitre 2, il y a d'abord une eupéanisation qui se traduit par la mise en place d'une doctrine européenne sur le maintien de la paix et la gestion de crises en Afrique.

¹⁰⁴ D'autres opérations illustrent cette nouvelle approche : l'intervention britannique en Sierra Leone et l'opération Artémis dans une province de la République Démocratique du Congo, l'Ituri.

¹⁰⁵ L'eupéanisation de la politique française ne se fait « ni par le bas, ni par le haut », mais par une synthèse, voire une co-constitution ou une constitution mutuelle des acteurs en raison de l'interaction entre l'Europe et les politiques nationales.

¹⁰⁶ La France veut être perçue comme un pays leader et défenseur des intérêts africains dans le système international. C'est aussi naturellement une question de prestige. A ce titre, la France soutient par exemple la taxe sur les billets d'avion devant servir à financer une centrale d'achat de médicaments destinés aux pays en développement.

Richard Banégas et Roland Marchal (2005 : 7) soulignent bien cet argument en soulignant que « *par choix ou par nécessité, les questions de sécurité ne sont plus l'apanage des seules grandes puissances et de leurs importants clients en Afrique* ». Autrement dit, la France ne peut ignorer l'importance de l'opinion internationale et l'évolution de celle-ci en matière de gestion des crises. Les Etats interviennent en violant ou en abrogeant l'ordre normal, celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Ils le font, sur le principe du moins, non pour des buts de conquête égoïste (un argument réaliste), mais pour sauver ou réparer, pour prévenir, contenir ou éliminer un désordre ou une injustice que la communauté visée est incapable de traiter par elle-même. L'intervention française s'inscrit donc dans cette nouvelle polarisation relancée en Afrique par l'expérience britannique. Le fait que l'intervention française avait suivi celle du Royaume Uni souligne et renforce bien évidemment le consensus et la construction de St Malo. Il n'y a donc pas de hasard, ni d'asymétrie d'information, la France ayant tirés les enseignements politiques de l'intervention de leur voisin européen, lesquels ont été internalisés et socialisés dans son action en Côte d'Ivoire.

Ce nouvel interventionnisme constitue une réorientation manifeste qui inscrit les relations franco-africaines dans une nouvelle perspective, au risque de les voir décliner. La présence politique et militaire française en Afrique était un des moyens de maintenir son rang ; or, depuis la fin de la guerre froide la France a réduit son effectif militaire de 30% en fermant par exemple certaines de ses bases dans plusieurs pays. Cependant, cette transformation du rôle militaire ou diplomatique ne renvoie pas nécessairement au déclin, comme le constate Christian Bouquet (2005), notamment si elle s'inscrit dans le cadre de RECAMP (en incluant le volet militaire de l'opération Licorne).

L'ONU, l'Union Africaine et la CEDA0 ont participé avec la France à une démarche collective, visant à rétablir la sécurité et la confiance entre autorités et rebelles, condition indispensable à la recherche d'un compromis ouvrant la voie à une paix durable. Même si la France a mené le dispositif militaire d'une façon inefficace, l'essentiel est que cette opération ait pris place dans un cadre validé par l'ONU et conformément à la nouvelle politique française de gestion des crises en Afrique subsaharienne. Ainsi, après plus de trois années de tergiversations (aux conséquences parfois violentes), l'accord de Marcoussis s'applique avec beaucoup de difficulté. Non seulement l'intervention était *ONU – compatible*, mais l'appui de la CEDA0 et de ses 1 300 soldats dans le cadre de RECAMP a renforcé l'esprit de St Malo et de cette façon installé la nouvelle politique française dans la durée. Ces évolutions à travers de conjonctures et la socialisation participent largement à l'explication de la transformation de la politique étrangère de la France dans le domaine de la gestion de crise en Afrique subsaharienne.

Conclusion

Nous avons pu montrer que l'intervention française en Côte d'Ivoire soulève un débat à la fois théorique et opérationnel. Certains ont constaté que la France était en guerre contre son ancienne colonie en posant des hypothèses réalistes. En effet parler d'intervention plutôt que de guerre ou d'invasion implique un caractère juridique. La double question « pourquoi la France est-elle intervenue ? Au nom de qui ou de quoi ? » se pose en effet. Nous pensons que malgré la mauvaise gestion de certains aspects de son intervention, des réponses et des conclusions simplistes situant cette intervention dans une interprétation réaliste de l'intérêt national (invasion), doivent être évitées.

La lecture constructiviste qui est la notre nous interdit de considérer l'intérêt général comme étant fixe ; il se construit et se transforme, comme nous avons pu l'illustrer, en fonction de la culture internationale. Notre analyse de l'intervention française n'échappe pas à ce principe. Dans une intervention aussi complexe, certaines erreurs sont inévitables et c'est même à partir de celles-ci qu'une politique se construit et se déconstruit. La problématique de l'inefficacité de l'intervention française en tant que telle n'explique pas la nature de cette intervention. Celle-ci doit être appréhendée à travers une grille explicative plus large que le seul cadre réaliste, articulée autour d'un nouveau consensus sur les interventions humanitaires.

Ce consensus a émergé après la fin de la guerre froide qui a ouvert une période de fluidité et d'ambiguïté défiant et démentant à la fois les solutions unilatérales et les divisions tranchées. L'intervention militaire française en Côte d'Ivoire se rattache donc à un problème classique tout en posant de nouveaux problèmes. Nous avons constaté dans ce chapitre que la guerre en tant que telle et le recours à la force armée ont connu simultanément une renaissance et une transformation.

Les questions de l'autorité et de la compétence, et celle de la légitimité d'une intervention sont des plus délicates. A ce titre, l'action française en Côte d'Ivoire démontre comment les nouvelles interventions se multilatéralisent afin d'éviter une confrontation bilatérale. Cela non pour rendre les puissances majeures obsolètes dans la gestion de crise, mais plutôt pour transformer leurs compétences et leur donner une nouvelle légitimité. En Côte d'Ivoire, les forces françaises sont passées d'une force intervenant dans un cadre bilatéral à une force d'appui (une sorte d'une force de réaction rapide) dans un cadre européen et onusien. La construction d'une politique européenne de gestion des crises s'en trouve donc naturellement renforcée.

Evidemment, l'importance, voire la nécessité, du processus de St Malo a été démontrée à travers cette crise, puisque les britanniques, qui ne partageaient au départ pas forcément l'analyse française sur le dossier ivoirien, ont quand même joué un rôle actif afin de légitimer l'intervention française sur le plan international en soutenant les résolutions française à l'ONU. L'action de la France a ainsi évolué vers plus de modernité, en dépit des tensions entre vieux réflexes et nouveaux principes, entre nouvelles normes et ambivalences idéologiques. Malgré les critiques, le gouvernement français a tiré de nombreuses leçons de l'expérience sierra-leonaise : notamment le constat que la paix impose un engagement à long terme de ressources (humaines et financières) et que seule une intervention militaire peut faire face à la persistance de groupes de rebelles trouvant leur intérêt dans la continuation de la violence et s'opposant par la violence aux accords de paix.

C'est bien évidemment dans cette transformation des attitudes envers l'Afrique et cette nouvelle gestion de ses problèmes que s'inscrit la construction de St Malo. Les politiques franco-britanniques ont évolué à partir des expériences et de cas concrets qui ont finalement façonné l'intervention en Côte d'Ivoire. Ce chapitre n'avait pas pour vocation de trancher sur l'efficacité éventuelle de celle-ci, mais plutôt de montrer qu'elle traduit l'émergence d'une nouvelle politique de gestion des crises liée au processus de St Malo.

CHAPITRE 5 : CONCLUSION

5.1 Vers une architecture commune sur la gestion de crises

La complexité croissante des problèmes internationaux a rendu la coopération et l'harmonisation politique à la fois nécessaires et difficiles. La gestion de crises et la reconstruction des Etats faillis se concentrent, par essence, sur l'action transnationale ou supranationale, tandis que la gestion du conflit lui-même, en ce qu'elle s'appuie sur la présence militaire, compte d'avantage sur des Etats « capables » qui, dans un monde post-guerre froide, forment en Afrique un club de trois, avec la France, le Royaume Uni et, depuis l'opération Artémis, l'Union Européenne. A ces acteurs, s'ajoutent les Etats-Unis, cependant assez réticents en matière de intervention militaire en Afrique sub-saharienne après leur échec somalien.

Tout comme le Royaume Uni, la France n'a pas la puissance politique et critique nécessaire pour influencer sur les causes et les facteurs de développement des crises ; cependant, leur gestion post-opératoire oblige la France et le Royaume Uni à tenir un rôle de leader militaire et politique en Afrique subsaharienne. La difficulté du statut de quasi-puissance mondiale après la guerre froide se révèle donc dans toute sa complexité : alors que les politiques étrangères française et britannique sont devenues délibérément multilatérales à travers leurs interactions, elles se voient souvent contraintes de revenir, dans la gestion des crises africaines, à un mode quasi-unilatéral par défaut. Les exemples des interventions française et du Royaume Uni, respectivement en Côte d'Ivoire et en Sierra Léone, devenues de véritables projets de reconstructions des Etats faillis, l'illustrent bien.

La distinction entre la politique étrangère de l'Europe en matière de gestion de crises et celles propres aux Etats ouvre une parenthèse politique pour la France et le Royaume Uni, même s'ils participent à la construction européenne. Notre étude a constaté que c'était bien cette quadrature du cercle qui caractérisait la politique contemporaine de ces deux pays. La construction de problèmes internationaux est à la fois un lieu de rencontre, de contestation, d'influence, voire de pouvoir. Toutefois, notre étude a démontré que français et britanniques étaient plus semblables qu'il n'y paraît : ils ont en commun un statut de puissances moyennes « particulières » ; ils cherchent à préserver un certain nombre d'atouts et manifestent la même volonté de continuer à jouer un rôle important sur la scène internationale, notamment dans le domaine de gestion des crises en Afrique subsaharienne.

Ces Etats n'agissent toutefois pas dans un vide intellectuel. D'abord ils sont contraints par la conjoncture critique liée à la fin de la guerre froide et qui explique entre autres les transformations de leurs politiques étrangères. On a pu constater que l'apparition de problèmes et de nouvelles exigences ont conduit à la construction de ces nouvelles identités, à la révision des intérêts nationaux dans ce cadre extérieur. Néanmoins, ces restructurations de politiques étrangères se font et se construisent lentement après la guerre froide et au gré de circonstances politiques aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux. Les défis et les ouvertures qui se présentent en Afrique aux français et britanniques apparaissent étrangement familiers. Cela n'est pas surprenant, compte tenu du fait que les deux pays se trouvent aujourd'hui dans des situations relativement similaires et qu'ils ont hérité de responsabilités qu'ils n'auraient pas imaginé se voir attribuer pendant la guerre froide.

La restructuration de leurs politiques étrangères, et surtout l'idée d'harmonisation politique dans la gestion des crises africaines constituent un processus de socialisation et d'interaction sociale à trois niveaux, l'international, l'Europe et leurs « national foreign policies ». Ces trois niveaux expliquent l'ouverture qui commence avec le sommet de St Malo en 1998. Pour certains celui-ci est tout au plus symbolique, voire rien de plus que banal, voire même une anomalie qui doit être abandonnée comme idée politique. Pourtant, on a pu expliquer que ce n'est pas tant par le contenu même de leurs politiques que la France et le Royaume Uni diffèrent en matière de gestion de crise, que par le degré de consensus dont ces politiques bénéficient dans la pratique. C'est pourquoi cette étude s'est efforcée d'illustrer à travers les crises sierra léonaise et ivoirienne les convergences et divergences entre les approches française et britannique ; nous avons ainsi pu montrer comment une politique commune peut se construire dans l'estimation des contraintes et l'évaluation des enjeux. L'intervention britannique en Sierra Leone suivie très vite par celle de la France en Côte d'Ivoire à travers l'opération Licorne relance un processus jadis limité aux aspects d'une nature symbolique.

Aujourd'hui, les politiques franco-britanniques de gestion de crises se croisent et se rapprochent d'une politique commune. Il y a donc non seulement convergence dans la nature des interventions franco-britannique en tant que telles, mais on constate également des solutions semblables pour la sortie de crises, ainsi qu'une coopération étroite qui renvoie à une redéfinition de l'idée prévalente dans les relations franco-britannique, celle du « nous et de l'autre » au-delà du symboliques. De cette manière notre étude a démontré à travers la construction de problèmes internationaux comment cette « banalité » est devenue le fil conducteur de la relation franco-britannique en Afrique. On a présenté l'intervention britannique et son leadership dans la reconstruction post-guerre, qui renvoient à un nouveaux mode opératoire où le processus de reconstruction ne repose par sur une action transnationale, mais sur un Etat. La France affiche la même volonté en Côte d'Ivoire.

La gestion de problèmes internationaux permet une symétrie d'informations, et ainsi d'identifier des convergences et divergences politiques. Il va de soi qu'une politique commune franco-britannique conduira non seulement dans un premier temps à un renforcement de la relation entre les deux pays, mais aussi ensuite à la construction d'une politique européenne de gestion de crises. Deuxièmement, au-delà de l'harmonisation politique, St Malo contribuera à l'amélioration de cette gestion. La conclusion que l'on peut tirer de ces expériences franco-britanniques est que Paris et Londres se sentent mieux depuis la dernière décennie, tels deux acteurs sérieux de la construction européenne et de la gestion de crises en Afrique.

Les crises sierra léonaise et ivoirienne montrent très bien la façon dont le processus de St Malo se construit sur le terrain et comment l'impossible devient possible. C'est bien évidemment là que réside l'intérêt de notre étude comparée, à travers l'illustration de la construction d'une politique commune par le biais de la gestion des crises africaines. Si la France, l'Union Européenne et le Royaume Uni proposent les mêmes solutions, la finalité de cette convergence est une politique commune, surtout dans un contexte régionalisé. Même si les divergences existent et si certains favorisent une approche intergouvernemental, il ne fait pas de doute qu'une politique commune dans le domaine de gestion de crises se construit malgré-elle.

Pour conclure, force est de constater que plusieurs pistes de réflexion et de recherche s'imposent. Les études dans ce domaine s'intéressent souvent aux phénomènes des guerres, c'est-à-dire à la conflictualité en tant que telle, et leurs analyses ne s'éloignent jamais des acteurs Etatiques. Les nouvelles pistes de recherche pour des études doctorales à venir concernent donc le rôle des ONG et des communautés épistémiques dans la révision politique du Royaume Uni et de la France en Afrique subsaharienne après la guerre froide. Deuxièmement, il est également intéressant de voir à quel point ces communautés épistémiques, dont entre autres l'International Crisis Group et le Conseil Franco-britannique facilitent, voire influencent, les convergences politiques entre les deux pays dans le cadre de St Malo. Enfin, il faut impérativement s'intéresser aux acteurs africains et à leurs réponses au processus de St Malo. Ceux sont des questions et problématiques qui méritent bien plus d'attention dans la littérature académique et tout un travail de recherche doit encore être réalisé dans cette optique.

BIBLIOGRAPHIE

- Alao, A et Ero, C. 2001. « *Cut Short for Taking Short Cuts : The Lomé Peace Agreement on Sierra Léone* » dans *Civil Wars*, Vol 4, N°3 (Autumn 2001), pp 117-134.
- Allison, G et Phillip Zeilikof (1999) *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, 2ed. Longman.
- Andréani, G et Hassner, P (ed). 2005. *Justifier la Guerre ?* Sciences Po, Les Presses.
- Aron, R. 1976. *Penser la guerre, Clausewitz*. Gallimard. Paris.
- Bayart, Jean-François. 1984. *La Politique Africaine de François Mitterrand*. Paris, Karthala.
- Bayart, Jean-François. 1992. « *France Afrique : aider moins pour mieux aider* » dans *Politique Internationale*, n° 56, été.
- Bayart, Jean-François., Ellis, S., Hibou, B. 1997. *La Criminalisation de l'Etat en Afrique*. Bruxelles, Complexe.
- Banégas, R (2003) « *La Côte d'Ivoire en guerre ; dynamiques du dedans, dynamiques du dehors* » dans *Politique Africaine*, numéro 89, mars 2003, Karthala.
- Bergner, D. 2003. « *The English Lesson* » dans *New York Times*, September 27, 2003.
- Berthemet, T. 2006. « *L'ONU quitte la Sierra Leone la tête haute* » dans *Le Figaro*, samedi 31 décembre 2005 – dimanche 1 janvier 2006.
- Bertherton, C et Vogler, J. 1999. *The European Union as a Global Actor*. Routledge.
- Boisbouvier, C. 2005. « *La grande interview : Henri Konan Bédié* » dans *Jeune Afrique*, 9 au 15 octobre 2005.
- Boller, M. 2006. « *Les élections ivoiriennes menacées* » dans *Le Figaro*, jeudi 11, mai 2006
- Boller, M. 2006. « *Côte d'Ivoire : le rendez-vous raté du désarmement* » dans *Le Figaro*, samedi 20 - dimanche 21, mai 2006.
- Boniface, P. 2001. *Grandes lignes de partage*. Presses Universitaire de France.
- Bouquet, C. 2005. « *Côte d'Ivoire : Guerre Coloniale ou Guerre Civile ?* » dans *Géopolitique Africaine*, p 1-19, n° 17, Janvier 2005.
- Bouquet, C. 2005. *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*. Armand Colin, Paris.
- Bourque, André, Peter Sampson. 2001. *The European Union's Political and Development response to the Democratic Republic of Congo*. (ECDPM Discussion Paper 28). Maastricht: ECDPM.

- Boutros-Ghali, B. 1995. *Agenda pour la paix*. Nations Unies, New York
- Butcher, T et Woolf, M. 2000. « *Britain's mission into unknown* » dans *The Telegraph*, 13 May 2000.
- Charillon, F. 2002. *Politique Etrangère : Nouveaux Regards*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Charillon, F (dir). 2002. « *Vers la régionalisation de la politique étrangère* » dans *Politique Etrangère : Nouveaux Regards*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Colette, E et Geslin Jean-Dominique. 2005. « *La Partition de la Côte d'Ivoire n'est pas impossible* » dans *Jeune Afrique*, 13 au 19 novembre 2005.
- Compagnon, D. 2004/2005. Cours : « *Relations Internationales Africaines* », DEA d'Etudes Africaines Option Droit- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Conseil de Sécurité de l'ONU. 2004. *La situation en Côte d'Ivoire* dans Résolution 1528 (27 Février 2004)
- Conseil de Sécurité de l'ONU. 2003. *La situation en Côte d'Ivoire* dans Résolution 1468 (2003).
- Clapham, C. 1996. *Africa and the International System: The politics of state survival*. Cambridge University Press.
- Clarke, M. 1992. *British External Foreign Policy Making in the 1990s*. Basingstoke : Macmillan.
- Cohen, S. 1998. *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*. Paris. PuF.
- Conseil de l'Union Européenne. 2005. « *L'UE et l'Afrique : vers un partenariat stratégique* ». Le 15 décembre 2005.
- Council of the European Union. 2004. *Common Position on Conflict Prevention in Africa*. February 2004.
- Documentation française, La. March 2004. Rapports de synthèse et quatre rapports sectoriels. *Perspectives de la coopération dans l'Union européenne*.
- Debre, B. 1997. *L'illusion humanitaire*. Paris, Plon.
- Department for International Development, Ministry of Defense, Foreign and Commonwealth Office: *The Africa Conflict Prevention Pool: Information Document- A joint UK approach to preventing and reducing conflict in Sub-Saharan Africa*.
- de la Serre, Françoise, Jacques Leruez et Hellen Wallace 1990. *Les Politiques Etrangères de la France et de la Grande Bretagne Depuis 1945 : L'inévitable ajustement*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Berg,
- De Saint-Exupéry. 2006. « *Le processus de paix menace en Côte d'Ivoire* » dans *Le Figaro*, mardi 11 avril 2006.

- Dougherty, J et L Pfaltzgraff Jr, R. 2001. *Contending theories of international relations: A comprehensive Survey*. Longman.
- European Convention. 2003. *Draft Constitution, Volume II - Draft revised text of Parts Two, Three and Four*. CONV 805/03. 13 June 2003.
- European Council. 2003. "A *Secure Europe in a Better World*." European Security Strategy adopted by the European Council. 13 December 2003.
- Faria, F. "Crisis Management in sub-Saharan Africa: The Role of the European Union". Occasional Paper no. 51, April 2004. European Union Institute for Security Studies.
- Featherstone, K and Radaelli, C M (ed). 2003. *The Politics of Europeanization*. Oxford University Press.
- Gaulme, F. 2001. « *Intervenir en Afrique? Le dilemme franco-britannique* » dans Les notes de l'IFRI, no 34, octobre 2004.
- Haas, P M. 1992. « *Introduction: epistemic communities and international policy coordination* » dans *International Organisation*, vol 46, n° 1 (winter).
- Hagman, Hans Christian. 2002. « *European Crisis Management and Defence: The Search for Capabilities* », Adelphi Paper 353, International Institute of Strategic Studies, London.
- Harrison M. 1981. *The Reluctant Ally, France and Atlantic Security*, John Hopkins University Press.
- Hewan Serequebeheran (2004) « *L'intervention Française en Côte d'Ivoire : esquisse d'un nouveau type d'engagement en Afrique* », mémoire sous la direction de Gilles Andréani, Université de Paris Pathéon-Assas.
- Hill, C (ed). 1996. *The Actors in Europe's Foreign Policy*. Routledge.
- Hocking, B. 1993. *Localizing foreign policy*. Stratton Press.
- Hoffman, D. 2004. « *The Civilian Target in Sierra Leone and Liberia: Political Power, Military Strategy, and Humanitarian Intervention* » dans *African Affairs* (2004), 103, 211-226.
- Hoffnung, T. 2005. *La Crise en Côte d'Ivoire : Dix clés pour comprendre*. La Découverte, Paris.
- Hussein, K. et Gnisci, D (dir). 2003. « *Conflict and Development policy in the Mano River region and Côte d'Ivoire: The regional stakes for stability and reconstruction*», Conference Papers, OECD, Paris, avril 2005.
- International Crisis Group. 2001. « *Sierra Leone : Time For a New Military and Political Strategy*», Africa Report No 28, 11 April 2001, Brussels.
<http://www.crisisweb.org/showreport.cfm?reportid=278>

International Crisis Group. 2001. *Managing Uncertainty*. Africa Report, n° 35, 24 October 2001, Brussels.

<http://www.crisisweb.org/showreport.cfm?reportid=474>

International Crisis Group. 2002. *Sierra Léone after Elections: Politics as usual?* Africa Report, n) 49, 12 July 2002, Brussels

<http://www.crisisweb.org/showreport.cfm?reportid=698>

Isnard, J. 2003. « *Une force franco-britannique pour l'Afrique* », dans *Le Monde* 29 novembre 2003.

Jeune Afrique. 2005. « *Côte d'Ivoire : Gbagbo dos au mur* » dans *Jeune Afrique*, 30 octobre au 5 novembre 2005.

Jung, D. 2002. « *Le retour de la culture : L'analyse des politiques étrangères périphériques ?* » dans Frederic Charillon, *Politique Etrangère : Nouveaux Regards*, 2002, Paris, Presses de Science-Po.

Kissinger, H. 1994. *Diplomacy*. Simon and Schuster.

Kissinger, H. 2001. *Does America Need a Foreign Policy: Toward a Diplomacy for the 21st Century*. Simon and Schuster.

Krause, Alexandra. 2003. « *The European Union's Africa Policy: The Commission as Policy Entrepreneur in the CFSP* » dans *European Foreign Affairs Review*, 8: 221-37.

Kessler, Marie-Christine. 1999. *La Politique Etrangère de la France : Acteurs et Processus*. Paris, Presses de Sciences-Po.

La Balme, N. 2002. « *Opinion publique et politique étrangère, évolution d'un débat* », dans Frédéric Charillon (dir), *Politique Etrangère : Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po.

Laloupo, F. « *La Côte d'Ivoire ou l'échiquier des énigmes* » dans *Géopolitique Africaine*, p 175-188, n° 13, Janvier 2004.

Leymarie, P. 2002. « *La Côte d'Ivoire à la dérive* » dans *le Monde Diplomatique* (1 octobre 2002).

Leboeuf, A. 2005. « *La Réforme Britannique du Secteur de la Sécurité en Sierra Léone* » dans *Politique Africaine*, n° 98, juin 2005.

L'intelligent (Jeune Afrique). 2004. « *L'intervention militaire française en Côte d'Ivoire, une « erreur » selon Kadhaïf* » dans *Jeune Afrique* (24 novembre 2004).

Luckham, R. 1982. « *Militarisme Français en Afrique* » dans *Politique Africaine*, N° 5 (mars 1982)

Mace, C. 2003. *Operation Artémis: «Mission Improbable* » dans *European Security Review*, vol 8, juillet 2003.

- Mackie, J. 2003. *Challenges for 2003: The Changing Framework of EU External Relations and Its Implications for the ACP*. (ECDPM In Brief 1) Maastricht: ECDPM.
- Marshall, R. 2005. « *La France en Côte d'Ivoire : L'interventionnisme à l'épreuve des faits* » dans *Politique Africaine*, N° 98 (Juin 2005). Karthala.
- Marchal, R et Banégas, R. 2005. « *Interventions et Interventionnisme en Afrique* » dans *Politique Africaine*, N° 98 (juin 2005), Karthala.
- McLeod, A. 2002. « *L'approche constructiviste de la politique étrangère* » dans Frederic Charillon, *Politique Etrangère : Nouveaux Regards*, 2002, Paris, Presses de Science-Po.
- Mikhailof, Serge. 1995. *La France et l'Afrique. Vade-mecum pour un nouveau voyage*. Paris, Karthala.
- Nesi, G. 2002. « *The relations between the European Union and the OSCE in crisis management* » dans *The European Union as an Actor in International Relations*, Enzo Cannizzaro (ed). Kluwer Law International.
- NGO Voice. 2002. *EU Framework on Crisis Management: What role for Humanitarian NGOs?* Briefing Paper. Brussels: World Vision.
- Nielson, Poul. 2002. *Note on Humanitarian Assistance*. The European Convention Working Group VII. Working Document 48. 21 November 2002.
- Nye, J. 1990. « *Soft Power* » dans *Foreign Policy*, n°80 (autumn).
- Ortega, M. 2001. « *L'intervention militaire et l'Union Européenne* », Cahier de Chaillot n.45, (mars 2001), Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, Paris.
- Penone-Bagayoko, N. 2002. *Les Politiques de Sécurité Française et Américaine en Afrique de l'Ouest*. Thèse de doctorat soutenue sous la direction de Bertrand Badie à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Peters, G. 1998. *Comparative Politics: Theory and Methods*. Palgrave.
- Putnam, R. 1988. « *Diplomacy and domestic politics: the logic of two-level games* » dans *International Organisation*, vol 43, n° 3, (summer).
- Richards, P. 2004. « *Le retour de la Grande Bretagne en Sierra Léone* » dans *Géopolitique Africaine*, p 141-154, n°15-16 Eté-Automne, Octobre 2004.
- Roberts, A. 2005. « *Pourquoi et comment intervenir? Jus ad bellum et jus in bello dans le nouveau contexte* » dans *Justifier la guerre ?* Hassner, P et Andreani, G (ed), Sciences Po, Les Presses.
- Robert Anne-Cécile. 2004. « *Rupture de la Trêve : La Côte d'Ivoire en un combat douteux* » dans *Le Monde Diplomatique* (9 novembre 2004).

- Smith, S. 1989. « *Perspectives on the foreign policy system: Bureaucratic Politics Approaches* » dans *Understanding Foreign Policy*, Michael Clark et Brian White (ed), Edward Flagan Publications.
- Smouts, Marie-Claude. 1999. « *Que reste-t-il de la politique étrangère* » dans *Pouvoirs*, n° 88.
- Schlichte, K. 1998. *La Françafrique- Post-Kolonialer Habitus und Klientelismus in der Französischen Afrikapolitik*. *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, 5 (2).
- Shaw, J. 1996. *Law of the European Union*. Macmillan.
- Smith, Karen E. 1998. « *The use of conditionality in EU's relations with third countries* » dans *European Foreign Affairs Review*, 3.
- Soetendorp, B. *Foreign Policy in the European Union: Theory History and Practice*. Longman
- Soudan, F. 2005. « *Affaire Mahé: Nouvelles révélations* » dans *Jeune Afrique*, 18 au 24 décembre 2005.
- Tévoédré, A. 2005. « *Côte d'Ivoire: pourquoi il faut accepter le schéma de l'ONU* » dans *Jeune Afrique*, 23 au 29 octobre 2005.
- Tugendhat, C. and Wallace, W. 1988. *Options for British Foreign Policy in the 1990s*. London, Routledge.
- Yakemtchouk, R. 2005. *La Politique Etrangère de l'Union Européenne*. Harmattan.
- Yérém Seck, C. « *Que va faire Gbagbo* » dans *Jeune Afrique*, 14-20 mai 2006.
- Young, C. 2001. "Nationalism and Ethnic Conflict in Africa." *Understanding Nationalism*. John Hutchinson and Montserrat Guiberney (eds.) 164-81. Oxford: Oxford University Press.
- Youngs, R. 2001. "European Union Democracy Promotion Policies: Ten Years On." *European Foreign Affairs Review* 6:3, 355-73.
- Waltz, K. 1993. "The Emerging Structure of International Politics" dans *International Security*, Vol 18, No. 2 (Autumn) pp. 45-79
- White, B. 2001. *Understanding European Foreign Policy*. Palgrave.
- Whiteman K. 2004. « *La Dimension Africaine de l'entente cordiale* » dans *Géopolitique Africaine*, p 105-120, no° 15-16 Eté-Automne, Octobre 2004.
- Williams, P (2003) « *La Grande Bretagne de Tony Blair et l'Afrique* » dans *Politique Africaine*, n° 94, juin 2004.

Wong, L. 2003. « *Conflict in the Mano River region : causes, solutions and lessons : the case of Sierra Leone* » dans Karim Hussein et Donata Gnisci (dir) *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction*, Paris, 13-14 mai 2003, OCDE.

Venesson, P. 2002. « *Force armée et politique étrangère: soldats et diplomates aujourd'hui* » dans Frederic Charillon, *Politique Etrangère : Nouveaux Regards*, 2002, Paris, Presses de Science-Po.

Zartman, W. 2002. « *La politique étrangère et le règlement des conflits* » dans Frederic Charillon, *Politique Etrangère : Nouveaux Regards*, 2002, Paris, Presses de Science-Po.

Zartman, W. 1989. *La résolution des conflits en Afrique*. Paris, L'Harmattan.

Zorgbibe, C. 1996. *La France, l'ONU et le maintien de la paix*. Presses Universitaires de France.

Zartman, W. 2002. « *La politique étrangère et le règlement des conflits* » dans Frederic Charillon, *Politique Etrangère : Nouveaux Regards*, 2002, Paris, Presses de Science-Po.

Zecchini, L. 2006. « *Un élément important mais non essentiel du dispositif français en Afrique* » dans *Le Monde*, dimanche 16-Lundi 17 avril 2006.

Sites web

www.un.org

www.diplomatie.gouv.fr

www.lemonde.fr

www.lefigaro.fr

www.crisisgroup.org

www.fco.gov.uk

www.europa.eu.int

ENTRETIENS

Institutions Gouvernementales

MONTCRIEFF, Richard. Senior Research Analyst, West Africa, Foreign and Commonwealth Office, entretien, Londres, 26 avril 2006.

EDMONDSON, David, Desk Officer, Equatorial Guinea, Foreign and Commonwealth Office, entretien, Londres, 4 mai 2006.

FLENNEL, James. Regional Conflict Advisor, Department of International Development, entretien, Londres, 25 avril, 2006.

ELLIOT, Martin, Africa Department, Department of International Development, entretien, Londres, 25 avril 2006

BERGEON, Sebastien, Chargé de Mission, Afrique Occidentale, Délégation aux Affaires Stratégiques, entretien, Paris, 12 avril 2006.

Ministères des Affaires Etrangères, Paris, avril 2006.

Autres Institutions

ELLIS, Stephen. Senior Researcher, Afrika-Studiecentrum, University of Leiden, entretien, 10 avril 2006.

GAULME, F, chercheur, Agence Française de Développement, entretien, Paris, 24 mai 2006.